



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Évaluation groupée des industries culturelles

Fonds de la musique du Canada et Fonds du livre du
Canada, de 2007-2008 à 2011-2012
Juillet 2014



This publication is also available in English.

This publication is available in accessible PDF format
on the Internet at <http://www.pch.gc.ca>

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, 2014.
Catalogue No.: CH44-152/2014F-PDF
ISBN 978-0-660-22515-9

Table des matières

SOMMAIRE	I
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	1
1.1 PROFIL DU FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA	1
1.1.1 <i>Historique.....</i>	1
1.1.2 <i>Objectifs du programme</i>	2
1.1.3 <i>Changements apportés au programme depuis la dernière évaluation.....</i>	2
1.1.4 <i>Gouvernance et ressources</i>	3
1.1.5 <i>Bénéficiaires du financement du programme.....</i>	3
1.2 PROFIL DU FONDS DU LIVRE DU CANADA	4
1.2.1 <i>Historique.....</i>	4
1.2.2 <i>Objectifs du programme</i>	5
1.2.3 <i>Changements apportés au programme depuis la dernière évaluation.....</i>	5
1.2.4 <i>Gouvernance et ressources</i>	6
1.2.5 <i>Bénéficiaires du financement du programme.....</i>	6
1.3 CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	7
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	8
2.1 CONCEPTION DE L'ÉVALUATION	8
2.2 LIMITES DE L'ÉVALUATION	9
3. CONSTATS	11
3.1 PERTINENCE	11
3.1.1 <i>Besoin continu des programmes.....</i>	11
3.1.2 <i>Conformité aux priorités du gouvernement.....</i>	12
3.1.3 <i>Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement.....</i>	13
3.2 RENDEMENT.....	13
3.2.1 <i>Fonds de la musique du Canada</i>	14
3.2.1.1 <i>Création d'un large éventail de choix musicaux canadiens</i>	14
3.2.1.2 <i>Accessibilité en vue de la consommation d'un large éventail de choix musicaux canadiens au Canada et à l'étranger</i>	17
3.2.1.3 <i>Viabilité de l'industrie de la musique</i>	20
3.2.1.4 <i>Autres effets du Fonds de la musique du Canada</i>	22
3.2.2 <i>Fonds du livre du Canada.....</i>	23
3.2.2.1 <i>Création d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens</i>	23
3.2.2.2 <i>Accessibilité en vue de la consommation d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger</i>	25
3.2.2.3 <i>Viabilité de l'industrie de l'édition</i>	29
3.3 ÉCONOMIE ET EFFICIENCE DES RESSOURCES.....	33
3.3.1 <i>Ressources du programme et charge de travail</i>	34
3.3.1.1 <i>Utilisation des ressources – Salaires.....</i>	34
3.3.1.2 <i>Utilisation des ressources – Nombre d'employés</i>	35
3.3.1.3 <i>Traitement des nouvelles demandes de financement – Charge de travail</i>	36
3.3.2 <i>Efficiency de la prestation du programme – prestation à l'interne</i>	38
3.3.2.1 <i>Nombre de nouvelles demandes de financement traitées par équivalent temps plein de PCH</i>	39
3.3.2.2 <i>Coût du traitement interne des nouvelles demandes de financement.....</i>	40
3.3.3 <i>Efficiency de la prestation du programme – prestation interne par opposition à prestation par un tiers</i>	41
3.3.4 <i>Efficiency de la prestation du programme – proportion des frais administratifs</i>	42
3.3.5 <i>Double emploi avec d'autres programmes</i>	42

3.3.6	<i>Conclusion sur l'économie et l'efficiency du FMC et du FLC.....</i>	44
4.	CONCLUSION.....	44
5.	RECOMMANDATIONS	47
6.	RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA GESTION	50
	ANNEXE 1 – MODÈLES LOGIQUES.....	51
	ANNEXE 2 – STRATÉGIE D'ÉVALUATION	54
	ANNEXE 3 – GROUPES DE PERSONNES INTERROGÉES	58
	ANNEXE 4 – DESCRIPTION DU SOUTIEN LIÉ À L'AIDE À LA PROMOTION ET À LA COMMERCIALISATION OFFERTE PAR LE FLC.....	59
	ANNEXE 5 – L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE AU CANADA	62
	ANNEXE 6 – L'INDUSTRIE DU LIVRE AU CANADA	68
	ANNEXE 7 – TABLEAUX ET GRAPHIQUES- FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA.....	74
	ANNEXE 8 – TABLEAUX ET GRAPHIQUES- FONDS DU LIVRE DU CANADA	83
	ANNEXE 9 – TABLEAUX ET GRAPHIQUES - EFFICIENCE ET ÉCONOMIE DES RESSOURCES.....	86
	NOTES EXPLICATIVES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	89

Liste des sigles

AC : Aide aux créateurs

ACI : Aide à la commercialisation internationale

BAC : Bibliothèque et Archives Canada

CAC : Conseil des Arts du Canada

CT : Conseil du Trésor

DMC : Diversité de la musique canadienne

EM : Entrepreneurs de la musique

ETP : Équivalent temps plein

FLC : Fonds du livre du Canada

FMC : Fonds de la musique du Canada

IC : Initiatives collectives

LCB : Livres Canada Books

NOM : Nouvelles œuvres musicales

PACDE : Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger

PADIE : Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

PAE : Programme d'aide à l'exportation

SE : Soutien aux éditeurs

SO : Soutien aux organismes

SAS : Soutien aux associations sectorielles

SMC : Souvenirs de la musique canadienne

Sommaire

Description des programmes

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) a été lancé en 2001 dans le cadre d'une série de programmes d'arts et de culture, visant à remplacer le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES), instauré en 1986. Le FMC est le principal outil permettant d'atteindre les objectifs de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore, *Des créateurs à l'auditoire*, qui sont les suivants : améliorer l'accès des Canadiens à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes, accroître les possibilités offertes aux artistes et aux entrepreneurs de la musique du Canada et faire en sorte que ces derniers aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation. Le FMC cherche à réaliser ses objectifs en offrant des subventions et des contributions au secteur de la musique canadien pour appuyer la création et la diffusion de la musique canadienne et accroître la capacité et l'habileté de l'industrie de livrer concurrence et d'exceller dans les marchés nationaux et internationaux. Au cours de la période d'évaluation, le FMC comportait les sept volets de financement complémentaire suivants : Aide aux créateurs (AC), Diversité de la musique canadienne (DMC), Nouvelles œuvres musicales (NOM), Entrepreneurs de la musique (EM), Soutien aux associations sectorielles (SAS), Initiatives collectives (IC) et Souvenirs de la musique canadienne (SMC). Toutefois, le volet Diversité de la musique canadienne a été éliminé lorsque le programme a été renouvelé le 1^{er} avril 2010, et le budget du volet Soutien aux associations sectorielles a été regroupé avec ceux des volets Initiatives collectives, Aide aux créateurs et Entrepreneurs de la musique. Pour la période de 2007-2008 à 2011-2012, les ressources prévues au budget du FMC totalisaient en moyenne 27,6 millions de dollars par année.

Le Fonds du livre du Canada (FLC) constitue le principal mécanisme de financement gouvernemental des livres canadiens depuis plus de trente ans. Il a pour principal objectif d'assurer l'accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens, tant au pays qu'à l'étranger. Il vise à atteindre cet objectif en favorisant une industrie canadienne du livre viable qui publie des livres d'auteurs canadiens et en fait la promotion. Le programme comporte deux volets principaux : le Soutien aux éditeurs (SE) et le Soutien aux organismes (SO). Le volet SO permet d'assurer la production et la commercialisation durables des livres d'auteurs canadiens en allégeant les coûts élevés rattachés à l'édition au Canada et en établissant la capacité de concurrence du secteur dans le contexte d'un marché mondial. Le volet SE contribue au développement de l'industrie du livre canadien et du marché pour ses produits en aidant les associations de l'industrie et les organismes connexes à entreprendre des projets collectifs au profit de lecteurs de partout dans le monde. La gestion et l'exécution du FLC sont assurées par la Direction générale des industries culturelles, à l'administration centrale de Patrimoine canadien (PCH). Une partie relativement limitée de l'aide fournie par l'entremise du SO est administrée pour le compte de PCH par Livres Canada Books (LCB), autrefois l'Association pour l'exportation du livre canadien, un organisme sans but lucratif doté d'une capacité établie d'offrir du soutien aux bénéficiaires ultimes des activités de commercialisation des droits étrangers. Cette entente avec une tierce partie est établie dans le cadre d'un accord de contribution conclu entre PCH et LCB. De 2007-2008 à 2009-2010, les ressources annuelles allouées au FLC avaient été établies initialement à 41,1 millions de dollars. Toutefois, après un vaste exercice d'examen stratégique effectué en 2007 par le gouvernement du Canada, on a procédé à une réduction budgétaire d'un million de dollars en subventions et contributions, à compter de l'exercice financier 2008-2009. Pour la période de 2007-2008 à 2011-2012, les ressources directement liées au budget du FLC totalisaient en moyenne 39,1 millions de dollars par année.

Objectif de l'évaluation et approche méthodologique

Contexte et objectif

L'évaluation des Fonds du livre (FLC) et de la musique du Canada (FMC) couvre la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012. L'évaluation a également pris en considération toutes les informations disponibles se rapportant au-delà de cette période afin d'offrir un portrait de la situation le plus à jour qui soit. L'évaluation a été menée entre mai 2012 et décembre 2013 par la Direction des services d'évaluation (DSE) du Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, à PCH. L'ensemble des travaux a été réalisé par les services d'évaluation à l'exception de la collecte et de l'analyse des données touchant les questions sur l'efficacité et l'économie, confiées à un consultant.

La stratégie d'évaluation groupée a été développée en collaboration avec les programmes. Cette stratégie repose sur une approche calibrée dans la mesure où :

- la stratégie d'évaluation est commune aux deux programmes
- le recours aux données administratives amassées par les deux programmes ainsi qu'aux données secondaires disponibles a été préconisé
- l'analyse documentaire et la recension des écrits ont été menées à l'interne et couvraient les deux programmes simultanément
- le nombre d'entrevues ainsi que le nombre de questions d'entrevue ont été circonscrits
- le travail effectué par des firmes externes couvrait les deux programmes simultanément

Les principales questions d'évaluation reprennent les résultats attendus communs aux deux programmes.

Les résultats attendus suivants ont été identifiés pour les deux programmes :

- Le soutien à la création d'une diversité de livres canadiens et d'œuvres musicales d'artistes canadiens
- Le soutien à la consommation d'une diversité de livres et d'œuvres musicales au Canada et à l'étranger
- Le soutien à la viabilité des industries canadiennes de la musique et de l'édition du livre

L'évaluation a pour objectif d'évaluer :

- la pertinence des programmes, plus particulièrement en ce qui concerne la mesure selon laquelle (i) ils continuent de répondre à un besoin démontrable et sont réceptifs aux besoins des Canadiens (ii) leurs objectifs sont en lien avec les priorités du gouvernement fédéral et les résultats ministériels stratégiques (iii) ils s'harmonisent avec le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral relativement à leur exécution.
- le rendement des programmes (efficacité, efficience et économie)

Approche méthodologique

L'évaluation a eu recours aux lignes d'enquête suivantes :

- Revue de la littérature
- Examen de la documentation
- Examen des dossiers de projets, des bases de données et autres systèmes d'information
- Entretiens avec des informateurs clés
- Analyse de l'utilisation des ressources des programmes

Certaines limites dans la conduite de l'évaluation ont été constatées.

- L'absence de données nationales longitudinales concernant l'ensemble des formes de distribution et de diffusion des produits numériques des industries du livre a réduit la capacité de donner une image complète de l'évolution de l'industrie durant la période couverte par l'évaluation.
- L'absence de données touchant certains indicateurs de rendement a limité la capacité de se prononcer pleinement sur le niveau d'atteinte de certains résultats attendus des programmes.
 - Au plan du FLC, l'absence de données concernant les ventes de livres des bénéficiaires du volet Soutien aux éditeurs selon la région et le genre de publications a limité la capacité de se prononcer pleinement sur la diversité de la consommation des livres publiés par les bénéficiaires du programme.
 - Au plan du FMC, des défis à rendre compte de l'atteinte des résultats attendus du programme liés à la création d'un large éventail de choix musicaux canadiens, l'accessibilité en vue de la consommation et la viabilité financière des bénéficiaires pour le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC. En effet, certaines données portant sur la langue d'expression des œuvres musicales produites ainsi que sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires de ces deux volets n'ont pu être fournies puisque la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme n'exige pas de celui-ci de recueillir de telles informations. Bien que les résultats attendus énoncés dans les modalités du programme du FMC s'appliquent à l'ensemble du programme, les indicateurs contenus dans la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme prévoient que les trois résultats attendus susmentionnés seront mesurés à partir du rendement des bénéficiaires du volet EM, lequel appuie les plus grandes maisons d'enregistrement sonore. Ainsi, des informations partielles sur la langue d'expression artistique et l'absence de données sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires appuyés par le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC.
 - L'évaluation avait notamment pour but d'évaluer l'efficacité du soutien offert aux bénéficiaires du FLC et du FMC pour faire la promotion et la commercialisation de livres d'auteurs canadiens et d'albums d'artistes canadiens. En conformité avec la stratégie de mesure de rendement des deux programmes, des données ont été amassées par les programmes sur les fonds octroyés pour la promotion et la commercialisation de livres et de musique afin d'en identifier les extrants : le nombre et le type de projets de promotion et de commercialisation financés. L'évaluation de l'efficacité d'activités destinées à faire la promotion et la commercialisation d'un produit ou d'un service nécessite généralement de recueillir des données liées à l'impact de ces activités sur le volume de ventes du produit ou service en question. Cependant, en plus du FLC et du FMC, les bénéficiaires ont accès à diverses sources de financement pour réaliser leurs activités de promotion et de commercialisation et d'autres facteurs, externes et internes, entrent en ligne de compte en ce qui a trait au succès d'un livre ou d'un album musical. L'évaluation de l'efficacité du soutien offert aux bénéficiaires des programmes pour la promotion et la commercialisation représente donc un défi lorsque vient le temps d'établir une inférence causale entre les montants consentis par les programmes et les résultats obtenus au niveau des ventes. De plus, les bénéficiaires dont la majorité sont des PME ayant des ressources limitées, peuvent difficilement mener les études nécessaires afin d'établir avec exactitude l'impact direct et exclusif des montants consentis par le FLC ou le FMC pour la commercialisation et la promotion sur les ventes de livres et d'albums musicaux. Des mesures servant à calculer les

ventes et parts de marchés des albums d'artistes canadiens et des livres d'auteurs canadiens ont été utilisées afin de déterminer de façon indirecte la portée de l'investissement des programmes en matière de promotion et de commercialisation.

Constats de l'évaluation

Pertinence

La pertinence du FLC et du FMC a été clairement démontrée lors de l'évaluation. Ces deux programmes assurent l'accès à une diversité importante de contenu culturel canadien tant au Canada qu'à l'étranger. Cet accès permet de développer et d'affirmer la culture canadienne, participe au développement économique du Canada et à son rayonnement à l'étranger. Par ailleurs, le gouvernement a, à plusieurs reprises, souligné l'importance de la créativité et de l'innovation culturelle pour l'avenir économique du pays et a manifesté son appui aux industries culturelles. Le gouvernement fédéral assume pleinement son rôle et ses responsabilités en contribuant à la promotion et à l'épanouissement des industries culturelles canadiennes, d'une variété d'artistes issues de milieux différents et d'une diversité d'œuvres canadiennes au sein de ces industries. De même, sa contribution aux industries culturelles lui permet d'assumer ses responsabilités à l'égard de la promotion de l'égalité des deux langues officielles tout en supportant l'accès au contenu culturel pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

Rendement: Efficacité

En dépit des limites de l'évaluation, le FMC et le FLC ont dans l'ensemble atteint leurs résultats escomptés. Les programmes contribuent à la création et la consommation d'une diversité de livres d'auteurs canadiens et d'œuvres musicales d'artistes canadiens ainsi qu'à la viabilité des industries canadiennes de la musique et de l'édition livre. Le niveau de ressources nécessaires pour exécuter le FMC et le FLC est jugé raisonnable.

Création d'un large éventail de choix musicaux canadiens et d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens

Les petites et moyennes entreprises canadiennes œuvrant au sein de l'industrie musicale au pays jouent un rôle essentiel dans le développement de talents canadiens. Dans l'ensemble, ces dernières contribuent au lancement de 87% des nouveaux enregistrements d'artistes canadiens et réalisent 79% des ventes d'enregistrements de musique canadienne. Le FMC a soutenu la création de nouveaux albums présentant un large éventail de choix musicaux canadiens en investissant dans les créateurs et entrepreneurs musicaux canadiens et en soutenant la mise en marché et les occasions de mise en valeur des créations musicales. Ainsi, au cours de la période évaluée, 2687 nouveaux albums, présentant une diversité linguistique, régionale et de genre musicaux ont été produits avec le soutien du FMC.

La publication de livres d'auteurs canadiens émane principalement de petites et moyennes entreprises canadiennes œuvrant au sein de l'industrie de l'édition au pays. Dans l'ensemble, ces dernières contribuent à la publication de 77% des nouveaux titres d'auteurs canadiens. Le FLC a soutenu la création d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens dont des livres de fiction pour adultes et enfants et des manuels scolaires. Au cours de la période évaluée, le nombre de nouveaux titres canadiens créés annuellement avec l'appui de FLC a connu une hausse 14.6 % et a totalisé plus 30 000 nouveaux ouvrages littéraires de tout genre, tant en français qu'en anglais.

Accessibilité en vue de la consommation d'un large éventail de choix musicaux canadiens et d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger

Le FMC a contribué à rendre accessible pour consommation un large éventail de choix musicaux canadiens au Canada et à l'extérieur. Les ventes totales d'albums admissibles au financement du programme produits par les bénéficiaires du volet Entrepreneur de la musique du FMC s'élèvent à près de 10,5 M d'unités durant la période examinée. Les transformations structurelles, dont le changement de type de support (physique à numérique) ont certes affecté négativement le marché canadien de la vente de nouveaux albums physiques mais les bénéficiaires du FMC ont néanmoins connu une réduction deux fois moins grande du nombre d'albums vendus au Canada (-8,3%) en comparaison à la baisse du nombre d'albums vendus au pays pour l'ensemble de l'industrie canadienne (-19,75%) et même une croissance de 9,4% du nombre d'albums vendus à l'étranger.

Le FLC a contribué à rendre accessible pour consommation une grande diversité de livres d'auteurs canadiens. Au cours de la période évaluée, les ventes des éditeurs canadiens ayant bénéficié du financement du FLC sont demeurées relativement stable avec une moyenne annuelle de 433.6 M\$ et totalisant 2.2 milliards de dollars au cours de la période évaluée. Les ventes de livres à l'étranger ont représenté en moyenne 22% du chiffre d'affaire des bénéficiaires du FLC soit environ deux fois plus que la moyenne observée chez l'ensemble des éditeurs canadiens.

Viabilité des industries canadiennes de la musique et de l'édition du livre

Les conditions actuelles de l'industrie de la musique, les changements technologiques qui l'affectent, les modifications observées dans les modes de production des enregistrements sonores et de promotion des artistes ont fragilisé les entreprises d'enregistrement sonore. Ceci est constaté entre autres par la baisse importante de revenus et par les déficits d'exploitation répétés pour une majorité des maisons d'enregistrement sonore bénéficiaires du FMC. La situation de l'industrie de l'édition musicale présente un profil différent. Doublement des revenus des bénéficiaires durant la période examinée mais faible bénéfice d'exploitation annuel médian et faible bénéfice d'exploitation annuel moyen soulignent encore là l'impact de modifications structurelles de l'industrie. Dans un cas comme dans l'autre, l'avenir des bénéficiaires de ces composantes de l'industrie de la musique est difficile à entrevoir. Cet état de fait requiert un suivi attentif de l'évolution de l'industrie musicale par le FMC pour s'assurer du maintien de la pertinence des orientations du programme.

Le financement octroyé par le FLC a permis de contribuer à la viabilité d'une grande diversité de petites et moyennes entreprises œuvrant dans le domaine de l'édition littéraire en soutenant annuellement environ 233 des 293 éditeurs responsables de 95% des recettes de l'industrie de l'édition canadienne et contribuant ainsi à offrir aux Canadiens une variété d'ouvrages d'auteurs canadiens provenant de partout au pays. La marge bénéficiaire d'exploitation des éditeurs financés par le FLC s'est maintenue à environ 4% au cours de la période évaluée alors que celui de l'ensemble de l'industrie de l'édition au pays se situait à environ 11% au cours de la même période. La situation financière des bénéficiaires du programme demeure donc fragile, d'où l'importance et la pertinence du rôle que vient jouer le FLC dans le maintien de la diversité des entreprises canadiennes œuvrant au sein de l'industrie de l'édition littéraire au pays.

Rendement: Efficience et économie

Le niveau de ressources nécessaires pour exécuter le FMC et le FLC est jugé raisonnable. Au cours de la période évaluée, le FLC a réussi à contenir ses coûts salariaux alors que le FMC a été en mesure de diminuer ses dépenses salariales de 8%. Les deux programmes ont également réduit de manière significative leurs dépenses de fonctionnement et d'entretien.

Recommandations

Compte tenu des constatations de l'évaluation, les mesures suivantes sont recommandées alors que la réponse de la gestion à ces recommandations se retrouve à la fin du présent rapport.

Fonds de la musique du Canada

L'évaluation a permis d'examiner le niveau d'atteinte de l'ensemble des résultats attendus du FMC énoncés dans ses modalités. En dépit des limites de l'évaluation, le FMC a dans l'ensemble atteint ses résultats escomptés. Toutefois, des défis à rendre compte de l'atteinte des résultats attendus du programme liés à la création d'un large éventail de choix musicaux canadiens, l'accessibilité en vue de la consommation et la viabilité financière des bénéficiaires pour le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC. En effet, certaines données portant sur la langue d'expression des œuvres musicales produites ainsi que sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires de ces deux volets n'ont pu être fournies puisque la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme n'exige pas de celui-ci de recueillir de telles informations. Bien que les résultats attendus énoncés dans les modalités du programme du FMC s'appliquent à l'ensemble du programme, les indicateurs contenus dans la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme prévoient que les trois résultats attendus susmentionnés seront mesurés à partir du rendement des bénéficiaires du volet EM seulement, lequel appuie les plus grandes maisons d'enregistrement sonore. Ainsi, des informations partielles sur la langue d'expression artistique et l'absence de données sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires appuyés par le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC au cours de la période évaluée. Par ailleurs, le cadre de mesure du rendement du Fonds de la musique du Canada tel que présenté dans l'Architecture des activités de programmes (AAP) de PCH a été revu en 2012-2013. Plus précisément, le résultat attendu lié à la viabilité de la portion de l'industrie canadienne de la musique financée par le FMC ne figure plus dans l'AAP 2014-2015 de PCH approuvé par le Conseil du trésor.

Recommandation 1 : Dans le but de permettre au FMC d'amasser les informations qui lui sont nécessaires pour faire la démonstration annuelle et quinquennale du niveau d'atteinte de ses résultats attendus, il est recommandé que le programme revoie sa stratégie de mesure de rendement afin qu'il recueille également des données auprès :

- de l'ensemble des bénéficiaires du volet EM sur :
 - La langue d'expression artistique de chaque album produit avec l'appui du programme
- de l'ensemble des bénéficiaires du volet NOM sur :
 - La langue d'expression artistique de chaque album produit avec l'appui du programme
 - Les ventes (en dollars et en unité) d'œuvres musicales produites avec l'appui du programme

Fonds du livre du Canada

L'ère de la numérisation amène des changements profonds dans la façon dont les citoyens de partout à travers le monde consomment des biens culturels et l'industrie du livre n'échappe pas à cette tendance lourde. La popularité croissante des tablettes et liseuses électroniques au cours des dernières années a entraîné une demande à la hausse pour des livres en format numérique. Bien que la proportion de bénéficiaires produisant des éditions en format numérique ait plus que doublé au cours de la période évaluée et ait atteint 53%, la proportion de ventes de livres numériques des bénéficiaires en 2012 atteignait 1.8%¹ alors que la moyenne de l'industrie au pays se situait à environ 10%. La plupart des informateurs clés interviewés ont indiqué que l'un des principaux défis auxquels les éditeurs doivent faire face porte sur la place de plus en plus prépondérante qu'occupe la commercialisation en ligne de livres par des méthodes telles que les médias sociaux, les blogs et les sites d'éditeurs ou d'auteurs. La production de livres en format numérique ainsi que leur commercialisation dans un environnement virtuel extrêmement compétitif et en perpétuel changement représente donc un enjeu de taille pour les bénéficiaires du FLC qui en retour nécessite une adaptation des connaissances et le recours à une expertise spécifique en matière de technologies numériques afin de faire face à une industrie en transition. Les multinationales bien capitalisées ayant fait des investissements importants dans le développement, la promotion et la commercialisation de produits numériques accaparent le tiers du marché du livre au Canada, incluant le marché du livre numérique. Il est cependant important de mentionner que l'écart dans la proportion de vente de livres numériques au pays et les bénéficiaires du FLC n'est pas en soi une anomalie, mais la continuité d'un défi qui est au cœur des activités des entreprises du secteur de l'industrie canadienne de l'édition du livre.

Le FLC soutient annuellement des éditeurs canadiens dans la production, promotion et commercialisation de livres d'auteurs canadiens sous formes imprimée et numérique tant au pays qu'à l'étranger. Le soutien offert couvre un large éventail d'activités admissibles liées à la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens. Le financement offert aux éditeurs est structuré de telle sorte que les éditeurs sont libres de décider comment ils utiliseront les montants reçus à condition qu'ils s'agissent de dépenses admissibles en vertu des modalités du programme. Un bénéficiaire peut donc consacrer l'entièreté du financement qu'il reçoit du FLC envers la commercialisation de livres d'auteurs canadiens s'il le désire. La décision d'utiliser ses ressources pour la commercialisation, la production ou d'autres activités prioritaires est donc laissée à la discrétion du bénéficiaire. Le FLC fournit aussi un appui financier aux éditeurs désireux d'offrir des stages en technologie mettant l'accent sur l'acquisition et l'application de compétences liées à l'adoption de stratégies de technologie novatrices, pour la production, la commercialisation et la gestion de l'information.

Enfin, le FLC appuie les organismes et les associations de l'industrie canadienne du livre dans la commercialisation et promotion des livres d'auteurs canadiens. Le soutien offert vise notamment à soutenir des projets collectifs de commercialisation qui augmentent le nombre de possibilités pour les organismes et les associations professionnelles de pouvoir commercialiser et promouvoir des livres d'auteurs canadiens.

La numérisation de livres représente néanmoins un enjeu important pour les bénéficiaires du FLC, majoritairement des PME, en termes

- de réduction de l'écart des ventes numériques observé entre ceux-ci et les multinationales
- de commercialisation et de promotion de livres numériques donnant une visibilité dans un environnement virtuel extrêmement compétitif et en perpétuel changement.

Recommandation 2 : Afin que le Fonds du livre du Canada continue de remplir son rôle de levier important d'une industrie canadienne de l'édition compétitive en transition et de permettre aux éditeurs canadiens de continuer d'offrir aux lecteurs du Canada et de l'étranger, l'accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens, il est recommandé que le programme accorde aux bénéficiaires du FLC un soutien qui encourage davantage la production, la commercialisation et la vente de livres numériques en fonction de la croissance et des changements observés dans le marché par rapport au contenu numérique.

1. Introduction et contexte

Le présent rapport expose les résultats de l'évaluation groupée du Fonds du livre du Canada (FLC) et du Fonds de la musique du Canada (FMC) pour la période allant de 2007-2008 à 2011-2012. Les sections suivantes décrivent les programmes ainsi que le contexte, les objectifs et les contraintes de l'évaluation.

1.1 Profil du Fonds de la musique du Canada

1.1.1 *Historique*

Le FMC a été lancé en 2001 dans la cadre d'une série de programmes d'arts et de culture, et a remplacé le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES), instauré en 1986. Le FMC est le principal programme de soutien du gouvernement fédéral pour la musique canadienne, et il soutient les activités des créateurs de musique, des artistes et des entrepreneurs pour assurer l'accès des Canadiens à un large choix d'œuvres musicales canadiennes. Le programme appuie des activités comme la création, la production, la distribution et la promotion d'enregistrements sonores, les tournées et présentations nationales et internationales, le développement du marché du numérique, le perfectionnement professionnel, des ateliers, des conférences, des galas de remise de prix, l'archivage et la préservation de la musique canadienne. Le FMC a été renouvelé la dernière fois en 2009 pour une période de cinq ans, soit de 2010-2011 à 2014-2015, et sa structure a été modifiée par la simplification de ses volets.

Au cours de la période visée par l'évaluation, le nombre de volets du FMC est passé de sept volets – Aide aux créateurs, Diversité de la musique canadienne, Nouvelles œuvres musicales, Initiatives collectives, Entrepreneurs de la musique, Soutien aux associations sectorielles et Souvenirs de la musique canadienne – à quatre. Depuis avril 2010, le financement du volet Diversité de la musique canadienne du FMC a été éliminé et réaffecté au volet Initiatives collectives. Le budget du volet Soutien aux associations sectorielles a été regroupé avec les volets Initiatives collectives, Aide aux créateurs et le nouveau sous-volet d'Entrepreneurs de la musique – Aide aux organismes nationaux de services. Le volet Aide aux créateurs a été éliminé depuis avril 2013.

Les responsables du Ministère s'occupent de sa gestion globale, de l'administration du volet Entrepreneurs de la musique et de la prestation de conseils stratégiques; ils doivent également rendre compte de l'ensemble de la conception du programme, des résultats, de la surveillance et de l'interface avec les administrateurs tiers, de même que des fonctions de PCH chargées de la recherche, des vérifications et des évaluations. Quatre volets sont administrés par des administrateurs tiers, soit FACTOR, MUSICACTION et la Fondation SOCAN, dans le cadre d'accords de contribution, et par Bibliothèque et Archives Canada, dans le cadre d'un protocole d'entente. Les administrateurs tiers sont responsables du fonctionnement et de la prestation, y compris l'établissement de critères d'admissibilité propres au programme, de faire connaître les possibilités auprès des bénéficiaires éventuels, d'approuver les demandes et de verser les fonds. Ils sont surveillés par le personnel de programme.

1.1.2 Objectifs du programme

Le FMC est le principal mécanisme permettant d'atteindre les objectifs de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore, *Des créateurs à l'auditoire*, qui sont les suivants (voir l'annexe 1 pour le modèle logique du programme) :

- améliorer l'accès des Canadiens à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes;
- accroître les possibilités offertes aux artistes et aux entrepreneurs de la musique du Canada;
- faire en sorte que les artistes et les entrepreneurs de la musique du Canada aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation.

Le FMC cherche à atteindre ses objectifs en offrant des subventions et des contributions au secteur de la musique canadienne à l'appui de la création et de la diffusion de la musique canadienne, et à accroître la capacité de l'industrie de livrer concurrence et d'exceller dans les marchés nationaux et internationaux.

1.1.3 Changements apportés au programme depuis la dernière évaluation

Au cours de la période de 2007-2008 à 2009-2010, le FMC, défini comme un programme à part entière, comportait sept volets : Aide aux créateurs (AC), Diversité de la musique canadienne (DMC), Nouvelles œuvres musicales (NOM), Entrepreneurs de la musique (EM), Soutien aux associations sectorielles (SAS), Initiatives collectives (IC) et Souvenirs de la musique canadienne (SMC).

L'évaluation de 2007 a conclu que le FMC est pertinent, qu'il constitue un mécanisme utile pour améliorer l'accès des Canadiens à un large éventail d'œuvres musicales canadiennes et bénéficie d'une structure souple lui permettant de réagir aux changements importants qui transforment l'industrie de la musique. L'évaluation présentait cinq recommandations qui ont toutes été acceptées par la direction du programme et mise en œuvre par la suite. L'évaluation recommandait notamment que le FMC soit restructuré, que le cadre de mesure du rendement soit amélioré et que la charge administrative et les coûts soient réduits.

Lorsque le programme a été renouvelé la dernière fois en 2009, sa structure a été simplifiée, et il est passé de sept à cinq volets. L'intégration du volet Soutien aux associations sectorielles (SAS) aux autres volets a permis de gagner en efficience tout en réduisant le fardeau administratif imposé aux demandeurs. Le volet Diversité de la musique canadienne (DMC) a été éliminé pour régler un problème de chevauchement dans l'exécution du programme et ses ressources ont été réaffectées au volet IC pour accroître la visibilité des artistes canadiens dans les marchés internationaux et sur les plateformes numériques. En outre, on a approuvé une autorisation d'octroi de subventions. Celle-ci a permis au programme d'utiliser les subventions au lieu de contributions dans les situations à faible risque afin de réduire le fardeau administratif imposé aux demandeurs et d'accroître l'efficience de la prestation du programme².

1.1.4 Gouvernance et ressources

Le directeur général de la Direction générale des industries culturelles du Secteur des affaires culturelles de PCH est responsable du FMC. L'obligation redditionnelle incombe à la sous-ministre adjointe, Affaires culturelles.

Le programme a été renouvelé en 2009. Le FMC a obtenu un financement annuel de 27,6 millions de dollars pour la période allant de 2010-2011 à 2014-2015. De ce montant, 17,5 millions de dollars sont financés à partir des niveaux de référence existants de PCH. Un montant supplémentaire de 250 000 \$ dollars par année a été ajouté à partir des niveaux de référence existants du Conseil des arts du Canada et un nouveau financement de 9,85 millions de dollars par année a été approuvé. Ce dernier montant comprend une enveloppe de 360 000 \$ destinée à Bibliothèque et Archives Canada. Pour la période de 2007-2008 à 2011-2012, les ressources budgétaires du FMC s'élevaient à 27,6 millions de dollars en moyenne par année. Le programme du FMC a compté en moyenne 13,2 ETP pendant la période couverte par l'évaluation.

Tableau 1 : Prévisions budgétaires annuelles du Fonds de la musique du Canada

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Dépenses de fonctionnement					
Salaires des employés	1 124 151	982 915	1 073 096	1 292 476	1 054 404
Avantages sociaux	224 830	196 583	214 619	258 495	210 881
Fonctionnement et entretien (F et E)	693 566	526 525	499 376	191 687	143 539
Sous-total	2 042 547	1 706 023	1 787 091	1 742 658	1 408 824
Subventions et contributions					
Subventions	0	0	0	0	0
Contributions	25 108 496	25 150 348	25 968 496	26 124 003	26 293 443
Sous-total	25 108 496	25 150 348	25 968 496	26 124 003	26 293 443
Total – Ressources	27 151 043	27 709 371	27 755 587	27 866 661	27 702 267

Le budget du FMC est réparti entre les volets du programme. Les volets Nouvelles œuvres musicales et Entrepreneurs de la musique, qui appuient principalement les activités liées à la production et à la commercialisation d'enregistrements sonores, représentent 73,7 % du budget prévu de 2007-2008 à 2011-2012. Le sous-volet Organismes nationaux de services des volets Entrepreneurs de la musique et Initiatives collectives appuie la création d'occasions propices à un rayonnement accru des artistes, des créateurs et des entrepreneurs de la musique canadiens au pays et à l'étranger; il représente 13,9 % du budget prévu de 2007-2008 à 2011-2012.

1.1.5 Bénéficiaires du financement du programme

Le FMC cible des bénéficiaires différents comme les maisons de disques canadiennes, les éditeurs canadiens de musique, les gérants d'artistes canadiens, les artistes canadiens et les associations professionnelles. Une description détaillée des volets de financement du FMC, des administrateurs tiers et des bénéficiaires primaires est fournie au tableau 2 de l'annexe 7.

1.2 Profil du Fonds du livre du Canada

1.2.1 Historique

Le FLC a été lancé en 1979 sous le nom de Programme d'aide au développement de l'édition canadienne (PADEC) à l'appui de la création et de la diffusion des livres canadiens, en offrant une aide à l'industrie afin d'encourager la croissance et d'améliorer la viabilité financière de l'industrie nationale de l'édition du livre au Canada. Ce programme a servi de mécanisme de soutien principal du gouvernement à l'industrie canadienne de l'édition pendant plus de 30 ans. Le financement qu'il offre vise à aider les éditeurs en les compensant pour les coûts élevés rattachés à la création et à la commercialisation des livres au Canada afin de s'assurer que les lecteurs canadiens et étrangers ont accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens. Le nom a été modifié à plusieurs reprises, mais l'objectif du programme d'assurer l'accès à une diversité de livres signés par des auteurs canadiens au Canada et à l'étranger est demeuré inchangé. Le programme a été renommé Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) en 1986 et FLC en 2010. Le plus récent changement reflétait une transformation de son rôle d'appui au développement de l'industrie à celui de renforcement d'une industrie établie qui met à la disposition des lecteurs de partout dans le monde les livres canadiens. À la suite d'une évaluation réalisée en 2008, le programme a été renouvelé en 2009 pour 2010-2011 jusqu'à 2014-2015, et des modifications ont été apportées à sa structure et l'on a réduit le nombre de ses volets qui est passé de quatre à deux (Soutien aux éditeurs et Soutien aux organismes) afin de réduire le fardeau administratif et d'améliorer le service à la clientèle.

Le volet Soutien aux éditeurs (SE) permet d'assurer la production et la commercialisation durables des livres d'auteurs canadiens en allégeant les coûts élevés rattachés à l'édition au Canada et en établissant la capacité de concurrence du secteur dans le contexte d'un marché mondial. Le SE est distribué selon une formule de financement fondée sur les ventes qui récompense les éditeurs qui réussissent à livrer du contenu aux consommateurs. Ce financement fondé sur une formule destiné aux éditeurs demeure le principal mécanisme de financement du FLC. Les bénéficiaires admissibles au SE sont les maisons d'édition détenues et contrôlées par des intérêts canadiens dont le siège social et la majorité des employés sont établis au Canada. Le SE réunit l'aide fondée sur une formule qui était offerte auparavant dans le cadre des volets Aide aux éditeurs et Aide à la commercialisation internationale du PADIE et prévoit un soutien ciblé, fondé sur des projets, destiné aux éditeurs qui bénéficiaient auparavant d'une aide des volets Initiatives collectives et Chaîne d'approvisionnement.

Le volet Soutien aux organismes (SO) contribue au développement de l'industrie du livre canadien et du marché pour ses produits en aidant les associations de l'industrie et les organismes connexes à entreprendre des projets collectifs au profit de lecteurs de partout dans le monde. Les bénéficiaires admissibles au SO sont les organismes détenus et contrôlés par des intérêts canadiens, les organismes professionnels et autres groupes représentant l'industrie du livre canadien ou en lien avec elle, notamment les établissements d'enseignement dont un volet des activités spécialisées est lié à l'industrie du livre. Le financement est versé pour les projets entrepris pour le compte d'un groupe d'éditeurs ou d'autres intervenants du secteur et ceux qui développent les marchés

nouveaux et existants pour les livres d’auteurs canadiens ou qui améliorent la capacité de l’industrie du livre de produire du contenu destiné à ces marchés de manière efficace et concurrentielle. Le SO réunit le soutien fondé sur des projets pour les groupes de l’industrie, qui était autrefois administré dans le cadre des volets Initiatives collectives, Initiative de la chaîne d’approvisionnement et Aide à la commercialisation internationale du PADIE.

Comme par le passé, une partie importante de l’aide demeure destinée aux éditeurs individuels (dans le cadre du Soutien aux éditeurs), et d’autres sources de financement sont aiguillées vers les organismes qui participent à l’industrie du livre canadien (dans le cadre du Soutien aux organismes).

La gestion et l’exécution du FLC sont assurées par la Direction générale des industries culturelles, à l’administration centrale de Patrimoine canadien (PCH). Une partie relativement limitée de l’aide fournie par l’entremise du Soutien aux organismes est administrée pour le compte de PCH par Livres Canada Books (LCB), un organisme sans but lucratif ayant une capacité établie de fournir du soutien aux bénéficiaires ultimes pour ce qui est des activités de commercialisation des droits étrangers. Cet arrangement avec un tiers est établi dans le cadre d’un accord de contribution conclu entre PCH et LCB.

1.2.2 Objectifs du programme

L’objectif général du FLC est de s’assurer que les lecteurs de partout ont accès à une vaste gamme de livres d’auteurs canadiens (voir l’annexe 1 pour le modèle logique du programme).

Le FLC cherche à réaliser ses objectifs en fournissant des subventions et des contributions à l’industrie du livre détenue par des intérêts canadiens à l’appui de la création et de la diffusion de livres d’auteurs canadiens et à encourager leur consommation par les lecteurs de partout dans le monde. Le programme comporte des modalités qui en encadrent la prestation, et qui établissent les objectifs et les résultats attendus, les exigences relatives aux demandes, la nature des dépenses admissibles et les montants maximaux des contributions.

1.2.3 Changements apportés au programme depuis la dernière évaluation

Une évaluation du PADIE a été réalisée en 2008, elle était axée sur les enjeux relatifs à la pertinence, au rendement et à la réussite du programme. Bien que l’évaluation ait conclu que le programme est encore pertinent, qu’il est en harmonie avec les priorités ministérielles et qu’il a contribué à accroître l’accès aux livres d’auteurs canadiens, elle présentait également cinq recommandations, qui ont toutes été acceptées par la direction du programme et mises en œuvre par la suite. Les recommandations préconisaient notamment que le programme examine et mette à jour son modèle logique et ses mesures du rendement, examine son approche pour récompenser les ventes destinées aux marchés d’exportation au moyen d’un financement fondé sur une formule et mise sur l’efficacité administrative dans l’exécution du programme.

Certains des changements apportés à la structure du programme depuis la dernière évaluation comprennent la simplification des volets du programme qui sont passés de quatre à deux volets sur mesure pour offrir un accès à « guichet unique » aux deux

groupes admissibles au programme : les éditeurs et les organismes d'édition et la simplification du processus de demande et l'allègement du fardeau rattaché aux exigences pour remplir les demandes. En 2010, le programme a été rebaptisé le Fonds du livre du Canada.

1.2.4 Gouvernance et ressources

Le directeur général de la Direction générale des industries culturelles du Secteur des affaires culturelles de PCH est responsable de ce programme. L'obligation redditionnelle incombe à la sous-ministre adjointe, Affaires culturelles. Du point de vue opérationnel, le FLC comptait sur une moyenne de 22 employés équivalents temps plein (ETP) pendant la période d'évaluation, dont 16 se consacraient à la prestation directe du programme alors que quatre étaient responsables des activités liées à la politique sur les livres.

De 2007-2008 à 2009-2010, les ressources annuelles attribuées au FLC avaient été établies initialement à 41,1 millions de dollars. Toutefois, après un vaste exercice d'examen stratégique effectué en 2007 par le gouvernement du Canada, on a procédé à une réduction budgétaire d'un million de dollars en subventions et contributions, à compter de l'exercice financier 2008-2009. Le tableau 2 ci-dessous indique les coûts directs de l'administration du programme prévus au budget, ainsi que le niveau des subventions et contributions d'une année à l'autre au cours de l'évaluation.

Tableau 2 : Prévisions budgétaires annuelles du Fonds du livre du Canada

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
Salaires des employés	1 582 901	1 567 359	1 690 775	1 485 161	1 625 659
Avantages sociaux	316 580	313 472	338 155	297 032	325 132
Fonctionnement et entretien (F et E)	468 260	371 171	217 345	100 317	112 230
Sous-total	2 367 741	2 252 002	2 246 275	1 882 510	2 063 021
<i>Subventions et contributions</i>					
Subventions	0	0	0	8 300 000	8 300 000
Contributions	38 094 798	36 637 660	36 637 660	28 366 301	28 366 301
Sous-total	38 094 798	36 637 660	36 637 660	36 666 301	36 666 301
Total – Ressources	40 462 539	38 889 662	38 883 935	38 548 811	38 729 322

1.2.5 Bénéficiaires du financement du programme

Les modalités du FLC décrivent les bénéficiaires du programme comme suit:

- Les bénéficiaires admissibles au volet Soutien aux éditeurs sont les maisons d'édition détenues et contrôlées par des intérêts canadiens dont le siège social et la majorité des employés sont établis au Canada. Les bénéficiaires doivent être des entreprises du secteur privé, à but lucratif ou sans but lucratif, ou exploitées par une université canadienne.
- Les bénéficiaires admissibles au volet Soutien aux organismes sont les organismes détenus et contrôlés par des intérêts canadiens, les associations professionnelles, les entreprises ou autres groupes représentant l'industrie du livre canadien ou en

lien avec elle, notamment les établissements d'enseignement dont un volet des activités spécialisées est lié à l'industrie du livre.

1.3 Contexte et objectif de l'évaluation

L'identification des résultats faisant l'objet de l'évaluation a présenté certains défis, dont celui de regrouper les résultats de ces deux programmes pour développer une stratégie d'évaluation commune. L'évaluation a aussi tenu compte du fait que :

- les autorités financières des deux programmes ont été renouvelées en cours de période et ont été accompagnées de modifications aux modalités (et résultats) des programmes, et
- les programmes ont procédé à des changements aux résultats au moment de la mise à jour de leurs stratégies de mesure de rendement, d'évaluation et de gestion des risques.

La stratégie d'évaluation a été développée en collaboration avec les programmes. Cette stratégie repose sur une approche calibrée dans la mesure où :

- la stratégie d'évaluation est commune aux deux programmes
- le recours aux données administratives amassées par les deux programmes ainsi qu'aux données secondaires disponibles a été préconisé
- l'analyse documentaire et la recension des écrits ont été menées à l'interne et couvraient les deux programmes simultanément
- le nombre d'entrevues ainsi que le nombre de questions d'entrevue ont été circonscrits
- le travail effectué par des firmes externes couvrait les deux programmes simultanément

Les principales questions d'évaluation reprennent les résultats attendus communs aux deux programmes. Les principaux enjeux et questions d'évaluation ainsi que des indicateurs connexes se trouvent à l'annexe 2.

Les résultats attendus suivants ont été identifiés pour les deux programmes :

- Le soutien à la création d'une diversité de livres canadiens et d'œuvres musicales d'artistes canadiens
- Le soutien à la consommation d'une diversité de livres et d'œuvres musicales au Canada et à l'étranger
- Le soutien à la viabilité des industries canadiennes de la musique et de l'édition du livre

L'évaluation a pour objectif d'évaluer :

- la pertinence des programmes, plus particulièrement en ce qui concerne la mesure dans laquelle (i) ils continuent de répondre à un besoin démontrable et sont réceptifs aux besoins des Canadiens (ii) leurs objectifs sont en lien avec les priorités du gouvernement fédéral et les résultats ministériels stratégiques et (iii) ils s'harmonisent avec le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral relativement à leur exécution.
- le rendement des programmes (efficacité, efficience et économie), notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans l'atteinte des résultats escomptés (y

compris les résultats immédiats, intermédiaires et ultimes) par rapport à la portée et à la conception des programmes, ce qui comprend les effets des extrants sur les résultats escomptés; l'utilisation des ressources relativement à la production des extrants et les progrès réalisés concernant l'atteinte des résultats escomptés. L'évaluation des Fonds du livre et de la musique du Canada couvre la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012. L'évaluation a également pris en considération toutes les informations disponibles se rapportant au-delà de cette période afin d'offrir un portrait de la situation le plus à jour qui soit. L'évaluation a été menée entre mai 2012 et décembre 2013 par la Direction des services d'évaluation (DSE) du Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, à PCH. L'ensemble des travaux a été réalisé par les services d'évaluation à l'exception de la collecte et de l'analyse des données touchant les questions sur l'efficacité et l'économie, confiées à un consultant.

2. Approche méthodologique

Nous présentons dans cette section, les méthodes de collecte de données qui ont été utilisées et les limites de l'approche méthodologique.

2.1 Conception de l'évaluation

L'évaluation a eu recours aux sources de données suivantes.

Analyse documentaire

Le Groupe de recherche sur les politiques était responsable de procéder à une analyse documentaire pertinente pour le groupe de travail de l'évaluation. Celle-ci comprenait une analyse comparative de programmes semblables au Canada et à l'étranger. La direction des Services d'évaluation a intégré les résultats de cette analyse documentaire dans leur analyse et l'ont complétée par d'autres sources documentaires. Une attention particulière a été accordée aux rapports d'Industrie Canada et de Statistique Canada sur les industries de la musique et du livre canadiens.

Examen des documents

Un examen approfondi de la documentation des programmes a été entrepris pour mieux connaître les programmes, mieux cerner les liens de causalité entre les activités de programme et les résultats prévus, et aider à répondre aux questions sur la pertinence continue et le rendement.

Examen des dossiers de projets, des bases de données et autres systèmes d'information

On a procédé à un examen des données de référence du FLC et du FMC ainsi que des bases de données et autres systèmes d'information internes/externes pour appuyer la direction dans ses activités de soutien administratif continu et de mesure de rendement des programmes. On a pu ainsi obtenir de l'information permettant d'évaluer le rendement des programmes et de déterminer la pertinence de ces sources d'information aux fins de la prise de décision. Ces bases de données sur les programmes ont été une

source clé d'information pour évaluer la mesure dans laquelle les activités de mesure du rendement permettent d'obtenir de l'information pertinente en temps opportun à l'appui des pratiques de gestion axées sur les résultats.

Entrevues avec des informateurs clés

On a mené deux rondes d'entrevues avec des informateurs clés. La première ronde a permis d'achever le cadre des méthodes d'évaluation et de s'assurer que l'étude couvrirait les questions de méthodologie et d'évaluation. À la deuxième ronde, 46 entrevues ont été réalisées, dont 19 avec des employés anciens et actuels du FLC et du FMC, 20 représentants d'organismes financés par les programmes, trois représentants d'associations de l'industrie du livre et de la musique et des représentants de quatre administrateurs tiers responsables de la mise en œuvre des volets ou sous-volets des programmes. Ces entrevues visaient à étayer l'information sur la mesure dans laquelle les programmes sont pertinents pour répondre aux besoins démontrables des Canadiens et constituent la méthode la plus efficace et appropriée pour atteindre les résultats escomptés.

Analyse de l'optimisation des ressources

Pour effectuer une analyse approfondie de l'efficacité et de la rentabilité des programmes, la Direction des services d'évaluation a commandé une analyse de l'optimisation des ressources. L'analyse visait à évaluer l'utilisation des ressources des programmes relativement à la prestation des programmes par rapport à la production d'extrants et examinait les approches de rechange pour obtenir des résultats semblables.

2.2 Limites de l'évaluation

Certaines limites dans la conduite de l'évaluation ont été constatées.

- L'absence de données nationales longitudinales concernant l'ensemble des formes de distribution et de diffusion des produits numériques de l'industrie du livre a réduit la capacité de donner une image complète de l'évolution de l'industrie durant la période couverte par l'évaluation.
- L'absence de données touchant certains indicateurs de rendement a limité la capacité de se prononcer pleinement sur le niveau d'atteinte de certains résultats attendus des programmes.
- Au plan du FLC, l'absence de données concernant les ventes de livres des bénéficiaires du volet Soutien aux éditeurs selon la région et le genre de publications a limité la capacité de se prononcer pleinement sur la diversité de la consommation des livres publiés par les bénéficiaires du programme.
- Au plan du FMC, des défis à rendre compte de l'atteinte des résultats attendus du programme liés à la création d'un large éventail de choix musicaux canadiens, l'accessibilité en vue de la consommation et la viabilité financière des bénéficiaires pour le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC. En effet, certaines données portant sur la langue d'expression des œuvres musicales produites ainsi que sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires de ces deux volets n'ont pu être fournies puisque la stratégie de

mesure de rendement actuelle du programme n'exige pas de celui-ci de recueillir de telles informations. Bien que les résultats attendus énoncés dans les modalités du programme du FMC s'appliquent à l'ensemble du programme, les indicateurs contenus dans la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme prévoient que les trois résultats attendus susmentionnés seront mesurés à partir du rendement des bénéficiaires du volet EM, lequel appuie les plus grandes maisons d'enregistrement sonore. Ainsi, des informations partielles sur la langue d'expression artistique et l'absence de données sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires appuyés par le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC.

- L'évaluation avait notamment pour but d'évaluer l'efficacité du soutien offert aux bénéficiaires du FLC et du FMC pour faire la promotion et la commercialisation de livres d'auteurs canadiens et d'albums d'artistes canadiens. En conformité avec la stratégie de mesure de rendement des deux programmes, des données ont été amassées par les programmes sur les fonds octroyés pour la promotion et la commercialisation de livres et de musique afin d'en identifier les extrants : le nombre et le type de projets de promotion et de commercialisation financés. L'évaluation de l'efficacité d'activités destinées à faire la promotion et la commercialisation d'un produit ou d'un service nécessite généralement de recueillir des données liées à l'impact de ces activités sur le volume de ventes du produit ou service en question. Cependant, en plus du FLC et du FMC, les bénéficiaires ont accès à diverses sources de financement pour réaliser leurs activités de promotion et de commercialisation et d'autres facteurs, externes et internes, entrent en ligne de compte en ce qui a trait au succès d'un livre ou d'un album musical. L'évaluation de l'efficacité du soutien offert aux bénéficiaires des programmes pour la promotion et la commercialisation représente donc un défi lorsque vient le temps d'établir une inférence causale entre les montants consentis par les programmes et les résultats obtenus au niveau des ventes. De plus, les bénéficiaires dont la majorité sont des PME ayant des ressources limitées, peuvent difficilement mener les études nécessaires afin d'établir avec exactitude l'impact direct et exclusif des montants consentis par le FLC ou le FMC pour la commercialisation et la promotion sur les ventes de livres et d'albums musicaux. Des mesures servant à calculer les ventes et les parts de marchés des albums d'artistes canadiens et des livres d'auteurs canadiens ont été utilisées afin de déterminer de façon indirecte la portée de l'investissement des programmes en matière de promotion et de commercialisation.

3. Constats

Les résultats sont organisés et présentés conformément aux deux dimensions clés de l'évaluation soit la pertinence et le rendement (efficacité, efficience et économie) des programmes.

3.1 Pertinence

La pertinence du FLC et du FMC est clairement démontrée. Ces deux programmes assurent l'accès à une diversité importante de contenu culturel canadien tant au Canada qu'à l'étranger. Cet accès permet de développer et d'affirmer que la culture canadienne participe au développement économique du Canada et à son rayonnement à l'étranger. Par ailleurs, le gouvernement a, à plusieurs reprises, souligné l'importance de la créativité et de l'innovation culturelle pour l'avenir économique du pays et a manifesté son appui aux industries culturelles. Le gouvernement fédéral assume pleinement son rôle et ses responsabilités en contribuant à la promotion et à l'épanouissement des industries culturelles canadiennes, d'une variété d'artistes issues de milieux différents et d'une diversité d'œuvres canadiennes au sein de ces industries. De même, sa contribution aux industries culturelles lui permet d'assumer ses responsabilités à l'égard de la promotion de l'égalité des deux langues officielles tout en supportant l'accès au contenu culturel pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

3.1.1 *Besoin continu des programmes*

Les FLC et FMC ont pour objectif principal d'assurer l'accès à une grande diversité de livres d'auteurs canadiens et d'œuvres musicales d'artistes canadiens tant au pays qu'à l'étranger. Ces deux programmes visent à atteindre cet objectif en contribuant à maintenir une industrie canadienne du livre et de la musique viable et compétitive, un objectif qui est appuyé par le fait que 90% des Canadiens³ croient qu'il est important d'avoir accès à du contenu culturel canadien.

L'accès à du contenu culturel canadien répond à trois besoins distincts : le besoin de développer et d'affirmer la culture canadienne, le développement économique du Canada et son rayonnement international.

Ainsi, la culture est un outil important dans le développement du sentiment d'appartenance au Canada en stimulant la création de liens et d'interactions entre les habitants de diverses parties du pays et en soutenant le développement d'une fierté nationale à l'égard d'une culture diversifiée. De plus, en soutenant la production et la promotion de contenu culturel canadien provenant des communautés autochtones (pour le FLC) et de langue officielle en situation minoritaire (pour le FLC et le FMC), les FLC et FMC contribuent à répondre à deux priorités importantes du gouvernement du Canada soit : la dualité linguistique du pays et la diversité des expressions culturelles.

La culture est également un outil économique qui profite à tous les Canadiennes et Canadiens. En plus de contribuer à la qualité de vie, le secteur culturel est un vecteur d'innovation, essentiel au maintien et au développement de la productivité et de la compétitivité internationale dans une économie fondée sur la connaissance. Une économie créative est un facteur clé permettant d'attirer des investissements étrangers,

des employés qualifiés, des touristes et des étudiants étrangers et de créer une image positive du Canada à l'étranger.

Toutefois, pour s'assurer que l'industrie canadienne de la culture, dont particulièrement les secteurs du livre et de musique, est en mesure d'accroître le contenu canadien, celle-ci doit être compétitive tant sur le marché national qu'international. Or, certains indicateurs laissent penser que l'industrie canadienne du livre et de la musique reste toujours fragile. Ainsi, bien que la part de marché occupée par les entrepreneurs canadiens du livre et de la musique sur le plan national se soit maintenue ou ait augmentée au cours de la période évaluée, les entreprises étrangères dominent toujours le marché canadien et pourraient menacer la viabilité de leurs concurrents canadiens. Ainsi, l'appui des programmes de PCH à l'industrie du livre et de la musique canadien est d'autant plus important que ces industries doivent aussi faire face aux défis et saisir les opportunités liées à la popularité croissante des dispositifs numériques qui en facilitent la consommation.

Enfin, 86% des personnes interrogées lors d'un sondage mené en 2012⁴ auprès de la population canadienne ont répondu qu'il est important pour eux, en tant que Canadiens, que les artistes d'ici soient reconnus à l'échelle internationale.

3.1.2 Conformité aux priorités du gouvernement

L'intérêt du gouvernement à l'égard des industries culturelles a été réitéré à plusieurs reprises au cours des dernières années. Ainsi, en novembre 2008, le Discours du Trône⁵ mentionne que la créativité et l'innovation culturelle sont vitales non seulement à une vie culturelle en santé mais aussi à l'avenir économique du Canada.

Dans son Plan d'action économique 2009, le gouvernement du Canada investit plus d'un demi-milliard entre 2009-2010 et 2011-2012 dans les arts et la protection du patrimoine, soulignant au passage que « le gouvernement est conscient de l'importance de stimuler l'économie au moyen d'investissements dans l'infrastructure dans un certain nombre de secteurs ciblés, et le secteur de la culture ne fait pas exception. »⁶

Enfin, dans le Discours du Trône de 2010, le gouvernement reconnaît la contribution importante que le secteur culturel canadien apporte à notre identité et à notre économie et souligne que des mesures spéciales sont requises pour s'assurer que les Canadiens ont accès à du contenu culturel canadien.

Par ailleurs, l'un des objectifs stratégiques de PCH, « Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger » touche directement les industries culturelles. Ainsi, dans le cadre de son soutien aux industries culturelles, le Ministère, dans son Rapport ministériel sur le rendement de 2009-2010, renouvelle son engagement à soutenir l'innovation des industries culturelles canadiennes et annonce le renouvellement et l'ajout de financement à cet effet.

Le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012 du Ministère mentionne également que « Ce résultat stratégique donne une idée de l'importance que le gouvernement du Canada accorde à l'existence soutenue et à l'accessibilité publique des produits culturels canadiens, du travail artistique par des créateurs et artistes canadiens, et du patrimoine culturel tangible et intangible du Canada. Ce résultat est étayé par une série d'hypothèses :

- les Canadiens ont le droit d'accéder facilement à ce matériel sur le marché national, pour des raisons d'identité et de souveraineté culturelles;
- il faut prendre des mesures spéciales pour assurer cet accès, compte tenu de la proximité des États-Unis, des économies d'échelle réalisées et de l'omniprésence des produits culturels américains et des exportations;
- la promotion internationale des expressions et du patrimoine culturels canadiens procure au Canada des avantages économiques mesurables, en renforçant la croissance des industries créatives et l'économie du savoir, en attirant des artistes talentueux et des touristes, en favorisant le commerce et l'investissement et en donnant du Canada sur la scène internationale l'image d'une société dynamique, confiante et tournée vers l'avenir. »

3.1.3 Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement

Le secteur des industries culturelles est considéré comme un champ de compétence partagé entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces différents paliers gouvernementaux peuvent donc légiférer dans ce domaine et créer des programmes pour répondre aux besoins de la population canadienne. À travers les deux programmes évalués, le gouvernement fédéral assume donc pleinement son rôle et ses responsabilités en contribuant à la promotion et à l'épanouissement des industries culturelles canadiennes, d'une variété d'artistes issues de milieux différents et d'une diversité d'œuvres canadiennes au sein de ces industries.

De même, le gouvernement du Canada assume un rôle essentiel en matière de langues officielles au Canada. Sa contribution aux industries culturelles lui permet d'assumer ses responsabilités à l'égard de la promotion de l'égalité des deux langues officielles tout en supportant l'accès au contenu culturel pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

3.2 Rendement

La stratégie d'évaluation développée en vue de l'évaluation tant du FLC que du FMC visait l'examen de trois résultats escomptés soit : la création de produits artistiques canadiens, leur accessibilité en vue de consommation et la viabilité de l'industrie canadienne dans ces deux domaines. Divers tableaux de données et graphiques illustrant plus en détail le rendement du FMC et du FLC ainsi que de leurs industries respectives figurent à l'annexe 7 et 8.

3.2.1 Fonds de la musique du Canada

3.2.1.1 Création d'un large éventail de choix musicaux canadiens

Malgré la présence de données partielles sur le niveau de diversité linguistique des albums financés par le FMC, l'évaluation conclut que dans l'ensemble le FMC contribue à la création de nouveaux albums présentant un large éventail de choix musicaux canadiens en investissant dans les créateurs et entrepreneurs musicaux et en soutenant la mise en marché et les occasions de mise en valeur des créations musicales. Ainsi, au cours de la période évaluée, 2687 nouveaux albums, présentant une diversité linguistique, régionale et de genre musicaux ont été produits avec le soutien des volets EM et NOM et de l'ancien volet DMC du FMC.

Afin d'examiner si les objectifs de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore⁷, dont le véhicule de mise en œuvre est le FMC, ont été atteints, incluant le rehaussement de l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux, l'évaluation s'est penchée sur une des dimensions de cet objectif, soit la création d'un large éventail de choix musicaux canadiens en examinant les résultats immédiats escomptés suivants : le nombre de nouveaux albums admissibles financés par le FMC ainsi que le nombre de nouveaux albums financés selon la langue d'expression artistique, la province de production et le genre musical.

Nombre de nouveaux albums financés

L'industrie de la musique au Canada comprend trois grandes multinationales du divertissement, Universal, Sony, Warner et, des centaines de petits entrepreneurs de taille modeste appartenant à des Canadiens. Les multinationales de l'industrie musicale opérant au Canada jouent un rôle important sur la scène nationale et ont contribué à la carrière de nombreux artistes canadiens. Toutefois, les sociétés appartenant à des intérêts canadiens et contrôlées par des canadiens jouent un rôle essentiel dans le développement de talents canadiens. Dans l'ensemble, ces dernières contribuent au lancement de 87% des nouveaux enregistrements d'artistes canadiens et réalisent 79% des ventes d'enregistrements de musique canadienne⁸.

Durant la période évaluée, le FMC a soutenu le financement de 2687 nouveaux albums à travers trois volets: Entrepreneurs de la musique (EM), Nouvelles œuvres musicales (NOM) et l'ancien volet Diversité de la musique canadienne (DMC), dont la dernière année d'activité de ce dernier a été 2009-2010. Le nombre d'albums financés est passé de 496 en 2007-2008 à 548 en 2009-2010, avec un sommet de 624 albums atteint en 2008-2009. Le FMC a donc financé annuellement la création d'une moyenne de 537 albums au cours de la période évaluée. L'impact de l'abolition de l'ancien volet DMC en 2010 sur le nombre annuel d'albums financés est presque complètement disparu en 2011-2012 avec la création d'un nombre similaire d'albums en 2011-2012 (541) à ce qu'il était en 2009-2010 (548).

La comparaison avec les données nationales permet de constater que les albums d'artistes canadiens financés par le FMC, par rapport à la moyenne de l'ensemble de la création d'albums d'artistes canadiens au Canada durant la période couverte par l'évaluation

représentent environ 22 % de tous les nouveaux albums lancés par les artistes canadiens au cours de la période examinée⁹.

Diversité des nouveaux albums financés selon la langue d'expression artistique, répartition provinciale de la production et genres musicaux

Langue d'expression artistique

L'examen du niveau de diversité linguistique des albums financés par le FMC dans le cadre du volet EM, administré par le FMC à PCH, révèle que la proportion d'albums financés dont les artistes s'expriment en anglais ou en français dans leur œuvre variait considérablement d'une année à l'autre. La moyenne annuelle s'établit à 37 % pour les albums de langue anglaise et 30 % pour ceux de langue française. On doit aussi remarquer que presque un tiers des albums financés durant cette période concernaient des albums de musique instrumentale, d'autres langues que le français et l'anglais ou ne pouvaient être classifiées.

Le niveau de diversité linguistique des albums financés par le FMC dans le cadre du volet NOM et de l'ancien volet DMC n'a pu être que partiellement évalué puisque la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme prévoit que les résultats liés à la langue seront mesurés à l'égard des bénéficiaires du volet EM.

Il convient cependant de mentionner que pour le volet NOM, FACTOR soutient majoritairement des albums d'artistes anglophones alors que MUSICACTION soutient principalement des albums d'artistes francophones. Les données recueillies auprès de MUSICACTION indiquent que 73% des albums financés au cours de la période évalués étaient en français sans toutefois offrir de détails sur la langue d'expression utilisée pour les albums produits dans d'autres langues. De son côté, FACTOR a commencé à compiler en 2013-2014 le nombre d'albums produits en français et en anglais alors que les albums produits dans d'autres langues sont répertoriés dans la catégorie «autre langue» sans toutefois préciser de quelle langue il s'agit.

Quant à l'ancien volet DMC, les rapports annuels du Conseil des Arts du Canada (CAC) font uniquement état de la langue de communication utilisée par les artistes dans leurs demandes de financement et dont les albums ont été soutenus¹⁰. Il a donc été impossible d'examiner le niveau de diversité linguistique des albums financés par l'intermédiaire de l'ancien volet DMC.

Répartition provinciale

Cet indicateur examine la province de production des albums d'artistes canadiens financés. Selon le volet, le lieu de production des albums financés se rapporte tant aux adresses données par les artistes que par les entreprises d'enregistrement sonore pour le volet NOM, celles données par les entreprises d'enregistrement sonore seulement pour le volet EM ou encore, ce lieu n'est pas connu pour l'ancien volet DMC. Ainsi, durant la période évaluée, les albums financés sous le volet NOM ont surtout été produits au Québec (moyenne annuelle de 42,3 %), en Ontario (36,3 %) et en Colombie-Britannique (9,3 %)¹¹. On constate de plus que le pourcentage d'albums financés par le

volet NOM et produits en Ontario au cours des cinq années, est en augmentation, passant de 31,4 % à 41,7 %. La production d'albums en Colombie-Britannique a presque doublé (passant de 6,2% à 11,2%,) alors que le nombre d'albums produits au Québec a subi une légère baisse, passant de 47,3% à 44,2%.

Le volet EM soutient la production d'albums d'artistes canadiens en appuyant financièrement des entreprises d'enregistrement sonore. On constate que de 2007-2008 à 2011-2012, le volet EM a financé en moyenne 23 entreprises d'enregistrement sonores annuellement. Ces entreprises bénéficiaires du volet EM provenaient du Québec pour les deux tiers, pour un quart en Ontario et pour près d'un dixième en Colombie britannique¹². Au cours de la période examinée, le nombre d'entreprises provenant de chacune de ces provinces a peu fluctué. On constate cependant une légère tendance à la baisse du nombre d'entreprises d'enregistrement sonore du Québec financées par le volet EM et une légère hausse du même type d'entreprises financées en Ontario.

Genres musicaux

En vue de l'analyse de la diversité des genres musicaux des nouveaux albums financés par les volets NOM et EM et l'ancien volet DMC, ceux-ci ont été regroupés en deux groupes :

- **Musique spécialisée** regroupe plusieurs genres musicaux considérés comme culturellement variés et dont les albums furent financés sous l'ancien volet DMC (à l'exception du Folk) et le volet NOM. Cette catégorie comprend les genres suivants : musique classique, jazz, jeunesse ou « children's », musique urbaine, musique du monde, reggae, musique traditionnelle ou autochtone¹³.
- **Musique grand public** («mainstream») comprend les genres musicaux autres que ceux de la catégorie « spécialisée », généralement considérés comme conventionnels ou généraux. Il s'agit des genres suivants : alternatif, country, folk contemporain, hip hop, dance ou instrumental, rock, musique populaire, heavy metal, electronic, roots et multi-genre¹⁴. La plupart de ces genres musicaux peuvent aussi se décliner en sous-genres.

Durant la période couverte par l'évaluation, en moyenne, les deux tiers des albums financés par le FMC appartenaient à la catégorie musique grand public. On constate une baisse graduelle, entre 2007-2008 et 2010-2011, de l'importance relative des albums de musique spécialisée financés par le FMC, qui de 45,1% en 2007-2008 est passé à 25,9% en 2010-2011, compensée par une hausse des albums de musique grand public. Cette baisse est en partie attribuable à la fin des activités, en 2010-2011, de l'ancien volet DMC dont l'objectif visait à favoriser la création de musique spécialisée. On remarque toutefois que le pourcentage d'albums de musique spécialisée a connu une hausse en 2011-2012, représentant 33,3% des albums financés par le FMC.

3.2.1.2 Accessibilité en vue de la consommation d'un large éventail de choix musicaux canadiens au Canada et à l'étranger

Malgré que les données liées à la consommation d'albums soutenus par le FMC soient limitées aux résultats des bénéficiaires du volet EM, le FMC contribue à rendre accessible pour consommation un large éventail de choix musicaux canadiens au Canada et à l'étranger. Les nouveaux albums produits avec le soutien du FMC dans le cadre du volet EM ont entraîné la vente au pays et à l'étranger de près de 10,5 M de nouveaux albums durant la période examinée. Les transformations structurelles, dont le changement de type de support (physique à numérique) ont certes affecté négativement le marché canadien de la vente de nouveaux albums physiques mais les bénéficiaires du FMC ont néanmoins connu une réduction deux fois moins grande du nombre d'albums vendus au Canada (-8,3%) en comparaison à la baisse du nombre d'albums vendus au pays pour l'ensemble de l'industrie canadienne (-19,75%) et même une croissance de 9,4% du nombre d'albums vendus à l'étranger. L'ampleur de ces ventes montre d'ailleurs que les nouveaux albums ont été mis à la disposition du public et ont été achetés.

L'évaluation se penche sur l'accessibilité en vue de la consommation de l'éventail d'œuvres musicales nouvelles par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux ainsi que l'exportation d'œuvres musicales d'artistes canadiens à travers le monde. Les indicateurs suivants, associés à ce résultat, sont examinés : le rendement affiché par les bénéficiaires du volet EM par rapport à celui de l'industrie musicale canadienne, la part de marché occupée par les albums d'artistes canadiens financés par le FMC dans le palmarès des 2000 albums les plus vendus au pays ainsi que les projets financés par le programme visant la promotion et le marketing des albums et artistes canadiens. Ces données prennent en compte des composantes de la consommation qui permettent en retour d'estimer l'accessibilité des œuvres musicales d'artistes canadiens.

Tendances à long terme des ventes nationales et des ventes à l'exportation des albums admissibles sur supports physique et numérique provenant des bénéficiaires du FMC

Les analyses touchant les tendances à long terme des ventes nationales et des ventes à l'exportation des albums admissibles provenant des bénéficiaires du FMC prennent les résultats obtenus en 2006-2007 comme année de référence et sont limitées aux résultats de la période 2007-2008 à 2010-2011 provenant du volet EM, administré par le FMC. L'examen des tendances à long terme des ventes nationales et des ventes à l'exportation des albums financés par le FMC dans le cadre du volet NOM et de l'ancien volet DMC n'a pu être effectué puisque la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme prévoit que les résultats liés aux ventes d'albums seront mesurés uniquement à l'égard des bénéficiaires du volet EM.

Durant cette période, les ventes totales (ventes nationales et ventes à l'exportation) d'albums admissibles au financement du programme produits par les bénéficiaires du volet EM se sont élevées à 10 467 243 unités, une diminution moyenne de 2,5% en comparaison des ventes totales enregistrées en 2006-2007. Les ventes nationales représentent en moyenne un peu moins des deux tiers des ventes totales et les ventes à l'exportation presque 36,7% des ventes totales. Durant cette même période, les ventes

nationales ont diminué en moyenne de 8,7% entre 2006-2007 et 2010-2011 alors que les ventes à l'exportation ont crû de 9,4% durant la même période.

Les données nationales¹⁵ sur les ventes unitaires d'albums d'artistes étrangers et canadiens permettent de mettre en perspective les ventes d'albums produits par les récipiendaires du volet EM du programme FMC. Ainsi, on constate qu'entre 2007-2008 et 2010-2011, les ventes unitaires d'albums au Canada ont diminué d'en moyenne 19,7% alors que les ventes nationales des récipiendaires du volet EM ont diminué en moyenne de 8,3% durant la même période. Ces résultats tendent à montrer, d'une part, la conjoncture particulière qui touche l'industrie de l'enregistrement sonore au Canada et, d'autre part, la baisse moins importante en ce qui touche les ventes d'albums d'artistes canadiens produits par les récipiendaires du volet EM.

Efficacité du soutien offert pour la promotion et la commercialisation

L'évaluation avait notamment pour but d'évaluer l'efficacité du soutien offert aux bénéficiaires du FMC pour faire la promotion et la commercialisation d'albums d'artistes canadiens. En conformité avec la stratégie de mesure de rendement du programme, des données ont été amassées sur les fonds octroyés pour la promotion et la commercialisation de musique afin d'en identifier les extrants : le nombre et le type de projets de promotion et de commercialisation financés.

Le FMC a soutenu annuellement les maisons d'enregistrements sonores canadiennes et les artistes canadiens dans la promotion et la commercialisation d'œuvres musicales canadiennes tant sur les scènes nationale qu'internationale. Au cours de la période évaluée, le volet NOM a appuyé un total de 4 830 projets destinés à la commercialisation d'œuvres musicales canadiennes et la promotion d'artistes canadiens au pays et à l'étranger. Des renseignements supplémentaires sur le nombre et types de projets financés sont fournis au tableau 15 de l'annexe 7. Les fonds octroyés aux bénéficiaires du volet EM peuvent également être utilisés à des fins de promotion et de commercialisation d'œuvres musicales canadiennes et d'artistes canadiens.

Tel que mentionné précédemment à la section 2.2 portant sur les limites de l'évaluation, l'examen de l'efficacité d'activités destinées à faire la promotion et la commercialisation d'un produit ou d'un service nécessite généralement de recueillir des données liées à l'impact de ces activités sur le volume de ventes du produit ou service en question. Cependant, en plus du FMC, les bénéficiaires ont accès à diverses sources de financement pour réaliser leurs activités de promotion et de commercialisation et d'autres facteurs, externes et internes, entrent en ligne de compte en ce qui a trait au succès d'un album musical. L'évaluation de l'efficacité du soutien offert aux bénéficiaires du programme pour la promotion et la commercialisation représente donc un défi lorsque vient le temps d'établir une inférence causale entre les montants consentis par le programme et les résultats obtenus au niveau des ventes. De plus, les bénéficiaires dont la majorité sont des PME ayant des ressources limitées, peuvent difficilement mener les études nécessaires afin d'établir avec exactitude l'impact direct et exclusif des montants consentis par le FMC pour la commercialisation et la promotion sur les ventes d'albums musicaux. Des mesures servant à calculer les parts de marchés des albums d'artistes canadiens financés

par le programme ont été utilisées afin de déterminer de façon indirecte la portée de l'investissement du FMC en matière de promotion et de commercialisation.

Part de marché des albums et des artistes canadiens financés par le FMC dans le Palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada¹⁶

L'évaluation s'est notamment penchée sur l'analyse des 4 indicateurs suivant afin d'évaluer dans quelle mesure le programme contribue à rendre accessible pour consommation un large éventail de choix musicaux canadiens au Canada et à l'étranger :

- Part de marché des albums financés par le FMC dans le Palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada
- Part de marché des artistes canadiens ayant été financés par le FMC au cours de leur carrière dans le Palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada
- Part de marché de l'ensemble des albums d'artistes canadiens dans le Palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada

L'évaluation a révélé que les résultats liés aux indicateurs susmentionnés démontrent en général une amélioration notable dans la mesure où de 2008 à 2012:

- La part de marché des albums d'artistes canadiens financés par le FMC dans le Palmarès des 2000 albums les plus vendus est passée de 6,8 % à 9,0 %
- La part de marché des artistes canadiens ayant été financés par le FMC au cours de leur carrière dans le Palmarès des 2000 albums les plus vendus est demeurée relativement constante avec un pourcentage annuel moyen de 15,2%
- La part de marché de l'ensemble des albums d'artistes canadiens dans le Palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada est passée de 20,7 % à 25,8 %

Audience aux galas de remise de prix financièrement soutenus par le FMC

Le FMC soutient la promotion collective des artistes et albums canadiens à travers le volet Initiatives collectives (IC). Le programme soutient également la promotion collective et le rayonnement d'artistes canadiens, du contenu musical canadien et de l'industrie canadienne de la musique par l'entremise du sous-volet Aide aux organismes nationaux du volet EM. Ce dernier offre une aide financière sous forme de contribution annuelle visant à aider les organismes nationaux de services à l'industrie canadienne de la musique à mettre en œuvre des activités inscrites dans un plan d'affaires destinées à soutenir la promotion collective d'artistes et de contenu musical canadiens de même que les services offerts à l'industrie canadienne de la musique.

Au cours de la période couverte par l'évaluation, le FMC a accordé des contributions financières à divers événements nationaux et régionaux de remises de prix dont notamment les galas des Prix Juno via le volet IC, et de l'ADISQ via le sous-volet Aide aux organismes nationaux de services à l'industrie canadienne de la musique du volet EM; deux événements majeurs de remise de prix dans le domaine musical canadien. De 2007-2008 à 2011-2012, l'audience moyenne au gala des prix JUNO est estimée à 1.7

millions de spectateurs et celle d'ADISQ à 1.3 millions. L'audience la plus élevée au gala de présentation des prix JUNO a été observée en 2011 avec 2.4 millions de téléspectateurs alors que le gala de remise des prix de l'ADISQ a connu sa plus forte audience en 2008 avec un total de 1.6 millions de téléspectateurs.

Acquisition et la préservation des œuvres musicales existantes

Une autre forme par laquelle le FMC soutient l'accessibilité à un vaste choix d'œuvres musicales est l'acquisition et la préservation d'œuvres musicales existantes dans le cadre du volet Souvenirs de la musique canadienne (SMC) administré par le Trust pour la préservation de l'audiovisuel jusqu'en 2008-2009 et Bibliothèque et Archives Canada (BAC) par la suite. Ces activités contribuent à l'accès et, potentiellement, à la consommation d'enregistrements sonores d'artistes canadiens.

Au cours de la période évaluée, le FMC a soutenu le Trust pour la préservation de l'audiovisuel, avec une aide de 137 126 \$ en 2007-2008 et de 135 818 \$ en 2008-2009. Le FMC a également appuyé BAC à raison de 360 000 \$ par année financière pour leurs activités d'acquisition et de préservation d'œuvres musicales existantes, selon des protocoles d'entente en vigueur de 2006-2007 à 2009-2010 et de 2010-2011 à 2014-2015.

La contribution financière du FMC à BAC par l'intermédiaire du volet SMC au cours de la période couverte par l'évaluation a servi notamment à cataloguer les acquisitions, identifier et formuler des requêtes en vue d'un dépôt légal¹⁷.

3.2.1.3 Viabilité de l'industrie de la musique

Les conditions actuelles de l'industrie de la musique, les changements technologiques qui l'affectent, les modifications observées des modes de production des enregistrements sonores et de promotion des artistes ont fragilisé les entreprises d'enregistrement sonore. Ceci est constaté entre autres par la baisse importante de revenus et par les déficits d'exploitation répétés pour une majorité de maisons d'enregistrement sonore bénéficiaires. Cependant, en prenant en compte les pourcentages moyens de bénéfices d'exploitation et en tenant compte qu'une majorité des maisons d'enregistrement sonore bénéficiaire produit des déficits d'exploitation, on peut déduire que certains bénéficiaires, en contrepartie, réalisent un bénéfice substantiel.

La situation de l'industrie de l'édition musicale présente un profil différent. Augmentation importante des revenus des bénéficiaires durant la période examinée mais faible bénéfice d'exploitation annuel médian et faible bénéfice d'exploitation annuel moyen soulignent encore là l'impact de modifications structurelles de l'industrie.

Dans un cas comme dans l'autre, l'avenir des bénéficiaires de ces composantes de l'industrie de la musique est difficile à entrevoir. Cette situation requiert du FMC que l'évolution de la situation soit suivie de très près et que le FMC continue de s'adapter aux besoins changeants de l'industrie comme il l'a fait dans le passé.

La viabilité de l'industrie canadienne de la musique fut l'un des résultats escomptés du FMC au cours de la période évaluée¹⁸. La stratégie de mesure de rendement du programme prévoyait que la viabilité serait mesurée en fonction de la performance des bénéficiaires du volet EM. Bien que le volet NOM et l'ancien volet DMC soient associés indirectement à ce résultat, seules les données liées au volet EM ont été recueillies pour déterminer la viabilité financière des bénéficiaires (revenus, bénéfice d'exploitation, etc.) du FMC. Au cours de la période évaluée, le programme n'a pas recueilli de données sur la viabilité des bénéficiaires du volet NOM et de l'ancien volet DMC auprès des administrateurs tiers puisqu'il avait été convenu que la situation financière des bénéficiaires du volet EM était représentative (« proxys ») de l'ensemble des maisons d'enregistrement sonore bénéficiant du soutien du programme.

Il est à noter que ces données sont disponibles auprès de MUSICACTION et que FACTOR a récemment commencé à recueillir des informations similaires auprès des bénéficiaires du volet NOM. Il sera donc désormais possible de mesurer la viabilité financière de l'ensemble des bénéficiaires du FMC.

Bénéfice d'exploitation à long terme des maisons d'édition musicale et des maisons d'enregistrement sonore

Le FMC soutient financièrement les maisons d'édition musicale et les maisons d'enregistrement sonore canadiennes à travers le volet EM. Pour analyser le bénéfice d'exploitation à long terme des maisons d'édition musicale et d'enregistrement sonore, sept (7) maisons d'édition musicale¹⁹ et quinze (15) maisons d'enregistrement sonore²⁰ ayant fait une demande de financement pour chacune des années de la période de 2007-2008 à 2011-2012 ont été examinées.

La comparaison des bénéfices d'exploitation des maisons d'enregistrement soutenues par le FMC avec celles des maisons d'enregistrement en propriété canadienne²¹ permet de constater que les bénéfices d'exploitation sont similaires bien que les bénéfices d'exploitation des maisons d'enregistrement soutenues par le FMC soient légèrement moindres. Alors qu'on trouve une moyenne annuelle de bénéfice d'exploitation de 4,6 % pour les récipiendaires du volet EM, cette moyenne annuelle est de 6,1 % pour le groupe de maisons d'enregistrement sonore contrôlé par des firmes canadiennes et de 15,4% pour le groupe de maisons d'enregistrement sonore contrôlé par des firmes étrangères.

L'examen des revenus annuels montre que le revenu médian des 7 maisons d'édition musicale ayant reçu du financement tout au cours de la période évaluée (2007-2008 à 2011-2012), a progressé de 40,2%, passant de 6,7 M \$ en 2008-2009 à 11,2 M \$ en 2011-2012. Le bénéfice d'exploitation médian des 7 éditeurs financés a oscillé entre -0,1% et 4,3%, avec une moyenne annuelle se situant à 2%. Le bénéfice d'exploitation moyen de ces maisons d'édition musicale a fluctué, atteignant 5,6% en 2008-2009 et se situant à -2,1% en 2010-2011, avec une moyenne annuelle sur cinq ans de 1,6%. En comparaison, le bénéfice d'exploitation annuel moyen de l'ensemble de l'industrie canadienne de l'édition musicale se situe à 9,8 %.

On constate que le revenu médian des 15 maisons d'enregistrement sonore bénéficiaires du volet EM (des petites et moyennes entreprises) entre 2007-2008 et 2011-2012 a diminué de plus de la moitié (51,4%) et que depuis 2008-2009, presque la moitié et

parfois plus de la moitié des bénéficiaires, selon les années, n'ont pas eu de bénéfice d'exploitation. Cependant, le bénéfice d'exploitation annuel moyen de 4,6% de ces quinze maisons d'enregistrement sonore permet de croire que certaines de ces maisons d'enregistrement sonore parviennent à dégager des bénéfices d'exploitation se rapprochant de ceux retrouvés dans cette composante de l'industrie contrôlée par des intérêts canadiens. L'ajout de flexibilité dans l'allocation de contributions aux maisons d'enregistrement sonore pour le volet EM aux cours des dernières années évaluées a permis aux bénéficiaires d'entreprendre une diversité d'activités nécessaires au maintien ou au renforcement de leur viabilité. Ainsi, comme il est devenu difficile de compter sur une seule source de revenu, particulièrement l'enregistrement sonore, certains bénéficiaires du FMC mentionnent avoir utilisé le financement reçu pour diversifier leurs sources de revenu par des investissements technologiques et numériques.

3.2.1.4 Autres effets du Fonds de la musique du Canada

Soutien aux communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le FMC satisfait aux exigences de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles.

Au cours de la période couverte par l'évaluation, le FMC a soutenu financièrement la diffusion de la culture musicale des communautés de langue officielle en situation minoritaire à travers les programmes des volets NOM et IC administrés par FACTOR et MUSICACTION.

À partir de 2008-2009, le programme Vitrites musicales pour les artistes issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire de la Feuille de Route sur la dualité linguistique 2008-2013 a été mis en œuvre. Ce programme, doté d'un budget de 4,5 M\$ sur cinq ans (500 K\$ en 2008-2009 et 1 M\$ annuellement de 2009-2010 à 2012-2013), vise à stimuler la programmation d'artistes francophones et anglophones des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le cadre d'événements et de tournées pour favoriser le développement de leur carrière professionnelle. Il vise également à favoriser l'accès des communautés de langue officielle canadiennes à des prestations musicales dans leur langue. Ce programme est administré, pour le ministère du Patrimoine canadien, par des administrateurs tiers, FACTOR (marché anglais) et MUSICACTION (marché français) dans le cadre du volet Initiatives collectives du Fonds de la musique du Canada.

De 2008-2009 à 2011-2012, le FMC a financé au total 410 projets et événements, pour un montant total de 3 845 854 \$, soit 275 projets et événements financés par MUSICACTION dans le cadre du sous-volet Vitrites musicales (total de 2 288 872 \$) et 135 projets et événements financés par FACTOR dans le cadre du sous-volet Music Showcases (total de 1 556 982 \$). Ainsi, plus de 200 artistes issus de communautés de langue officielle en situation minoritaire ont offert en moyenne 400 performances annuellement.

3.2.2 Fonds du livre du Canada

3.2.2.1 Création d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens

Le FLC contribue à la création d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens dont des livres de fiction pour adultes et enfants et des manuels scolaires. Les éditeurs, ayant bénéficié de l'appui du FLC, ont produit un total de 30 029 livres au cours de la période évaluée. Durant cette période, le nombre de nouveaux titres canadiens créés annuellement avec l'appui de FLC a également augmenté de 14.6 %.

L'évaluation vise notamment à déterminer dans quelle mesure le FLC a contribué à la création d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens en examinant les résultats immédiats escomptés suivants : le nombre de nouveaux ouvrages admissibles financés par le FLC ainsi que la diversité des ouvrages selon la langue, la province de production et le genre littéraire. Divers tableaux de données et graphiques illustrant plus en détail divers aspects du rendement du FLC et de l'industrie du livre figurent à l'annexe 8.

Nombre de nouveaux ouvrages financés

Les données nationales disponibles les plus récentes sur le nombre de nouveaux ouvrages publiés au sein de l'industrie canadienne datent de 2004. Cette année-là, 16 776²² titres avaient été publiés par l'industrie de l'édition du livre au pays dont 9 965²³ étaient d'auteurs canadiens. La publication de livres d'auteurs canadiens émane principalement de petites et moyennes entreprises canadiennes œuvrant au sein de l'industrie de l'édition au pays. Dans l'ensemble, ces dernières contribuent à la publication de 77% des nouveaux titres d'auteurs canadiens²⁴. Les bénéficiaires du FLC ayant reçu du financement en 2003-2004 avait déclaré avoir publié environ 5,300 nouveaux titres d'auteurs canadiens au cours de leur dernier exercice financier²⁵. Ainsi, le nombre de nouveaux titres produits suite à l'appui du FLC représentait approximativement 53% de l'ensemble du nombre de titres d'auteurs canadiens produits au Canada en 2004.

Ces livres ont été créés par un groupe d'environ 234 éditeurs canadiens dont le nombre varie quelque peu d'une année à l'autre. Ces éditeurs, ayant bénéficié de l'appui du FLC, ont produit au cours de la période évaluée, soit de 2007-2008 à 2011-2012, un total de 30 029 livres représentant une production annuelle moyenne de 6 006 nouveaux titres d'auteurs canadiens. Durant la même période, le nombre de nouveaux titres canadiens créés annuellement avec l'appui de FLC est passé de 5672 titre à 6500 titres soit une augmentation de 14.6 %.

Par ailleurs, selon les données administratives du programme, la proportion de bénéficiaires produisant des éditions en format numérique est passée de 21 % (50/236) en 2007-08 à 53 % (125/238) en 2011-12. Ce qui représente une hausse de 78 % du nombre de titres numériques disponibles en format numérique qui passent de 4 092 en 2010-2011 à 7 292 titres en 2012-2013.

Diversité des nouveaux ouvrages financés selon la langue, répartition provinciale de la production et genres littéraires

Langue d'expression artistique

L'examen du niveau de diversité linguistique des ouvrages littéraires financés par le FLC révèle que de 2009-2010 à 2011-2012²⁶, 57 % des nouveaux titres canadiens créés avec l'appui du programme étaient en français, 41 % en anglais et 2 % dans les deux langues officielles ou dans une autre langue avec une moyenne annuelle respective de 3 604, 2 631 et 119 livres. Parmi ces titres, 4,5 % provenait de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Répartition provinciale

Cet indicateur examine la province de production des ouvrages d'auteurs canadiens financés par le FLC. Selon les données disponibles, pour la période de 2009-2010 à 2011-2012 91 % des nouveaux titres canadiens créés avec l'appui du FLC, provenaient d'éditeurs du Québec (60%), de l'Ontario (23 %) et de la Colombie-Britannique (7,7 %) alors que les autres provinces et territoires se partageaient les 9% restant.

Genres littéraires

Durant la même période, le FLC a contribué à appuyer la publication d'une grande variété de titres dont des livres de fiction pour adultes et enfants et des manuels scolaires. La littérature non fictionnelle pour adultes arrive au premier rang (30%) des titres publiés par les éditeurs ayant reçu du financement du FLC, suivi des livres de fiction pour enfants (21%). On constate également que 48 % des nouveaux-titres canadiens créés avec l'appui du FLC, visent les enfants et les étudiants.

Points de vue de l'industrie sur la capacité du programme de favoriser la création d'un éventail de livres canadiens

Les opinions et points de vue recueillis auprès des intervenants indiquent que le FLC vient en aide à une diversité d'éditeurs, comme les petits éditeurs, pour promouvoir les auteurs canadiens. Comme l'ont soulevé certains intervenants :

- grâce à l'appui du FLC, les petits éditeurs ont tendance à prendre plus de risques avec les auteurs, ce qui mène à la découverte de nouveaux talents canadiens;
- sans l'aide du FLC, une partie importante des livres à orientation régionale ne serait pas publiée par les éditeurs canadiens centraux ou étrangers.

Les critères de financement exigent qu'un volume minimal de ventes soit atteint pour qu'un éditeur soit admissible à l'aide, mais des seuils inférieurs s'appliquent à certains types d'éditeurs (par exemple, les éditeurs autochtones ou de langue officielle minoritaire) afin de stimuler la production d'une gamme de nouveaux produits²⁷. Afin d'encourager les éditeurs de langue officielle minoritaire et les éditeurs autochtones, le volume de ventes minimum requis pour être admissible à un financement est fixé à 30 000 \$ plutôt qu'à 50 000 \$.

Enfin, même si les nouvelles éditions et les réimpressions ne sont pas habituellement considérées comme de nouveaux ouvrages, pour les besoins d'une publication minimale, les nouvelles éditions peuvent être considérées comme de nouveaux ouvrages dans le cas d'éditeurs autochtones, de langue officielle en situation minoritaire et de petits éditeurs, pour autant que les éditions antérieures de l'ouvrage n'aient pas été publiées par le demandeur ou par un éditeur appartenant au même groupe affilié.

3.2.2.2 Accessibilité en vue de la consommation d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger

Le FLC contribue à la consommation d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens. La valeur des ventes de titres canadiens des éditeurs financés par le FLC a totalisé 2,2 milliards au cours de la période évaluée. Au cours de la même période, les ventes à l'exportation de livres d'auteurs canadiens ont représenté 22% des ventes des éditeurs financés par le FLC. La contribution des éditeurs canadiens ayant bénéficié du financement du FLC représenterait approximativement en moyenne 52% de l'ensemble des ventes de livres d'auteurs canadiens.

L'évaluation se penche sur l'accessibilité en vue de la consommation de l'éventail d'œuvres littéraires d'auteurs canadiens. Les indicateurs suivants, associés à ce résultat, sont examinés : les habitudes de consommation des canadiens en matière de livres, revenus des éditeurs canadiens, diversité des titres d'auteurs canadiens vendus par les éditeurs financés par le FLC et efficacité du soutien offert par le FLC pour la promotion et la commercialisation.

Habitudes de consommation des Canadiens

Tel que mentionné, l'introduction de la numérisation du livre a eu un impact sur les habitudes de consommation des canadiens en matière de lecture. L'organisme Booknet Canada a estimé que les livres numériques ont représenté 15%²⁸ de tous les achats de livres au Canada anglais durant la première moitié de 2012²⁹. Des informations parcellaires semblent indiquer que la part du marché francophone du livre numérique représente environ 4%³⁰ de l'ensemble des ventes de livres au Québec. Dans la mesure où les données concernant les proportions sur les ventes de livres numériques susmentionnées sont parcellaires, le FLC estime que les ventes de livres numériques toutes catégories confondues pour l'ensemble du marché canadiens représentent environ 10% du marché de la vente de livres au Canada.

Selon une étude menée par Hill Strategies Research Inc., en 2008, les dépenses des ménages canadiens liées à la consommation de livres s'établissaient à 2,9 milliards³¹ soit une moyenne de 220 dollars pour chaque ménage canadien (13,2 millions ménages)³².

De 1997 à 2008, en tenant compte de l'inflation, les dépenses des Canadiens en achat de livres (excluant les manuels scolaires) ont augmenté de 24 % alors que la population canadienne connaissait une croissance de 14% au cours de la même période. Les Canadiens ont dépensé en moyenne 43\$ au cours de l'année 2008 pour l'achat de livres. L'Alberta arrive en tête de toutes les provinces en matière de dépenses par habitant sur l'achat de livres (52\$) suivie par la Colombie-Britannique (47\$), le Manitoba (42\$), le Québec et l'Ontario (41\$ chacun)³³.

Tendances à long terme des ventes nationales et des ventes à l'exportation des titres admissibles sur supports physique et numérique provenant des bénéficiaires du FLC

La valeur des ventes de titres canadiens des éditeurs financés par le FLC a totalisé 2,2 milliards au cours de la période évaluée. Entre 2007-2008 et 2010-2011, les ventes totales annuelles de titres d'auteurs canadiens publiés par des éditeurs canadiens financés par le FLC sont passées de 429M \$ à 441M \$, soit une hausse de 3% pour ensuite subir une baisse de 2% en 2011-12 et s'établir à 432M \$. Au cours de la période évaluée, les ventes à l'exportation de livres d'auteurs canadiens ont représenté 22% des ventes des éditeurs financés par le FLC, avec des ventes annuelles moyennes de 97,1M \$

La demande pour des livres en format numérique s'accroît depuis quelques années. L'observation des ventes de livres en format numérique de la part des éditeurs financés par le FLC permet de constater dans quelle mesure ceux-ci répondent aux exigences des consommateurs en matière de diversité du produit offert. À cet effet, les éditeurs ayant bénéficié du financement du FLC ont répondu à la venue du livre numérique en haussant le nombre de titres disponibles en format numérique. Cette hausse de production s'est traduite par une augmentation de 148% du chiffre de ventes liées aux livres en format numérique, qui est passé de 3.0M \$ chez les éditeurs financés en 2007-2008 à 7.7M \$ pour les éditeurs financés en 2011-2012 soit respectivement, 0.7% et 1.8% du total des ventes enregistrées par les bénéficiaires. Ainsi, la proportion des ventes de livres en format numérique des éditeurs anglophones est passée de 0.8% à 3.1%. Du côté des éditeurs francophones, la proportion de ventes de livres en format numérique se situait à 1.1% chez les éditeurs ayant reçu du financement en 2011-12 par rapport à 0.7% pour les éditeurs ayant été financés en 2007-2008. Malgré un certain engouement au niveau de la création et de l'offre de produits numérisés et une augmentation des ventes de titres numériques des bénéficiaires, la proportion des ventes de titres numériques par rapport à l'ensemble des revenus des éditeurs demeure donc relativement modeste.

Diversité des titres d'auteurs canadiens vendus par les éditeurs financés par le FLC

L'examen de la diversité des titres d'auteurs canadiens vendus par les éditeurs ayant reçu l'appui financier du FLC et ce, en fonction de la catégorie de livre (fiction, scolaire, poésie, etc.) s'avère utile afin de déterminer dans quelle mesure le programme contribue à la consommation d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens. Le FLC encourage la consommation d'une diversité de livres d'auteurs canadiens en exigeant de ses bénéficiaires la publication annuelle d'un minimum de livres sous diverses catégories dont des livres de littérature générale, des manuels scolaires et des livres savants. Le

programme récolte des informations auprès de ses bénéficiaires sur la production de livres selon la catégorie de livre publié (enfant, fiction, etc.). Cependant, afin de limiter le fardeau administratif imposé aux bénéficiaires, le programme exige des bénéficiaires de seulement fournir des renseignements liés aux catégories de titres produits.

Efficacité du soutien offert pour la promotion et la commercialisation

Le FLC soutient annuellement des éditeurs canadiens dans la production, promotion et commercialisation de livres d'auteurs canadiens tant au pays qu'à l'étranger. Le soutien offert couvre un large éventail d'activités admissibles liées à la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens. Le financement offert aux éditeurs est structuré de telle sorte que les éditeurs sont libres de décider comment ils utiliseront les montants reçus à condition qu'ils s'agissent de dépenses admissibles en vertu des modalités du programme. Un bénéficiaire peut donc consacrer l'entièreté du financement qu'il reçoit du FLC envers la commercialisation de livres d'auteurs canadiens s'il le désire. La décision d'utiliser ses ressources pour la commercialisation, la production ou d'autres activités prioritaires est donc laissée à la discrétion du bénéficiaire. Dans le cadre du volet SE, le FLC offre un soutien financier de base aux éditeurs pour la production et la commercialisation de livres canadiens. Le programme fournit également un appui financier aux éditeurs désireux d'offrir des stages en technologie mettant l'accent sur l'acquisition et l'application de compétences liées à l'adoption de stratégies de technologie novatrices, pour la production, la commercialisation et la gestion de l'information.

Le FLC appuie aussi les organismes et les associations de l'industrie canadienne du livre dans la commercialisation et promotion des livres d'auteurs canadiens. Le soutien offert vise notamment à appuyer des projets collectifs de commercialisation qui augmentent le nombre de possibilités pour les organismes et les associations professionnelles de pouvoir commercialiser et promouvoir des livres d'auteurs canadiens. Dans le cadre du volet SO, le FLC offre un soutien financier à des organismes et des associations de l'industrie canadienne dans le but de soutenir :

- des projets collectifs de commercialisation qui augmentent le nombre de possibilités pour les organismes et les associations professionnelles de pouvoir commercialiser et promouvoir des livres d'auteurs canadiens.
- des projets collectifs qui soutiennent l'industrie sur le plan du développement de l'efficacité, de l'expertise et de la capacité d'adaptation aux technologies en constante évolution.
- des projets collectifs de perfectionnement professionnel qui aideront les professionnels de l'industrie canadienne du livre à acquérir des compétences et des connaissances en lien avec l'industrie du livre.
- Des stages qui offrent une formation pertinente en milieu de travail, contribuant ainsi au perfectionnement de la prochaine génération de professionnels de l'industrie canadienne du livre.

En conformité avec la stratégie de mesure de rendement du programme, des données ont été amassées en lien avec les fonds octroyés pour la promotion et la commercialisation de livres afin d'en identifier les extrants : le nombre et le type de projets de promotion et de commercialisation financés. Une description des divers volets du FLC offrant du soutien lié à la promotion et à la commercialisation de livres d'auteurs canadiens ainsi que des renseignements sur le financement et le nombre de projets s'y rattachant sont fournis à l'annexe 4. Afin de contenir les coûts administratifs du FLC en matière de mesure de rendement à un niveau acceptable, le FLC ne compile pas les données fournies par les bénéficiaires sur l'utilisation des fonds octroyés à ces derniers pour des fins de promotion et de commercialisation. Il s'avère donc difficile d'évaluer dans quelle mesure le FLC a appuyé les éditeurs dans la promotion et la commercialisation de titre d'auteurs canadiens.

Tel que mentionné précédemment à la section 2.2 portant sur les limites de l'évaluation, l'examen de l'efficacité d'activités destinées à faire la promotion et la commercialisation d'un produit ou d'un service nécessite généralement de recueillir des données liées à l'impact de ces activités sur le volume de ventes du produit ou service en question. Cependant, en plus du FLC, les bénéficiaires ont accès à diverses sources de financement pour réaliser leurs activités de promotion et de commercialisation et d'autres facteurs, externes et internes, entrent en ligne de compte en ce qui a trait au succès d'un livre. L'évaluation de l'efficacité du soutien offert aux bénéficiaires du programme pour la promotion et la commercialisation représente donc un défi lorsque vient le temps d'établir une inférence causale entre les montants consentis par le programme et les résultats obtenus au niveau des ventes. De plus, les bénéficiaires dont la majorité sont des PME ayant des ressources limitées, peuvent difficilement mener les études nécessaires afin d'établir avec exactitude l'impact direct et exclusif des montants consentis par le FLC pour la commercialisation et la promotion sur les ventes de livres. Des mesures servant à calculer la part de marché des titres d'auteurs canadiens financés par le programme ont été utilisées afin de déterminer de façon indirecte la portée de l'investissement du FLC en matière de promotion et de commercialisation.

Selon par la plupart des informateurs clés interviewés, l'un des principaux défis auxquels les éditeurs doivent faire face porte sur la place de plus en plus prépondérante qu'occupe la commercialisation en ligne de livres par des méthodes telles que les médias sociaux, les blogs et les sites d'éditeurs ou d'auteurs. Ce changement nécessite une adaptation des connaissances et le recours à une expertise spécifique en matière de technologies numériques afin de faire face à une industrie en transition. La plupart des informateurs clés ont soulevés que la commercialisation et la promotion en ligne ainsi que par l'intermédiaire des médias sociaux a pris la place du marketing traditionnel dans l'industrie du livre "c'est là que vous devez être en tant qu'éditeur de livres sur le marché sinon vous serez laissés derrière".

Part de marché des titres d'auteurs canadiens financés par le FLC

L'observation de la part de marché liée aux ventes de titres d'auteurs canadiens financés par le FLC en 2008 et 2010 par rapport à l'ensemble des ventes de titres d'auteurs canadiens au cours des mêmes années permet dans une certaine mesure d'évaluer la

contribution du FLC à la consommation de livres d’auteurs canadiens tant au pays qu’à l’étranger. La contribution des éditeurs canadiens ayant bénéficié du financement du FLC représenterait approximativement en moyenne 52% de l’ensemble des ventes de livres d’auteurs canadiens.

3.2.2.3 Viabilité de l’industrie de l’édition

Le FLC contribue à la consolidation d’une industrie canadienne de l’édition compétitive, stratégique et informée. Le FLC a contribué annuellement à la viabilité d’environ 234 éditeurs répartis partout à travers le Canada offrant ainsi aux Canadiens une variété d’ouvrages d’auteurs canadiens provenant des quatre coins du pays. La marge de profit d’exploitation pour l’ensemble des bénéficiaires du FLC s’est maintenue à environ 4% au cours de la période évaluée.

La viabilité de l’industrie canadienne de l’édition du livre est l’un des résultats escomptés du FLC. Les indicateurs suivants, associés à ce résultat, sont examinés : le nombre et la diversité des éditeurs dans l’industrie canadienne du livre, le bénéfice d’exploitation à long terme des éditeurs de livres canadiens et l’étendue de la participation des éditeurs canadiens de livres dans les nouvelles technologies et les meilleures pratiques.

Nombre et diversité des éditeurs dans l’industrie canadienne du livre

Le nombre et la diversité d’éditeurs canadiens sont des indicateurs permettant d’évaluer la vitalité de l’industrie canadienne de l’édition au pays. Pendant longtemps, le secteur du livre au Canada fut composé d’entreprises étrangères distribuant des livres importés alors que les auteurs canadiens étaient à toute fin pratique inconnus. Ainsi, avant la création du FLC en 1979, 98% des éditeurs canadiens étaient établis à Toronto ou à Montréal, et la plupart comptait sur la vente de livres publiés à l’étranger pour générer leurs revenus³⁴. Depuis la fin des années 1970, des mesures de soutien des gouvernements tant au niveau fédéral que provincial, ont joué un rôle clé dans le développement de l’industrie du livre canadien, malgré la concurrence continue des multinationales. Aujourd’hui, de nombreux éditeurs canadiens sont établis à travers le pays (les bénéficiaires du FLC sont situés dans environ quatre-vingts villes réparties dans l’ensemble des provinces du Canada).

Malgré la croissance du nombre d’éditeurs canadiens, quelques grands éditeurs multinationaux dont notamment Penguin Random House, HarperCollins et Hachette occupent au pays une place importante dans un marché très concurrentiel. Actuellement, les éditeurs appartenant à des intérêts canadiens représentent 96 % des éditeurs au pays. La plupart des éditeurs de livres étrangers présents dans le marché, tels que Random House, Harper Collins et Penguin, étaient déjà présents au Canada avant l’établissement de la *Loi sur Investissement Canada*. La légère diminution du nombre d’éditeurs étrangers au Canada au cours des dernières années est principalement attribuable aux fusions et aux acquisitions d’entreprises existantes³⁵.

Les éditeurs étrangers publient plusieurs œuvres d’auteurs canadiens de renom et contribuent à la diffusion de la littérature canadienne, mais leur activité principale demeure la distribution de livres d’auteurs étrangers sur le territoire canadien. Les éditeurs canadiens jouent cependant un rôle essentiel dans la découverte et la publication d’une vaste gamme d’auteurs canadiens puisque dans l’ensemble, ces derniers contribuent à la publication de la grande majorité des nouveaux titres d’auteurs canadiens.

On dénombre plus de 1 500 maisons d’édition au pays dont les recettes sont demeurées relativement stables depuis 2004, représentant annuellement environ 2 milliard de dollars³⁶. En 2006, sur les 293 maisons d’édition responsables de 95 % des revenus d’exploitation, 282 étaient canadiennes³⁷. En 2010, les éditeurs de livres établis au Canada, dont les publications étaient principalement des titres de langue anglaise, détenaient la plus grande part des revenus totaux de l’ensemble des éditeurs établis au Canada, soit 77,8 %. Les éditeurs dont les titres de publication étaient principalement de langue française ont augmenté leur portion de ces revenus de 1,7 % par rapport à 2008, représentant alors 22,2 % des revenus totaux de l’ensemble des éditeurs établis au Canada. L’Ontario et le Québec représentaient 94,5% du marché de l’industrie de l’édition au Canada.³⁸

Selon les données administratives du programme, le FLC a contribué annuellement à la viabilité d’environ 234 éditeurs répartis partout à travers le pays. Le nombre et la répartition par région des éditeurs financés au fil des cinq années sont demeurés relativement stables.

Le FLC vise principalement à soutenir les petites et moyennes entreprises œuvrant dans le domaine de l’édition. En 2008-2009, plus de 50% des éditeurs financés par le FLC avaient des revenus annuels inférieurs à 1M \$. Par ailleurs, 63% des éditeurs financés par le FLC en 2008 étaient en affaires depuis plus de 20 ans.

En contribuant à la viabilité d’éditeurs canadiens répartis à travers le Canada, le FLC a ainsi contribué à offrir aux Canadiens une variété d’ouvrages d’auteurs canadiens provenant des quatre coins du pays.

Bénéfice d’exploitation à long terme des éditeurs de livres canadiens

L’examen de la marge bénéficiaire d’exploitation permet également d’évaluer la viabilité des éditeurs de livres canadiens.

Selon Statistique Canada, de 2008 à 2010, les revenus d’exploitation des éditeurs sous contrôle canadien sont demeurés relativement stables et se situaient à 1.4 G\$ de dollars annuellement. La marge bénéficiaire d’exploitation a atteint 12,3 % en 2010 comparativement à 11.4% en 2008.

À titre comparatif, au cours de la période évaluée, les revenus pour l’ensemble des bénéficiaires du FLC ont totalisé en moyenne 667 M\$ annuellement. Par ailleurs, la marge bénéficiaire d’exploitation des éditeurs financés par le FLC, s’est maintenue à environ 4% au cours de cette même période. Les résultats indiquent également que les éditeurs financés par le FLC provenant de la Colombie Britannique, du Québec et des provinces de l’Atlantique ont dégagé une marge bénéficiaire d’exploitation moyenne de

4.9%, 5.8% et 5.3% respectivement au cours de la période évaluée alors que les éditeurs de l'Ontario et des provinces des Prairies ont obtenu une marge bénéficiaire d'exploitation moyenne plus modeste de 1.3% et 1.7% respectivement.

Étendue de l'utilisation par les éditeurs canadiens des nouvelles technologies et des pratiques exemplaires

Différentes initiatives appuient la commercialisation et les percées technologiques de l'industrie. Le financement versé par le FLC a permis de fournir de l'aide à l'industrie de l'édition canadienne pour mener à bien différentes initiatives.

eBOUND Canada

Mise sur pied en mars 2009 sous le nom de Canadian Publishers Digital Services (CPDS), filiale numérique de l'Association of Canadian Publishers, eBOUND Canada est un organisme sans but lucratif qui se consacre à faciliter la participation des éditeurs canadiens au marché du numérique, peu importe leur taille ou leur niveau d'expertise. Son nombre croissant de programmes comprend la distribution de livres électroniques, la gestion d'actifs numériques, les services de conversion et le perfectionnement professionnel. Pour plus d'information, visitez le site www.eboundcanada.org.

The 49th Shelf

The 49th Shelf est une plateforme de discussions et de découvertes en ligne pour les livres canadiens. Elle a été mise en œuvre grâce aux investissements importants de l'industrie dans les systèmes de données bibliographiques et a été revigorée par un soin actif et la participation communautaire. The 49th Shelf vise à favoriser la découverte des livres d'auteurs canadiens et à mettre en place une ressource Web crédible qui peut servir d'assise à une gamme d'activités de commercialisation collective pour les livres canadiens. Ce projet est un outil de commercialisation novateur et numérique qui relève tous ces défis et propose de nouvelles façons de rejoindre les lecteurs de livres imprimés et électroniques au Canada comme à l'étranger.

BookNet Canada

BookNet Canada est un organisme sans but lucratif qui développe la technologie et qui élabore des normes et des programmes d'éducation pour servir l'industrie du livre du Canada. Son mandat est d'améliorer la chaîne d'approvisionnement des livres au Canada en facilitant l'échange de données sur des produits, la distribution et la gestion des inventaires et en offrant d'autres méthodes qui appuient des communications et des transactions efficaces et efficaces pour les membres. Fondé en 2002 pour répondre aux difficultés systémiques de l'industrie, BookNet Canada a pris de l'expansion et est devenu la force motrice d'un fonctionnement efficace et harmonieux au niveau des maisons d'édition, des librairies, des grossistes, des distributeurs et des agents de vente et des bibliothèques de partout au pays. Dirigé par l'industrie et financé en partie par le ministère du Patrimoine canadien, BookNet Canada est aujourd'hui le centre névralgique de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie du livre, selon *The Globe and Mail*.

Voici quelques-uns des domaines d'activités de BookNet Canada :

1. Les services technologiques à la chaîne d'approvisionnement pour accroître l'exactitude et l'efficacité dans la chaîne d'approvisionnement canadienne, par exemple :
 - la gamme de services BiblioShare, y compris l'agrégation des métadonnées, la maintenance des métadonnées et les services Web (interfaces de programmes d'application [API]);
 - CataList — un outil en ligne puissant pour la commercialisation, la vente et la commande de livres;
 - l'échange de données informatisées (EDI) — facilite et accélère l'échange des commandes, l'envoi des avis d'expédition et la facturation;
 - SalesData, service national de suivi des ventes et Prospector, l'outil du détaillant.
2. Élaboration et mise à jour des normes et certifications de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie (métadonnées Onix, identificateurs, systèmes de classification et de sujets, EDI) de manière à ce que la technologie de l'industrie puisse être utilisée de façon harmonieuse et profite à tous les intervenants.

Banque de titres de langue française

Conçu par la Société de gestion de la Banque de titres de langue française, Gaspard travaille depuis 2009 pour l'industrie du livre, en fournissant à tous les acteurs de la chaîne (éditeurs, diffuseurs/distributeurs et libraires) des remontées d'informations objectives permettant une meilleure prise de décision. Grâce à la participation de nombreux détaillants, les abonnés peuvent obtenir à tout moment de l'année le pouls du marché avec ses tendances, ses succès et ses surprises et ainsi suivre le comportement du lecteur/consommateur. Les abonnés peuvent aussi suivre à la trace les ventes de l'un de leurs titres dès sa mise à l'office et ainsi se faire une idée rapidement de sa performance future. Outil de gestion commerciale et d'analyse intelligente, Gaspard offre en quelques clics une description du marché du livre québécois et étranger au Canada, ventilée sur 21 catégories et 116 sous-catégories : idéal pour se comparer avec le reste de l'industrie.

3.3 Économie et efficacité des ressources

Le niveau des ressources requises pour mettre en œuvre les programmes du FLC et du FMC est jugé raisonnable. Au cours de la période d'évaluation, le FLC a réussi à maintenir les coûts salariaux dans un rapport de 5 % entre les coûts administratifs et le total du budget, tandis que le FMC a pu réduire ses dépenses salariales de 8 %. En outre, les deux programmes ont considérablement réduit leurs dépenses de fonctionnement et d'entretien.

Le gouvernement du Canada a besoin d'une évaluation qui appuie :

- la responsabilisation par des rapports publics sur les résultats;
- la gestion des dépenses;
- la gestion axée sur les résultats;
- l'amélioration de la politique et des programmes.

Afin de s'assurer que les évaluations se prêtent à ces usages, elles doivent évaluer non seulement la pertinence du programme et l'atteinte des résultats, mais aussi les ressources utilisées par le programme. L'évaluation doit examiner des questions permettant de savoir quelles ressources ont été utilisées pour produire les extrants et les résultats, comment elles l'ont été, la mesure dans laquelle l'utilisation des ressources était raisonnable pour le niveau observé d'extrants et de résultats et si des solutions de rechange auraient permis de produire les mêmes résultats ou des résultats semblables (ou d'autres résultats) en utilisant le même niveau de ressources ou un niveau différent.

L'évaluation de l'utilisation des ressources de programme dans les évaluations des programmes du gouvernement fédéral canadien n'est pas un nouvel exercice. Toutes les politiques sur l'évaluation, depuis la première élaborée en 1977, exigent des évaluateurs qu'ils examinent certains aspects de l'utilisation des ressources dans le cadre de leur évaluation³⁹. Au fil du temps, cette exigence a trouvé son expression dans les enjeux d'évaluation comme l'efficacité et le rapport coût-efficacité. Tout récemment, la Directive sur la fonction d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada⁴⁰ énonçait une série de cinq « questions fondamentales » devant être prises en considération dans les évaluations des programmes fédéraux. La question fondamentale 5, « Démonstration d'efficacité et d'économie », exige que les évaluations comportent une évaluation de l'utilisation des ressources des programmes relativement à la production des extrants et aux progrès réalisés concernant l'atteinte des résultats escomptés.

Afin d'évaluer l'efficacité et l'économie du FMC et du FLC, l'évaluation a analysé les ressources consacrées expressément à la prestation des programmes et à la charge de travail en tenant compte des ratios suivants pour évaluer leur efficacité :

- nombre de demandes traitées par équivalent temps plein;
- coût du traitement d'une demande de financement;
- proportion des frais administratifs par rapport au budget total du programme.

Les programmes du FMC et du FLC prennent appui sur des approches différentes (programmes fondés sur une formule ou fondés sur un projet) et des ressources différentes (prestation à l'interne ou par un tiers) pour traiter les demandes de financement. Par conséquent, les comparaisons ont été effectuées avec prudence afin d'assurer leur validité.

3.3.1 Ressources du programme et charge de travail

La présente section se penche sur les ressources générales liées à la prestation des programmes du FMC et du FLC ainsi que la charge de travail pour ce qui est des demandes traitées pendant la période d'évaluation (il convient de souligner que l'analyse de la charge de travail exclut l'effort consacré à la deuxième année des accords pluriannuels).

Un examen de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de subventions et contributions imputées au FMC durant la période de 2007-2008 à 2011-2012 (tableau 25 de l'annexe 9) démontre que les dépenses globales du programme ont augmenté de 2 % au cours de la période d'évaluation, principalement en raison d'une augmentation de 3 % des dépenses en subventions et contributions. Les dépenses liées aux salaires des employés, aux avantages sociaux et aux locaux ont diminué de 8 %, alors que les dépenses de fonctionnement et d'entretien ont chuté de 64 %.

Les dépenses globales du FLC (tableau 24 de l'annexe 9) ont diminué de 2 % au cours de la période d'évaluation. Les dépenses liées aux salaires des employés, aux avantages sociaux et aux locaux n'ont augmenté que de 4 %, alors que les dépenses de fonctionnement et d'entretien ont chuté de 54 %. Les dépenses rattachées aux subventions et contributions ont diminué de 2 %.

3.3.1.1 Utilisation des ressources – Salaires

Le tableau 3 ci-dessous montre les salaires globaux versés pour les deux programmes (y compris les salaires du personnel pour la prestation des programmes, l'élaboration des politiques et la gestion des programmes) pendant la période qui s'étend de 2007-2008 à 2011-2012.

Tableau 3 – Salaires par programme de PCH

Programme	2007-2008 (\$)	2008-2009 (\$)	2009-2010 (\$)	2010-2011 (\$)	2011-2012 (\$)	Moyenne (\$)	Écart %
FMC (Musique)	1 115 075	1 045 712	1 101 750	1 157 124	1 028 152	1 089 562	-7,8%
FLC (Livres)	1 544 614	1 539 789	1 581 822	1 565 668	1 615 098	1 569 398	4,6%

Fonds de la musique du Canada

Pour la période de cinq ans, les salaires globaux rattachés au FMC ont atteint une moyenne de 1,09 million de dollars par année, et diminué de 7,8 % au cours de la même période. La diminution des dépenses salariales est attribuable à une réduction de 3,8 ETP au cours de cette période.

Fonds du livre du Canada

Les dépenses salariales rattachées au FLC au cours de la période de cinq ans ont atteint une moyenne de près de 1,6 million de dollars par année. L'enveloppe salariale a augmenté légèrement au cours de la période d'évaluation, soit de 4,6 %, ce qui représente une augmentation moyenne de 1,1 % par année. Il n'y a eu aucune réduction majeure pour ce qui est des ETP au cours de la période de cinq ans.

3.3.1.2 Utilisation des ressources – Nombre d'employés

Le tableau 4 ci-dessous montre le nombre d'employés équivalents temps plein liés à la prestation des deux programmes examinés au cours de la période de 2007-2008 à 2011-2012.

Tableau 4 – Équivalents temps plein à PCH

Programme	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Moyenne	Écart
FMC (Musique)	15,00	13,29	12,93	13,50	11,22	13,19	(3,78)
FLC (Livres)	22,91	21,45	23,29	22,30	21,97	22,38	(0,94)

Fonds de la musique du Canada

Le nombre total d'équivalents temps plein rattachés au FMC est passé d'un sommet de 15 ETP en 2007 à un plancher de 11,2 ETP en 2011-2012. La réduction nette de 3,8 ETP au cours de la période de cinq ans était attribuable à divers exercices internes de réduction des dépenses de fonctionnement et à une restructuration interne découlant des compressions appliquées dans le cadre du Plan d'action pour la réduction du déficit (PARC) du gouvernement du Canada.

Il est important de souligner que la majorité des ETP du FMC sont affectés à la prestation de conseils stratégiques, la surveillance de l'industrie, la mesure du rendement et l'élaboration de programmes. Ce dernier secteur d'activités comprend la surveillance des administrateurs tiers du FMC conformément aux modalités des accords de contribution, les évaluations annuelles des critères d'admissibilité du volet EM, la préparation des guides et des formulaires de demande du volet EM, la tenue de réunions avec les intervenants pour faire le point sur le rendement du programme et le soutien à l'équipe chargée de la prestation du programme FMC.

Au cours de la période d'évaluation, le nombre moyen d'ETP directement rattachés à la prestation du programme du FMC a diminué, pour passer de 4,9 à 2,6 ETP, soit une moyenne de 3,9 ETP. Ces ETP étaient responsables de la mise en œuvre et de la prestation de l'ensemble des sous-volets du volet EM ainsi que de la gestion des paiements mensuels aux administrateurs tiers.

Le faible nombre d'ETP affectés à la prestation du programme est attribuable au fait que la mise en œuvre de trois des cinq volets du FMC – Aide aux créateurs, Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives – est effectuée par des administrateurs tiers.

Depuis février 2012, la Direction de la politique et des programmes de l'édition du livre administre les sous-volets Aide aux entreprises canadiennes d'enregistrement sonore et Aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale du volet Entrepreneurs de la musique du FMC pour le compte de la Direction de la politique et des programmes de la musique.

Fonds du livre du Canada

Le nombre total d'ETP du FLC est demeuré relativement stable au cours des cinq années de l'évaluation. En moyenne, le nombre total d'ETP était de 22,38. Au cours de cette période, environ 16 ETP ont été affectés à la prestation directe des deux volets du programme du FLC :

- Aide aux éditeurs, qui utilise une méthode de financement fondée sur une formule axée sur des indicateurs de rendement (production, ventes, etc.) pour déterminer le niveau de financement à allouer à chaque demandeur;
- Soutien aux organismes, qui fournit du financement pour la mise en œuvre de projets en fonction de leur mérite, du niveau de risque et de l'harmonisation avec les priorités et les objectifs du programme.

3.3.1.3 Traitement des nouvelles demandes de financement – Charge de travail

La présente section vise à donner une brève description du mode de traitement des demandes de financement et à démontrer l'évolution du volume de la charge de travail liée à l'exécution des programmes du FMC et du FLC pour ce qui est des demandes traitées au cours de la période d'évaluation⁴¹.

Description du processus lié au traitement des nouvelles demandes de financement

En ce qui concerne les volets des programmes administrés à l'interne, les responsables des programmes FMC et FLC s'appuient sur deux approches pour traiter les demandes et allouer le financement, à savoir une approche fondée sur une formule et une approche fondée sur le mérite du projet. Bien que les deux approches nécessitent initialement une analyse approfondie de la demande pour déterminer si le demandeur répond aux critères du programme, l'approche fondée sur le mérite d'un projet exige également une analyse approfondie des différents critères pour déterminer si un projet doit faire l'objet d'une recommandation de financement et le montant du financement qui sera recommandé, par exemple :

- le fait que le projet atteint les objectifs du programme;
- le fait que le demandeur a la capacité d'entreprendre le projet;
- le niveau de risque du projet.

En ce qui concerne le volet Soutien aux organismes du FLC, les projets sont aussi évalués en fonction des aspects suivants :

- le fait que le projet répond à un besoin réel de l'industrie;
- la mesure dans laquelle un projet appuyé antérieurement démontre des résultats améliorés ou soutenus;

- la portée du projet en ce qui a trait à la langue, la région, la participation, ainsi que les alliances stratégiques;
- les répercussions économiques du projet sur l'industrie canadienne du livre, y compris la clarté des résultats attendus et des mesures du rendement;
- la mesure dans laquelle le projet produit des gains d'efficacité collectifs et favorise l'établissement de partenariats avec d'autres intervenants de l'industrie;
- la mesure dans laquelle un projet reçoit une aide financière ou non financière d'autres sources;
- la justification du budget par rapport à l'envergure du projet.

Une fois que l'admissibilité au financement a été établie, le niveau de financement à allouer doit être déterminé.

L'approche fondée sur une formule tient compte des ventes unitaires du demandeur pour déterminer le montant du financement qui peut être versé. Il faut savoir que l'approche fondée sur une formule du FMC diffère de celle utilisée dans le cadre du FLC en ce qu'elle vise les données sur les ventes réalisées par le demandeur au cours des trois dernières années, plutôt que d'une seule année, ce qui ajoute au niveau d'analyse nécessaire à l'établissement du financement à accorder.

En dépit de ces variations, l'approche fondée sur le mérite d'un projet exige davantage de temps et d'analyse, car la quantité d'information qui accompagne la demande nécessite une plus grande évaluation analytique pour déterminer dans quelle mesure le projet cadre avec les objectifs du programme.

Charge de travail liée au traitement des nouvelles demandes de financement

On a procédé à un examen du nombre total de demandes traitées par le personnel de PCH affecté à la prestation des programmes pour trois des volets visés par l'évaluation, notamment : le volet Entrepreneurs de la musique du FMC ainsi que les volets Soutien aux éditeurs et Soutien aux organismes du FLC. Comme il est indiqué dans le tableau 26 de l'annexe 9, le nombre de demandes traitées varie considérablement d'un volet de programme à un autre⁴².

Fonds de la musique du Canada

Le sous-volet Aide aux entreprises canadiennes d'enregistrement sonore du volet EM du FMC, qui dispose de 79 % du budget total de ce volet, a recours à une approche fondée sur une formule pour déterminer le niveau de soutien financier à allouer aux maisons de disques canadiennes établies. Les sous-volets Aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale et Aide aux organismes nationaux de services à l'industrie canadienne de la musique du volet EM du FMC s'appuient sur une approche fondée sur des projets pour déterminer le montant du financement qui peut être alloué. Les demandes de financement reçues chaque année pour ces sous-volets proviennent d'éditeurs de musique qui, pour la plupart, sont des bénéficiaires récurrents.

Pendant la période de cinq ans visée par l'évaluation, on a traité 233 demandes dans le cadre du volet EM, y compris les demandes reçues de 2007-2008 à 2009-2010 au titre de l'ancien volet Soutien aux associations sectorielles (SAS). En moyenne, 47 demandes ont été traitées chaque année au cours de cette période de cinq ans. Le nombre de demandes traitées chaque année a diminué légèrement au cours de cette période, passant de 52 en 2007-2008 à 41 en 2011-2012. Les deux principaux facteurs qui expliquent cette diminution sont :

- Le budget du volet SAS a été regroupé, en date du 1^{er} avril 2010, avec ceux des volets Initiatives collectives, Aide aux créateurs et Entrepreneurs de la musique. Par conséquent, sept des neuf demandeurs qui avaient demandé du financement dans le cadre du volet SAS en 2009-2010 ont été redirigés vers l'un des trois volets susmentionnés.
- Le nombre de demandes présentées dans le cadre du sous-volet Aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale d'Entrepreneurs de la musique a chuté après son lancement en 2007-2008; moins d'entreprises présentaient une demande de financement car elles connaissaient mieux les critères d'admissibilité au programme.

Fonds du livre du Canada

Au total, 1 320 demandes ont été traitées dans le cadre du volet Soutien aux éditeurs du FLC pour la même période, ce qui représente une moyenne de 264 demandes par année. Le nombre de demandes a augmenté de façon régulière au cours de cette période, passant de 237 en 2007-2008 à 293 en 2011-2012.

Dans le cadre du volet Soutien aux organismes du FLC, un volet de financement fondé sur le mérite d'un projet, on a traité 742 demandes au cours de la période d'évaluation, ce qui représente une moyenne de 148 demandes par année. Le nombre de demandes a diminué considérablement au cours de cette période de cinq ans, passant de 289 demandes en 2007-2008 à 73 demandes en 2011-2012. Comme il est mentionné précédemment, cette diminution s'explique principalement par l'élimination partielle du volet Initiative de la chaîne d'approvisionnement en 2007-2008⁴³ et, dans une mesure moindre, à une réorganisation du processus de traitement des demandes dans le cadre duquel de multiples demandes ont été regroupées et de nombreuses autres ont été converties en accords pluriannuels, ce qui a réduit le nombre total de demandes tout en augmentant leur complexité individuelle. Ces changements ont eu pour avantage de réduire le nombre de dossiers du FLC acheminés dans le système administratif de PCH, contribuant ainsi à des gains d'efficacité.

3.3.2 Efficience de la prestation du programme – prestation à l'interne

La présente section décrit les résultats de l'analyse financière effectuée dans le but d'évaluer si les ressources internes de PCH consacrées à la prestation des deux programmes sont utilisées de façon économique pour optimiser la réalisation des extrants et des résultats du programme.

3.3.2.1 Nombre de nouvelles demandes de financement traitées par équivalent temps plein de PCH

L'évaluation s'est intéressée au nombre de demandes de subventions et de contributions traitées par les ETP de PCH pour chaque volet de programme géré à l'interne. Les ETP ne représentent que les ETP désignés par les programmes comme étant les personnes participant directement aux activités liées à la prestation du programme, notamment :

- la réception et l'évaluation des demandes;
- la détermination du montant qui peut être alloué;
- l'émission des paiements aux demandeurs admissibles;
- la surveillance de la conformité des bénéficiaires aux exigences relatives aux activités financées et aux rapports financiers;
- les communications avec les demandeurs et les demandeurs potentiels concernant les critères d'admissibilité, les dépenses admissibles, les exigences en matière de rapport, etc.

Fonds de la musique du Canada

Ensemble, les trois sous-volets du volet EM ont traité un total de 61 demandes par ETP pendant la période visée de cinq ans, ce qui représente une moyenne annuelle de 12 demandes par ETP. Le processus d'évaluation de ce volet est très encadré et prévoit des critères précis et une date limite par année pour chaque sous-volet. Bien que ces dates limites soient réparties tout au long de l'année, afin de maximiser l'organisation des activités des ETP, les demandes pour chaque sous-volet doivent être évaluées dans un court délai. Le sous-volet Aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale verse des contributions pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, alors que le sous-volet Aide aux entreprises canadiennes d'enregistrement sonore exige un examen très rigoureux de la viabilité financière des bénéficiaires, puisque ces derniers peuvent recevoir des contributions se situant entre 200 000 \$ et 650 000 \$.

Fonds du livre du Canada

Au cours des cinq dernières années, dans le cadre du volet Aide aux éditeurs du FLC, principalement un volet fondé sur une formule⁴⁴, on a traité 197 demandes par ETP, ce qui représente une moyenne de 39 demandes par ETP par année. Dans le cas du volet Soutien aux organismes du FLC, un volet de financement fondé sur le mérite d'un projet, on a traité un total de 82 demandes par ETP au cours des cinq dernières années, ce qui représente une moyenne de 16 demandes par ETP par année. Le nombre de demandes traitées par ETP a diminué d'une année à l'autre en raison en partie du fait que le volet Initiative de la chaîne d'approvisionnement a été partiellement éliminé au cours de l'exercice 2007-2008. En outre, une restructuration du processus de traitement des demandes a été effectuée et a fait en sorte que plusieurs demandes ont été consolidées, ce qui a réduit le nombre total de demandes traitées et, incidemment, le nombre de demandes par ETP traitées. Cette restructuration a non seulement permis au programme de réduire le fardeau imposé aux demandeurs de financement, elle a aussi permis de réaliser des gains d'efficience, car un moins grand nombre de dossiers cheminent à travers chacune des étapes du processus du Ministère, alors que le même niveau de financement est distribué à l'appui du même éventail d'activités. En revanche, étant

donné que la complexité des demandes de financement a augmenté, chaque ETP peut traiter un moins grand nombre de demandes dans le cadre de ce volet étant donné que l'analyse des demandes visant des projets multiples exige un examen plus minutieux et diligent.

3.3.2.2 Coût du traitement interne des nouvelles demandes de financement

L'évaluation s'est aussi penchée sur le coût direct par demande traitée pour les trois volets gérés à l'interne par les programmes de PCH. Les coûts directs comprennent uniquement les salaires et les dépenses de fonctionnement et d'entretien pour les ressources qui participent directement à la prestation des volets du programme.

Fonds de la musique du Canada

Les coûts de traitement moyens par demande du volet Entrepreneurs de la musique du FMC ont été de 6 661 dollars pour la période de cinq ans qui s'étend de 2007-2008 à 2011-2012. Le coût de traitement par demande a diminué de 19 %, passant de 6 762 dollars à 5 493 dollars au cours de la même période. Cette diminution du coût de traitement par demande est principalement attribuable à la réduction du nombre d'ETP affectés à la prestation du volet EM qui a eu lieu en 2011-2012. La diminution du nombre d'ETP a été contrebalancée par la baisse du nombre de demandes traitées au cours de cette période, qui est passé de 52 à 41.

Fonds du livre du Canada

Le coût de traitement par demande du volet Soutien aux éditeurs du FLC a diminué d'un maximum de 2 041 dollars en 2007-2008 à 1 881 dollars en 2011-2012 pour une moyenne de 1 969 dollars au cours de la même période. La diminution du coût de traitement par demande est principalement attribuable à l'augmentation du nombre de demandes traitées au cours de cette période, qui est passé de 237 demandes à 293 demandes sans qu'il y ait d'augmentation correspondante des ressources humaines affectées. L'augmentation du nombre de demandes s'explique parce que le traitement des demandes de financement fondées sur le mérite d'un projet a été relégué à des employés qui n'avaient officiellement travaillé que sur le traitement de demandes de financement fondées sur une formule dans le cadre d'une restructuration du programme en 2010-2011. Le programme a organisé par roulement les périodes d'analyse des demandes (les demandes de financement fondées sur une formule sont traitées au printemps et à l'automne alors que les demandes de financement fondées sur le mérite du projet sont traitées pendant les autres mois de l'année) afin d'atténuer la charge de travail supplémentaire exigée des employés.

Le coût du traitement par demande du volet Soutien aux organismes du FLC est passé de 2 167 dollars en 2007-2008 à 8 271 dollars en 2011-2012 (une augmentation de 282 %), ce qui représente un coût moyen de 4 984 dollars pour la période visée de cinq ans. Comme il est mentionné précédemment, le nombre de demandes au titre du volet Soutien aux organismes a été réduit considérablement au cours de cette période, passant de 289 à 73 demandes en raison de l'élimination du volet Initiative de la chaîne d'approvisionnement⁴⁵ et d'une restructuration du processus de traitement des demandes sans qu'il y ait de diminution correspondante des ressources humaines consacrées. La

consolidation de divers formulaires de demande pour en constituer un seul, ce qui a incidemment réduit le fardeau administratif exigé des demandeurs de financement, mais a aussi augmenté le délai de traitement des demandes et la complexité de l'analyse. Comme il a été mentionné, la consolidation des activités qui a donné lieu à un processus de traitement des demandes de financement plus complexe a entraîné des répercussions sur le besoin de ressources avant l'étape du traitement des demandes.

3.3.3 *Efficiencia de la prestación del programa – prestación interna por oposición a prestación por un tiers*

La présente section décrit les résultats de l'analyse effectuée pour évaluer et comparer les approches en matière de prestation de programme, en examinant les coûts rattachés à une prestation par un tiers par opposition à une prestation interne.

Comme il a été mentionné précédemment, le FMC a recours à des organismes tiers pour administrer les volets Aide aux créateurs, Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives. Étant donné que le volet Diversité de la musique du FMC a été éliminé en 2010 et que le volet Souvenirs de la musique canadienne représente seulement 2 % des dépenses de S et C du FMC sur la période visée de cinq ans, ces deux volets ont été exclus de l'analyse. Bien que le FLC ait aussi recours à un organisme tiers (LCB) pour assurer la prestation d'une partie de son programme, l'évaluation n'a pas tenu compte de LCB dans l'analyse de l'efficacité du FLC, car le montant dont il est question est relativement faible par comparaison au budget total du FLC (4 %).

Au cours de la période d'évaluation de cinq ans, le plus grand nombre de demandes traitées visait les volets Aide aux créateurs, Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives du FMC, qui sont des volets de financement fondés sur le mérite d'un projet et gérés par des administrateurs tiers. Pour la période de 2007-2008 jusqu'à 2011-2012, 22 692 demandes ont été traitées par des administrateurs tiers, ce qui représente une moyenne de 4 538 demandes par année. Ces demandes sont fondées sur des projets et impliquent surtout des petits montants versés directement aux petits entrepreneurs, aux gérants d'artistes et aux artistes. Cela représente 99 % du nombre total de demandes reçues au titre du FMC et 59 % des dépenses de subventions et de contributions du FMC au cours de la même période.

Le coût moyen direct rattaché au traitement des demandes par les administrateurs tiers du FMC était de 715 dollars au cours de la période d'évaluation de cinq ans. Bien que les volets gérés par des tiers pour le compte du FMC soient des demandes de financement fondées sur le mérite du projet, le coût moyen du traitement des demandes est inférieur à celui de l'ensemble des volets gérés à l'interne à PCH, y compris les volets de financement fondés sur une formule. Le coût moyen direct moindre rattaché au traitement des demandes par les administrateurs tiers du FMC peut être en partie attribuable au fait que les contributions versées par les administrateurs tiers sont en moyenne de 4 à 50 fois inférieures aux montants accordés dans le cadre des volets gérés à l'interne par PCH, d'où le nombre généralement moindre de ressources affectées à l'analyse et au contrôle des dossiers des projets financés. Le FMC et le FLC cherchent continuellement des moyens d'améliorer leur efficacité. Comme il a été indiqué plus tôt, le FMC a réalisé des gains d'efficacité au cours des dernières années en réduisant de 8 % les dépenses liées aux salaires des employés, aux avantages sociaux et aux locaux, alors que les dépenses de

fonctionnement et d'entretien du FMC et du FLC ont chuté de 64 % et de 54 % respectivement.

3.3.4 *Efficiencia de la prestación del programa – proporción de los gastos administrativos*

La proporción de los gastos administrativos por relación a los gastos totales del programa es un indicador comúnmente utilizado por el gobierno federal para evaluar la eficiencia de sus programas, especialmente : la puesta en marcha general y la gestión de los programas, la elaboración y la supervisión de las políticas, la prestación de consejos estratégicos, la investigación y la producción de informes sobre las tendencias de la industria, la medición del rendimiento de los programas, la realización de actividades de enlace con los administradores de terceros y la supervisión de estas actividades, la supervisión de la puesta en marcha de los acuerdos de contribución, la atribución de presupuestos, la elaboración de líneas directrices de programa y de guías de solicitud, así como la participación en las verificaciones y en las evaluaciones de programas.

A lo largo de los años cubiertos por la evaluación, la relación de los gastos administrativos del FMC por relación a los gastos totales de programa⁴⁶ pasó de 12,83 % en 2007-2008 a 11,64 % en 2011-2012, lo que representa un promedio anual de 12,42 %.

En el caso del FLC, la misma relación⁴⁷ permaneció relativamente estable, alcanzando un techo de 4,82 % y un suelo de 4,58 %, lo que representa un promedio anual de 4,69 %.

La relación más elevada en el caso del FMC es principalmente atribuible al hecho de que el volumen elevado de solicitudes tratadas (4 560 solicitudes tratadas cada año de las que la mayoría constituyen solicitudes de financiación basadas en el mérito del proyecto) exige mucho más recursos. Por consiguiente, la proporción de los gastos administrativos por relación al presupuesto total del programa como indicador de eficiencia debe interpretarse con parsimonia, especialmente en el caso de los programas de S y C que distribuyen un número elevado de envoltorios de financiación de bajo valor.

3.3.5 *Doble empleo con otros programas*

La evaluación se inclinó sobre la presencia o no de doble empleo cuando se trata de apoyo financiero ofrecido por el FMC y el FLC.

Fonds de la musique du Canada

L'aide fédérale à l'industrie canadienne de la musique est assurée par deux sources principales, chacune avec des objectifs différents, mais liés ; le Fonds de la musique du Canada (FMC) et le Conseil des Arts du Canada (CAC). Le FMC soutient les entrepreneurs de la musique et les artistes canadiens pour la réalisation d'activités en lien avec la production et la commercialisation d'enregistrements sonores, des tournées nationales et internationales, la distribution numérique, l'édition musicale, des remises de prix et le commerce international. Le Service de la musique du CAC met quant à lui l'accent sur le développement d'une musique canadienne, dont la motivation première est artistique, et créée, interprétée, produite et diffusée par des artistes et des organismes artistiques professionnels canadiens témoignant de la diversité culturelle, créative et intellectuelle du Canada au bénéfice du public canadien et international. Alors que le

FMC appuie principalement la musique «grand public», le CAC met l'emphasis sur les considérations artistiques telles que la créativité, la libre expression et l'expérimentation, des considérations qui répondent moins aux critères plus conventionnels des formats de musique dite commerciale. Ainsi, le CAC appuie principalement les genres musicaux spécialisés, la musique classique contemporaine et la musique électro-acoustique par exemple. Les mandats distincts mais complémentaires des deux organisations visent à améliorer l'accès des Canadiens à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes, en augmentant les possibilités offertes aux artistes et aux entrepreneurs culturels canadiens, et en faisant en sorte que les artistes et les entrepreneurs de la musique canadiens aient les habiletés, les connaissances et les moyens nécessaires pour réussir. L'évaluation s'est penchée sur la présence ou non de double emploi quant au soutien financier offert par le FMC et le CAC et a conclu qu'il y avait absence de double emploi.

Il existe également divers programmes provinciaux et territoriaux destinés à soutenir l'industrie de la musique. Toutefois, il convient de mentionner que les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne disposent pas de programmes visant à aider l'industrie de la musique. Le FMC permet donc d'offrir à l'échelle nationale un soutien financier à une diversité d'artistes canadiens peu importe leur provenance.

Fonds du livre du Canada

L'aide fédérale à l'industrie canadienne du livre est assurée par deux sources principales, chacune avec des objectifs différents, mais liés ; le Fonds du livre du Canada (FLC) et le Conseil des Arts du Canada (CAC). Les mandats distincts mais complémentaires des deux organisations soutiennent la publication de livres d'auteurs canadiens.

L'objectif du FLC est d'assurer l'accès à un large éventail de livres d'auteurs canadiens au pays et à l'étranger en soutenant la production et la commercialisation des titres d'auteurs canadiens de tous les genres. De son côté, le CAC favorise et promeut la jouissance et production d'œuvres d'art, notamment en récompensant l'excellence dans la création et la diffusion d'œuvres littéraires des écrivains par des éditeurs et des organisations.

L'évaluation s'est penchée sur la présence ou non de double emploi quant au soutien financier offert par le FLC et le CAC et a conclu qu'il y avait absence de double emploi pour la grande majorité des activités financées par ces deux entités. Cependant, malgré la présence d'un protocole d'entente en place entre le FLC et le CAC visant justement à limiter le double emploi et la volonté de ces deux organisations d'opérer selon des mandats distincts, l'évaluation a constaté la présence de chevauchement dans le financement de quelques activités, plus précisément dans le financement d'organismes et d'associations sectorielles. À titre d'exemple, 30 des 46 organismes ayant reçu du financement du FLC en 2011-2012 par le biais de la composante Promotion et commercialisation du volet Soutien aux organismes ont également reçu du financement du CAC dans le cadre de son programme Soutien à la promotion des arts littéraires. Parmi les 30 organismes susmentionnés, 16 d'entre eux ont reçu du financement dans le cadre d'activités complémentaires liées à des salons du livre ou festivals littéraires. Remarquons que le chevauchement représentait seulement 3% du total de l'enveloppe budgétaire du FLC destinée à soutenir l'industrie canadienne du livre en 2011-12.

Il existe également divers programmes provinciaux et territoriaux destinés à soutenir l'industrie de l'édition du livre. Toutefois, il convient de mentionner que l'Île-du-Prince-Édouard a récemment éliminé son programme d'aide à l'industrie du livre. Les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne disposent pas de programmes visant à aider l'industrie de l'édition du livre. Le FLC permet donc d'offrir à l'échelle nationale un soutien financier à une diversité d'éditeurs de livres d'auteurs canadiens peu importe leur provenance.

3.3.6 Conclusion sur l'économie et l'efficience du FMC et du FLC

À la lumière des constatations précédentes, le niveau de ressources nécessaire pour assurer la prestation des programmes du FMC et du FLC semble raisonnable. Au cours de la période d'évaluation, les deux programmes ont réussi à contenir les dépenses salariales et à réduire considérablement les dépenses de fonctionnement et d'entretien.

Il y a eu une diminution du coût rattaché au traitement des demandes de financement pour le volet Entrepreneurs de la musique du FMC et le volet Soutien aux éditeurs du FLC, alors qu'il y a eu une augmentation de la demande pour le volet Soutien aux organismes du FLC au cours de la période visée par l'évaluation. Le coût du traitement des demandes de financement du FMC est aussi considérablement inférieur lorsque le traitement est assuré par des tiers.

Bien qu'il existe d'autres programmes qui se consacrent au soutien de l'industrie du livre et de la musique, la grande majorité des activités financées par ces programmes complètent le FMC et le FLC. Le double emploi des ressources a été négligeable.

4. Conclusion

Pertinence

La pertinence du FLC et du FMC est clairement démontrée. Ces deux programmes assurent l'accès à une diversité importante de contenu culturel canadien tant au Canada qu'à l'étranger. Cet accès permet de développer et d'affirmer la culture canadienne, participe au développement économique du Canada et à son rayonnement à l'étranger. Par ailleurs, le gouvernement a, à plusieurs reprises, souligné l'importance de la créativité et de l'innovation culturelle pour l'avenir économique du pays et a manifesté son appui aux industries culturelles. Le gouvernement fédéral assume pleinement son rôle et ses responsabilités en contribuant à la promotion et à l'épanouissement des industries culturelles canadiennes, d'une variété d'artistes issues de milieux différents et d'une diversité d'œuvres canadiennes au sein de ces industries. De même, sa contribution aux industries culturelles lui permet d'assumer ses responsabilités à l'égard de la promotion de l'égalité des deux langues officielles tout en supportant l'accès au contenu culturel pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada.

Rendement - Efficacité

En dépit des limites de l'évaluation, le FMC et le FLC ont dans l'ensemble atteint leurs résultats escomptés. Les programmes contribuent à la création et la consommation d'une diversité de livres d'auteurs canadiens et d'œuvres musicales d'artistes canadiens ainsi

qu'à la viabilité des industries canadiennes de la musique et de l'édition livre. Le niveau de ressources nécessaires pour exécuter le FMC et le FLC est jugé raisonnable.

Fonds de la musique du Canada

L'évaluation conclut que le FMC a contribué à la création de nouveaux albums présentant un large éventail de choix musicaux canadiens en investissant dans les créateurs et entrepreneurs musicaux et en soutenant la mise en marché et les occasions de mise en valeur des créations musicales. Ainsi, au cours de la période évaluée, 2687 nouveaux albums, présentant une diversité linguistique, régionale et de genre musicaux ont été produits avec le soutien des volets EM et NOM et de l'ancien volet DMC du FMC.

Le FMC a contribué à rendre accessible pour consommation un large éventail de choix musicaux canadiens au Canada et à l'extérieur. Les ventes totales d'albums admissibles au financement du programme produits par les bénéficiaires du volet EM s'élèvent à près de 10,5 M d'unités durant la période examinée. Les transformations structurelles, dont le changement de type de support (physique à numérique) ont certes affecté négativement le marché canadien de la vente de nouveaux albums physiques mais les bénéficiaires du FMC ont néanmoins connu une réduction deux fois moins grande du nombre d'albums vendus au Canada (-8,3%) en comparaison à la baisse du nombre d'albums vendus au pays pour l'ensemble de l'industrie canadienne (-19,75%) et même une croissance de 9,4% du nombre d'albums vendus à l'étranger. L'ampleur de ces ventes montre d'ailleurs que les nouveaux albums ont été mis à la disposition du public et ont été achetés.

Les conditions actuelles de l'industrie de la musique, les changements technologiques qui l'affectent, les modifications observées des modes de production des enregistrements sonores et de promotion des artistes ont fragilisé les entreprises d'enregistrement sonore. Ceci est constaté entre autres par la baisse importante de revenus et par les déficits d'exploitation répétés pour une majorité de bénéficiaires des maisons d'enregistrement sonore. Cependant, en prenant en compte les pourcentages moyens de bénéfices d'exploitation et en tenant compte qu'une majorité des maisons d'enregistrement sonore bénéficiaire produit des déficits d'exploitation, on peut déduire que certains bénéficiaires, en contrepartie, réalisent un bénéfice substantiel. La situation de l'industrie de l'édition musicale présente un profil différent. Doublement des revenus des bénéficiaires durant la période examinée mais faible bénéfice d'exploitation annuel médian et faible bénéfice d'exploitation annuel moyen soulignent encore là l'impact de modifications structurelles de l'industrie. Dans un cas comme dans l'autre, l'avenir des bénéficiaires de ces composantes de l'industrie de la musique est difficile à entrevoir. Cet état de fait requiert un suivi attentif de l'évolution de l'industrie musicale par le CMF pour s'assurer du maintien de la pertinence des orientations du programme.

L'évaluation conclut que le FMC a dans l'ensemble atteint ses résultats escomptés. Toutefois, des défis à rendre compte de l'atteinte des résultats attendus du programme liés à la création d'un large éventail de choix musicaux canadiens, l'accessibilité en vue de la consommation et la viabilité financière des bénéficiaires pour le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC. En effet, certaines données portant sur la langue d'expression des œuvres musicales produites ainsi que sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires de ces deux volets n'ont pu être fournies puisque la

stratégie de mesure de rendement actuelle du programme n'exige pas de celui-ci de recueillir de telles informations. Bien que les résultats attendus énoncés dans les modalités du programme du FMC s'appliquent à l'ensemble du programme, les indicateurs contenus dans la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme prévoient que les trois résultats attendus susmentionnés seront mesurés à partir du rendement des bénéficiaires du volet EM, lequel appuie les plus grandes maisons d'enregistrement sonore. Ainsi, des informations partielles sur la langue d'expression artistique et l'absence de données sur les ventes d'albums et les marges de profit d'exploitation des bénéficiaires appuyés par le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC.

Fonds du livre du Canada

L'évaluation conclut que le FLC a contribué à la création d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens au cours de la période évaluée. De 2007-2008 à 2011-2012, les éditeurs ayant bénéficié de l'appui du FLC ont produit plus 30 000 nouveaux ouvrages littéraires de tout genre, tant en français (57%) qu'en anglais (41%). La popularité croissante des tablettes et liseuses électroniques au cours des dernières années a entraîné une demande à la hausse pour des livres en format numérique. À cet effet, les éditeurs ayant bénéficié du financement du FLC ont répondu à la venue du livre numérique en haussant le nombre de titres disponibles en format numérique.

Le FLC a permis d'appuyer les organismes et les associations de l'industrie canadienne du livre ainsi que les éditeurs dans la commercialisation et promotion des livres d'auteurs canadiens. La plupart des informateurs clés interviewés ont par ailleurs indiqué que l'un des principaux défis auxquels les éditeurs doivent faire face porte sur la place de plus en plus prépondérante qu'occupe la commercialisation en ligne de livres par des méthodes telles que les médias sociaux, les blogs et les sites d'éditeurs ou d'auteurs. La plupart des informateurs clés ont soulevé que la commercialisation et la promotion en ligne ainsi que par l'intermédiaire des médias sociaux ont pris la place du marketing traditionnel dans l'industrie du livre.

Le FLC a contribué à la consommation d'une grande diversité de livres d'auteurs canadiens. Les ventes des éditeurs canadiens ayant bénéficié du financement du FLC représentent approximativement 21% de l'ensemble des ventes de l'industrie des éditeurs de livres au Canada et ont totalisé 2.2 milliards de dollars au cours de la période évaluée. Bien que la proportion de bénéficiaires produisant des éditions en format numérique ait plus que doublé au cours de la période évaluée et ait atteint 53%, la proportion de ventes de livres numériques des bénéficiaires en 2012 atteignait 1.8%⁴⁸ alors que la moyenne de l'industrie au pays se situait à environ 10%. La production de livres en format numérique ainsi que leur commercialisation dans un environnement virtuel extrêmement compétitif et en perpétuel changement représente donc un enjeu de taille pour les bénéficiaires du FLC qui en retour nécessite une adaptation des connaissances et le recours à une expertise spécifique en matière de technologies numériques afin de faire face à une industrie en transition.

Le FLC a également contribué à la viabilité d'une grande diversité de petites et moyennes entreprises œuvrant dans le domaine de l'édition littéraire en soutenant annuellement environ 233 des 293 éditeurs responsables de 95% des recettes de l'industrie de l'édition

au pays et contribuant ainsi à offrir aux Canadiens une variété d'ouvrages d'auteurs canadiens provenant de partout au pays. Le bénéfice d'exploitation des éditeurs financés par le FLC s'est maintenu à environ 4% au cours de la période évaluée alors que celle de l'industrie de l'édition au pays se situait à environ 11% au cours de la même période.

Rendement – Efficience et économie

Le niveau de ressources nécessaires pour exécuter le FMC et le FLC est jugé raisonnable. Au cours de la période évaluée, le FLC a réussi à contenir ses coûts salariaux alors que le CMF a été en mesure de diminuer ses dépenses salariales de 8%. Les deux programmes ont également réduit de manière significative leurs dépenses de fonctionnement et d'entretien.

5. Recommandations

L'évaluation a permis d'examiner le niveau d'atteinte de l'ensemble des résultats attendus du FMC énoncés dans ses modalités. En dépit des limites de l'évaluation, le FMC a dans l'ensemble atteint ses résultats escomptés. Toutefois, des défis à rendre compte de l'atteinte des résultats attendus du programme liés à la création d'un large éventail de choix musicaux canadiens, l'accessibilité en vue de la consommation et la viabilité financière des bénéficiaires pour le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC. En effet, certaines données portant sur la langue d'expression des œuvres musicales produites ainsi que sur les ventes d'albums et les marges bénéficiaires d'exploitation des bénéficiaires de ces deux volets n'ont pu être fournies puisque la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme n'exige pas de celui-ci de recueillir de telles informations. Bien que les résultats attendus énoncés dans les modalités du programme du FMC s'appliquent à l'ensemble du programme, les indicateurs contenus dans la stratégie de mesure de rendement actuelle du programme prévoient que les trois résultats attendus susmentionnés seront mesurés à partir du rendement des bénéficiaires du volet EM, lequel appuie les plus grandes maisons d'enregistrement sonore. Ainsi, des informations partielles sur la langue d'expression artistique et l'absence de données sur les ventes d'albums et les marges bénéficiaires d'exploitation des bénéficiaires appuyés par le volet NOM et l'ancien volet DMC ont limité la capacité d'évaluer pleinement l'atteinte des résultats attendus du FMC au cours de la période évaluée. Par ailleurs, le cadre de mesure du rendement du Fonds de la musique du Canada tel que présenté dans l'Architecture des activités de programmes (AAP) de PCH a été revu en 2012-2013. Plus précisément, le résultat attendu lié à la viabilité de la portion de l'industrie canadienne de la musique financée par le FMC ne figure plus dans l'AAP 2014-2015 de PCH approuvé par le Conseil du trésor.

Recommandation 1 : Dans le but de permettre au FMC d'amasser les informations qui lui sont nécessaires pour faire la démonstration annuelle et quinquennale du niveau d'atteinte de ses résultats attendus, il est recommandé que le programme revoie sa stratégie de mesure rendement afin qu'il recueille également des données auprès :

- de l'ensemble des bénéficiaires du volet EM sur :
 - La langue d'expression artistique de chaque album produit avec l'appui du programme
- de l'ensemble des bénéficiaires du volet NOM sur :
 - La langue d'expression artistique de chaque album produit avec l'appui du programme
 - Les ventes (en dollars et en unité) d'œuvres musicales produites avec l'appui du programme

L'ère de la numérisation amène des changements profonds dans la façon dont les citoyens de partout à travers le monde consomment des biens culturels et l'industrie du livre n'échappe pas à cette tendance lourde. La popularité croissante des tablettes et liseuses électroniques au cours des dernières années a entraîné une demande à la hausse pour des livres en format numérique. Bien que la proportion de bénéficiaires produisant des éditions en format numérique ait plus que doublé au cours de la période évaluée et ait atteint 53%, la proportion de ventes de livres numériques des bénéficiaires en 2012 atteignait 1.8%⁴⁹ alors que la moyenne de l'industrie au pays se situait à environ 10%. La plupart des informateurs clés interviewés ont indiqué que l'un des principaux défis auxquels les éditeurs doivent faire face porte sur la place de plus en plus prépondérante qu'occupe la commercialisation en ligne de livres par des méthodes telles que les médias sociaux, les blogs et les sites d'éditeurs ou d'auteurs. La production de livres en format numérique ainsi que leur commercialisation dans un environnement virtuel extrêmement compétitif et en perpétuel changement représente donc un enjeu de taille pour les bénéficiaires du FLC qui en retour nécessite une adaptation des connaissances et le recours à une expertise spécifique en matière de technologies numériques afin de faire face à une industrie en transition.

Les multinationales bien capitalisées ayant fait des investissements importants dans le développement, la promotion et la commercialisation de produits numériques accaparent le tiers du marché du livre au Canada, incluant le marché du livre numérique. Il est cependant important de mentionner que l'écart dans la proportion de vente de livres numériques au pays et les bénéficiaires du FLC n'est pas en soi une anomalie, mais la continuité d'un défi qui est au cœur des activités des entreprises du secteur de l'industrie canadienne de l'édition du livre.

Le FLC soutient annuellement des éditeurs canadiens dans la production, promotion et commercialisation de livres d'auteurs canadiens sous formes imprimée et numérique tant au pays qu'à l'étranger. Le soutien offert couvre un large éventail d'activités admissibles liées à la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens. Le financement offert aux éditeurs est structuré de telle sorte que les éditeurs sont libres de décider comment ils utiliseront les montants reçus à condition qu'ils s'agissent de dépenses admissibles en vertu des modalités du programme. Un bénéficiaire peut donc

consacrer l'entièreté du financement qu'il reçoit du FLC envers la commercialisation de livres d'auteurs canadiens s'il le désire. La décision d'utiliser ses ressources pour la commercialisation, la production ou d'autres activités prioritaires est donc laissée à la discrétion du bénéficiaire. Le FLC fournit aussi un appui financier aux éditeurs désireux d'offrir des stages en technologie mettant l'accent sur l'acquisition et l'application de compétences liées à l'adoption de stratégies de technologie novatrices, pour la production, la commercialisation et la gestion de l'information.

Enfin, le FLC appuie les organismes et les associations de l'industrie canadienne du livre dans la commercialisation et promotion des livres d'auteurs canadiens. Le soutien offert vise notamment à appuyer des projets collectifs de commercialisation qui augmentent le nombre de possibilités pour les organismes et les associations professionnelles de pouvoir commercialiser et promouvoir des livres d'auteurs canadiens.

La numérisation de livres représente néanmoins un enjeu important pour les bénéficiaires du FLC, majoritairement des PME, en termes

- de réduction de l'écart des ventes numériques observé entre ceux-ci et les multinationales
- de commercialisation et de promotion de livres numériques donnant une visibilité dans un environnement virtuel extrêmement compétitif et en perpétuel changement.

Recommandation 2 : Afin que le Fonds du livre continue de remplir son rôle de levier important d'une industrie canadienne de l'édition compétitive en transition et de permettre aux éditeurs canadiens d'offrir aux lecteurs du Canada et de l'étranger, l'accès à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens, il est recommandé que le programme accorde aux bénéficiaires du FLC un soutien qui encourage davantage la production, la commercialisation et la vente de livres numériques en fonction de la croissance et des changements observés dans le marché par rapport au contenu numérique.

6. Réponse et plan d'action de la gestion

La recommandation 1 est acceptée.

La Direction de la politique et des programmes de la musique examinera la stratégie de mesure du rendement du Fonds de la musique du Canada afin de renforcer sa capacité à rendre compte des sous-volets Entrepreneurs de la musique et Nouvelles œuvres musicales chaque année et dans le cadre des évaluations, démontrant la pleine portée du programme.

Les données sur la langue d'expression artistique de chaque album produit avec l'appui du programme seront recueillies pour les volets Entrepreneurs de la musique et Nouvelles œuvres musicales.

Le programme mesurera les ventes (en dollars et en unité) d'albums produits avec l'appui de Nouvelles œuvres musicales en déterminant la source de données la plus ciblée et la plus rentable.

Ces indicateurs actualisés figureront dans la Stratégie de mesure du rendement, d'évaluation et de gestion des risques, qui sera mise à jour d'ici l'automne 2014.

Calendrier de mise en œuvre

La Stratégie de mesure du rendement, d'évaluation et de gestion des risques sera mise à jour d'ici l'automne 2014.

Responsabilité

Directrice générale associée, Industries culturelles

La recommandation 2 est acceptée.

Le programme appuie depuis longtemps les efforts de l'industrie du livre canadien pour s'adapter aux changements, et fournit un soutien spécial pour les activités axées sur la technologie depuis 2001. Étant donné que le marché des livres numériques continue de prendre de l'expansion, il deviendra important, pour réaliser les objectifs du FLC, de s'assurer que le marché des livres électroniques offre des choix canadiens et que ces choix puissent rejoindre leurs auditoires au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre du renouvellement du programme, nous nous pencherons sur les possibilités de compléter le soutien actuel destiné à l'édition numérique afin de promouvoir la production, la mise en marché et la vente de livres numériques, en tenant compte des développements que connaît le marché en plein essor du contenu numérique.

Calendrier de mise en œuvre

Proposer des modifications aux lignes directrices de programmes pour le FLC dès l'automne 2014.

Responsabilité

Directrice générale associée, Industries culturelles

Annexe 1 – Modèles logiques

RÉSULTATS PRÉVUS SELON LE MODÈLE LOGIQUE DU FLC

Pour la période de 2007-2008 à 2009-2010	Pour la période 2010-2011 et 2011-2012	
Les résultats prévus du PADIE, selon les (CGRR/CVAR) sont les suivants :	Les résultats prévus, énoncés dans les modalités approuvées en 2009.	Résultats prévus dans la Stratégie de mesure du rendement, d'évaluation et de risque (SMRER, 2012).
Résultats immédiats Un bassin solide et diversifié d'éditeurs de livres de propriété canadienne dans toutes les régions du Canada. Amélioration des compétences et des connaissances des éditeurs. Adoption de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité et le rendement de la chaîne d'approvisionnement du livre au Canada. Possibilités d'initiatives de promotion, collectives ou individuelles, pour les livres et les auteurs canadiens, au pays et à l'étranger.	Les livres d'auteurs canadiens sont produits par des bénéficiaires du FLC.	Une vaste gamme d'éditeurs canadiens investit dans des activités de publication continues. Les initiatives de commercialisation favorisent la demande pour des livres d'auteurs canadiens. Les projets collectifs favorisent l'innovation technologique et encouragent l'adoption de pratiques exemplaires à l'échelle de l'industrie.
Résultats intermédiaires La production de titres créés par des auteurs canadiens L'expansion d'un éventail diversifié d'auteurs et de livres canadiens Une industrie canadienne du livre concurrentielle, stratégique et informée Une meilleure connaissance des œuvres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger	La partie de l'industrie de l'édition de livres d'auteurs canadiens appuyée par le FLC est économiquement viable.	Les lecteurs de partout ont accès à une gamme élargie de livres d'auteurs canadiens.
Résultats finaux Accès amélioré à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger	Au Canada et à l'étranger, on a accès à des livres d'auteurs canadiens financés par le FLC.	Les lecteurs de partout consomment une gamme élargie de livres d'auteurs canadiens.

RÉSULTATS PRÉVUS SELON LE MODÈLE LOGIQUE DU FMC

Pour la période de 2007-2008 à 2009-2010	Pour la période 2010-2011 et 2011-2012	
Résultats prévus selon les documents officiels requis de 2005.	Les résultats prévus, énoncés dans les modalités de programme approuvées en 2009.	Résultats prévus dans la Stratégie de mesure du rendement, d'évaluation et de risque (SMRER, 2011).
Résultats immédiats Acquisition et préservation d'œuvres musicales canadiennes existantes Renforcement des compétences et de la capacité des entreprises musicales canadiennes Tenue de séminaires, ateliers, concerts, événements de l'industrie – ciblant une gamme de créateurs, d'artistes, d'entrepreneurs et d'auditoires Production et diffusion de nouvelle musique canadienne Amélioration de la capacité des associations sectorielles de servir les artistes et les entreprises	Une gamme d'œuvres musicales canadiennes est créée et produite par les bénéficiaires du Fonds de la musique du Canada.	Les projets collectifs prennent appui sur les connaissances et les compétences et modernisent l'infrastructure de l'industrie de la musique. Les entrepreneurs de la musique canadiens acquièrent et renforcent la capacité de perfectionner des créateurs et des artistes canadiens. Une variété de contenu musical canadien est produite par les bénéficiaires du FMC. Des initiatives de commercialisation et des spectacles sont organisés pour aider à faire connaître les artistes et la musique du Canada auprès d'auditoires canadiens et étrangers. Les œuvres musicales canadiennes existantes sont acquises et préservées.
Résultats intermédiaires Les collectivités et réseaux virtuels (officiels et non officiels) de créateurs, d'artistes et d'entrepreneurs seront renforcés ou créés. On tient pour acquis que les échanges d'idées et d'information entre ces groupes enrichissent les processus de création et contribuent à établir des partenariats d'affaires et de création. De nouveaux auditoires au Canada et à l'étranger prennent connaissance de la musique et des artistes	La partie de l'industrie de la musique appartenant à des intérêts canadiens, qui est appuyée par le FMC, est viable.	La partie de l'industrie de la musique appartenant à des intérêts canadiens, qui est ciblée par le FMC, est viable. On a accès à l'industrie canadienne de la musique appuyée par le FMC, au Canada et à l'étranger.

canadiens, ce qui suscite un intérêt et une demande pour la musique canadienne. Un éventail plus large d'enregistrements musicaux canadiens, reflétant les valeurs supérieures de production et la diversité canadienne, sont produits. Les politiques et les programmes publics sont mieux adaptés à l'objectif de faciliter un meilleur accès aux Canadiens à un large choix d'œuvres musicales canadiennes. Les artistes et les créateurs de la musique canadienne développent leurs compétences techniques et artistiques.		
Résultats finaux La viabilité économique de l'industrie de la musique du Canada est renforcée. Les perspectives de carrière des artistes et des créateurs canadiens sont améliorées. L'accès des Canadiens à une gamme élargie de choix d'œuvres musicales est facilité.	La musique canadienne appuyée par le Fonds de la musique du Canada est accessible au Canada et à l'étranger.	Accès maintenu ou accru à une gamme élargie d'œuvres musicales canadiennes.

Annexe 2 – Stratégie d'évaluation

Pertinence		
<i>Enjeu n° 1 : Besoin continu du programme</i>		
Questions	Indicateurs	Méthodes de collecte de données
1. Dans quelle mesure existe-t-il un besoin démontré pour les programmes? 2. Dans quelle mesure y a-t-il un besoin démontré de continuer d'investir par l'entremise des programmes? 3. Est-ce que les programmes sont sensibles aux besoins démontrés?	Défis et possibilités auxquels font face les industries de la musique et du livre du Canada Difficultés financières touchant les industries de la musique et du livre du Canada Répercussions possibles sur les intervenants (y compris les citoyens canadiens) si la taille des programmes est réduite ou s'ils sont abolis Degré d'harmonisation entre les besoins cernés et les éléments suivants des programmes : a) objectifs; b) conception; c) niveaux de financement; d) mécanismes de financement	• Analyse documentaire • Examen des documents et des dossiers • Entrevues avec des informateurs clés • Groupe d'experts • Sondage auprès des bénéficiaires et d'autres intervenants
<i>Enjeu n° 2 : Harmonisation avec les priorités du gouvernement</i>		
1. Dans quelle mesure les objectifs et les résultats prévus des programmes sont-ils en harmonie avec les priorités du gouvernement fédéral? 2. Dans quelle mesure les objectifs et les résultats prévus des programmes sont-ils en harmonie avec les objectifs stratégiques de PCH?	• Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats prévus des programmes sont liés aux priorités du gouvernement fédéral • Mesure dans laquelle les objectifs et les résultats prévus des programmes appuient les objectifs stratégiques du Ministère (AAP)	• Analyse documentaire • Examen des documents (discours du Trône, engagements budgétaires, discours ministériels, etc.)
<i>Enjeu n° 3 : Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral</i>		
1. Est-ce que la prestation de ces programmes est un rôle ou une responsabilité appropriée pour le gouvernement fédéral?	Démonstration de la légitimité et de la pertinence du rôle et des responsabilités du gouvernement canadien dans les secteurs de programmes	• Analyse documentaire • Examen des documents et des dossiers • Entrevues avec des informateurs clés

Rendement (efficacité, efficience et économie)		
Enjeu n° 4 : Atteinte des résultats escomptés <i>Nota : La présente section aborde des questions d'évaluation fondées sur une synthèse d'un certain nombre de documents traitant de la mesure du rendement, qui renferment plus de détails et d'autres indicateurs. Veuillez consulter les documents suivants : CGRR-CVAR du PADIE, SMRER du FLC (2012), CGRR-CVAR du FMC, SMRER du FMC, etc.</i>		
1. Les programmes ont-ils appuyé la création d'une gamme élargie de livres d'auteurs canadiens et de choix d'œuvres musicales canadiennes? (CRÉATION)	• Nombre de nouveaux produits (titres d'auteurs canadiens/albums admissibles au volet EM/projets de production d'album dans le cadre du volet NOM) créés grâce à l'appui du programme • Étendue des nouveautés (titres d'auteurs canadiens/nouvelles œuvres musicales canadiennes) produites grâce au soutien du programme, par langue, région, genre, format numérique ou imprimé/album physique et segment de marché • Points de vue de l'industrie à l'égard de la capacité du programme d'appuyer la réalisation de cet objectif	• Analyse documentaire • Examen des documents, des dossiers et des données internes • Sondage auprès des bénéficiaires et d'autres intervenants • Rapports et statistiques d'Industrie Canada • Entrevues avec des informateurs clés • Groupe d'experts
2. Est-ce que les programmes ont contribué à la consommation d'une gamme élargie de livres d'auteurs canadiens et d'œuvres musicales canadiennes au Canada et à l'étranger? (ACCÈS)	• Tendance à long terme des ventes nationales et à l'exportation des livres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du FLC et des albums admissibles publiés par les bénéficiaires du volet EM • Part de marché à long terme des artistes et des albums appuyés par le FMC figurant dans le palmarès des 2 000 albums les plus vendus au pays • Participation aux tournées/concerts appuyés par le FMC • Téléspectateurs des galas de remises de prix appuyés par le FMC • Démonstration de l'efficacité du niveau et de la cible du soutien pour les activités de commercialisation et de promotion • Points de vue de l'industrie quant à la capacité du programme d'appuyer la réalisation de cet objectif	• Analyse documentaire • Examen des documents, des dossiers et des données internes • Sondage auprès des bénéficiaires et d'autres intervenants • Intervenants • Entrevues avec des informateurs clés • Rapports et statistiques d'Industrie Canada • Groupe d'experts

3. Les programmes ont-ils contribué à la viabilité des industries canadiennes d'édition de musique et de livres?	• À long terme – nombre et diversité des éditeurs de livres et des entrepreneurs de la musique en activité • Marge de profit à long terme des éditeurs de livres, des éditeurs de disques et des maisons de disques canadiens • Portée de la participation des éditeurs de livres et des entrepreneurs de la musique canadiens aux nouvelles technologies et aux pratiques exemplaires • Mesure dans laquelle les programmes font la promotion de l'innovation et des partenariats (public/privé, inter et intra-industrie) • Points de vue de l'industrie quant à la capacité du programme d'appuyer la réalisation de cet objectif	• Analyse documentaire • Examen des documents, des dossiers et des données internes • Entrevues avec des informateurs clés • Sondage auprès des bénéficiaires et d'autres intervenants • Groupe d'experts
<i>Enjeu n° 5 : Démonstration de l'efficacité et de l'économie</i>		
1. Est-ce que les ressources consacrées aux programmes sont utilisées de façon économique et efficiente pour optimiser l'atteinte des résultats?	• Ressources et coût des programmes • Ventilation des coûts par volet • Frais administratifs contre coûts totaux • Nombre d'ETP • Ressources financières prévues contre celles utilisées • Frais de prestation de programme (c.-à-d., coûts par demande) • Coûts de prestation de programme comparativement aux résultats • Coûts de prestation de programme comparativement à d'autres programmes semblables • Mesure dans laquelle il y a chevauchement entre les programmes et les volets de programme ou avec d'autres programmes exécutés par d'autres organisations ou ordres de gouvernement • Utilisation optimale des ressources humaines et administratives financières des trois programmes • Efficacité optimale des processus de prestation des trois programmes (p. ex. financement fondé sur le mérite d'un projet contre financement fondé sur une formule contre prestation par un tiers)	• Examen des documents, des dossiers et des données internes • Information financière • Entrevues avec des informateurs clés

2. Est-ce que d'autres approches permettraient d'atteindre des résultats semblables?	• Preuve d'approche de rechange plus rentable pour atteindre les objectifs du programme (programmes, mécanismes de prestation à PCH ou dans d'autres ministères fédéraux ou à l'échelle municipale, provinciale/territoriale, nationale ou internationale) • Preuve de gains d'efficience par la fusion des modes de prestation des trois programmes	• Entrevues avec des informateurs clés • Examen des dossiers • Analyse documentaire
Enjeu n° 6 : Autres		
1. Est-ce que le FLC et le FMC répondent aux exigences de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> ?	• Distribution du financement aux communautés de langue minoritaire • Opinions de bénéficiaires vivant dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire.	• Examen des documents, des dossiers et des données internes • Entrevues avec des informateurs clés
2. Une stratégie de mesure du rendement appropriée a-t-elle été mise en place pour rendre compte des résultats des programmes?	• Processus de surveillance actuels et utilisation de l'information sur le rendement • Pertinence des indicateurs, des mécanismes et des systèmes de mesure du rendement mis en place	• Examen des documents, des dossiers et des données internes • Entrevues avec des informateurs clés
3. Les programmes produisent-ils des résultats inattendus?	• Preuve de résultats de programme positifs et négatifs (p. ex., professionnalisation des industries, obstacles à l'innovation, dépendances)	• Examen des documents, des dossiers et des données internes • Entrevues avec des informateurs clés • Sondage auprès des bénéficiaires et d'autres intervenants

Annexe 3 – Groupes de personnes interrogées

Des entrevues ont été menées avec 46 personnes, notamment :

- 19 anciens et actuels membres du personnel des directions et des programmes du FLC et du FMC;
- 20 représentants d'organismes financés par les programmes;
- 3 représentants d'associations liées à l'industrie de la musique;
- 4 représentants de tiers responsables de la mise en œuvre de certains volets ou sous-volets des programmes.

Annexe 4 – Description du soutien lié à l'aide à la promotion et à la commercialisation offerte par le FLC

Dans la mesure où le programme a subi une refonte significative lors de son renouvellement en 2010, la description du soutien offert pour la promotion et la commercialisation au cours de la période évaluée s'opère en deux temps.

2007-2008 à 2009-2010

L'appui aux activités de promotion et de commercialisation de livres canadiens ici et à l'étranger, avant la refonte du programme en 2010, s'opérait par le truchement de trois volets, soit les volets *Aide aux éditeurs* (AE), les *Initiatives collectives* (IC) et l'*Aide à la commercialisation internationale* (ACI).

Aide aux éditeurs (AE) : Ce volet, considéré comme la pierre angulaire du FLC avec une enveloppe budgétaire annuelle de 26,5 M \$, appuie chaque année environ 234 éditeurs dans la création et la publication d'une diversité de titres d'auteurs canadiens. Ce financement permet également aux éditeurs de s'engager dans des activités de promotion et de marketing visant à promouvoir et commercialiser les titres qu'ils publient avec l'appui du FLC. Cependant, afin de limiter le fardeau administratif des bénéficiaires, le FLC ne compile pas de données sur l'utilisation des fonds octroyés à ces derniers dont notamment, pour des fins de promotion et de commercialisation. Il s'avère donc difficile d'évaluer dans quelle mesure le volet AE a appuyé les éditeurs dans la promotion et la commercialisation de titre d'auteurs canadiens. Par ailleurs, lors du renouvellement du programme en 2010, ce volet a été reconduit intégralement sous l'appellation *Soutien à l'édition* à titre de sous-volet du volet *Soutien aux éditeurs*.

Initiatives collectives (IC) : Le volet IC a permis de soutenir une variété de projets structurants pour l'industrie dans les domaines de la commercialisation et de la promotion. Une grande partie du financement fut octroyée aux associations et organisations sectorielles de l'industrie dans le cadre de diverses initiatives de promotion telles que : salons du livre, festivals littéraires, catalogues promotionnels, etc. Le financement annuel moyen dédié au volet IC pour des activités de promotion et de commercialisation a été de 2 063 845 \$ et a permis d'appuyer une moyenne de 69 projets par année au cours de la période de 2007-2008 à 2009-2010. Depuis la refonte du programme en 2010, le financement d'initiatives similaires se fait par l'intermédiaire du sous-volet *Commercialisation et promotion* du volet *Soutien aux organisations*.

Aide à la commercialisation internationale (ACI) : Ce volet a permis d'appuyer des éditeurs canadiens dans le développement de leurs exportations, échanges de droits et de partenariats internationaux par l'entremise d'une gamme de services dont l'aide financière, la promotion, la recherche, le développement professionnel et une présence collective aux principales foires internationales du livre. À titre de tierce partie, Livres Canada Books (LCB) a assumé la gestion de ce volet pour le compte de PCH. La mise en œuvre de ce volet s'est opérée via les initiatives suivantes :

- Le *Programme d'aide à l'exportation (PAE)* a soutenu les éditeurs canadiens dans le déploiement d'efforts visant à accroître et renforcer leurs ventes à l'échelle internationale et à élargir leur présence sur de nouveaux marchés étrangers. Les éditeurs exportateurs canadiens ont reçu une moyenne de 3 178 166 \$ par le biais de 138 demandes admissibles annuellement. En 2010, la gestion de ce programme a été transférée à PCH et amalgamée avec le sous-volet *Soutien à l'édition* du volet *Soutien aux éditeurs*.
- Le *Programme d'aide à la commercialisation des droits à l'étranger (PACDÉ)* a offert une aide financière aux éditeurs canadiens afin de pouvoir effectuer une moyenne annuelle de 993 voyages à l'étranger destinés à mousser les ventes de titres et de droits d'auteur et à participer à des foires internationales du livres, notamment à Londres, Beijing et Francfort. Les éditeurs exportateurs canadiens ont reçu par année, une moyenne de 724 900 \$ par le biais de 153 demandes admissibles.
- Le *Programme de mentorat* a permis dans un premier temps à certains éditeurs désireux de se lancer dans l'exportation de livres d'auteurs canadiens de se familiariser avec les activités et les marchés d'exportation et dans un deuxième temps de mettre à profit ces connaissances lors de la mise en œuvre de stratégies commerciales ciblant des marchés internationaux. Le Programme de mentorat a offert en moyenne une aide financière annuelle de 16 982 \$ à huit éditeurs au cours de la période.

Enfin, LCB offre également divers services d'aide aux éditeurs tels que la coordination du stand du Canada pour les éditeurs canadiens lors de diverses foires internationales, la publication de catalogues, dépliants et rapports d'études afin d'aider les éditeurs canadiens à promouvoir leurs livres sur la scène internationale et la tenue d'ateliers et de séminaires de perfectionnement professionnel.

2010-2011 à 2011-12

Suite au renouvellement du programme, le soutien d'activités de promotion et de commercialisation s'est articulé dans le cadre du sous-volet *Soutien à l'édition* du volet *Soutien aux éditeurs* (SAE) et de la composante *Commercialisation* du volet *Soutien aux organisations* (SAO).

Le sous-volet *Soutien à l'édition* appuie les éditeurs canadiens dans la production, la commercialisation et la distribution de livres d'auteurs canadiens. Le transfert à PCH de la

gestion du *Programme d'aide à l'exportation* de LCB auquel était rattaché un financement annuel moyen de 3 178 166 \$ a permis d'offrir aux éditeurs canadiens un financement accru pour des activités de promotion et de commercialisation à l'étranger par l'intermédiaire du sous-volet *Soutien à l'édition*. Ainsi, de 2010-2011 à 2011-2012, une moyenne de 131 éditeurs canadiens se sont partagés chaque année une moyenne 3 117 949 \$ pour des activités de promotion et de commercialisation.

Le volet *Soutien aux organisations* (SAO) appuie des organismes et associations de l'industrie canadienne du livre en fonction de deux objectifs dont l'un est lié à la commercialisation de livres d'auteurs canadiens afin d'en accroître la demande et la vente au Canada et à l'étranger.

- La composante *Commercialisation et promotion* du volet SAO appuie des projets collectifs d'organismes et d'associations professionnelles ayant pour but d'accroître les opportunités de commercialisation et de promotion de livres d'auteurs canadiens afin développer de nouveaux marchés au pays et à l'étranger. Pour les années 2010-2011 et 2011-2012, une moyenne annuelle de 2 079 424 \$ a été octroyée aux bénéficiaires permettant de financer annuellement une moyenne de 59 projets.⁵⁰

LCB avec l'appui financier de PCH, continue d'administrer le PACDÉ et le programme de mentorat afin d'offrir des services de soutien aux éditeurs pour la commercialisation et la promotion de livres canadiens à l'étranger. De plus, LCB a su adapté ses services afin d'aider les éditeurs à comprendre et à saisir les nouvelles occasions d'exportation à l'ère du numérique. De 2010 à 2012, LCB a octroyé aux éditeurs exportateurs canadiens via le PACDÉ, une moyenne annuelle de 750 552 \$ répartie par le biais de 150 demandes admissibles. Quant au programme de mentorat, celui-ci permis d'offrir un appui financier annuel moyen de 13 000 \$ à 6 éditeurs en 2010-2011 et 7 éditeurs en 2011-2012.

Annexe 5 – L'industrie de la musique au Canada

Profil de l'industrie musicale au Canada

L'industrie de la musique au Canada est composée de nombreux acteurs qui travaillent ensemble afin d'offrir au consommateur un produit à valeur ajoutée grâce à la création et à la distribution de contenu musical dans une variété de formats et au soutien de nouveaux artistes sur le marché. La chaîne de valeur de l'industrie de la musique comprend différents stades de développement avec un niveau de participation de la part des entreprises d'enregistrement qui varie. Dans un premier temps, la musique et les paroles sont composées pour ensuite être publiées afin d'être rendues disponibles et d'être jouées par des artistes avec le soutien, entre autres, des maisons de disques, des entreprises d'édition musicale et des gérants d'artistes. Voici par ailleurs un bref aperçu de l'industrie de la musique au Canada.

Retombées économiques

- L'industrie canadienne de la musique génère en moyenne des retombées économiques de près de trois milliards de dollars par année :
 - Enregistrements (au détail) = 560 millions de dollars⁵¹
 - Spectacles sur scène = 455 millions de dollars⁵²
 - Radio commerciale = 1,6 milliard de dollars (en recettes publicitaires)⁵³
 - Droits d'exécution = 142 millions de dollars (aux auteurs-compositeurs et éditeurs de musique)⁵⁴
- Les recettes tirées des ventes d'enregistrements sonores au Canada ont diminué de 46 % entre 2001 et 2012 et ce, même si l'on tient compte des ventes de contenu numérique et des services d'abonnement⁵⁵.
- L'industrie canadienne de la musique contribue à d'autres secteurs économiques importants, comme le tourisme (festivals, tournées, cérémonies de remise de prix), l'industrie du divertissement (film et télévision, jeux vidéo, logiciels, Internet) et la publicité (radio, télévision, Web).

Emploi

- Les secteurs de l'enregistrement sonore et du concert emploient à eux seuls plus de 10 000 personnes⁵⁶;
- On compte plus de 30 000 auteurs-compositeurs canadiens professionnels⁵⁷.

Chaîne de valeur de l'industrie

Activités des principaux intervenants de l'industrie

- Maisons de disques : se spécialisent dans la production, la fabrication et la commercialisation d'enregistrements sonores.
- Éditeurs de musique : appuient le développement des auteurs et des compositeurs et maximisent l'utilisation de la musique dans le plus grand nombre de médias, tels que les films, les jeux vidéo, la télévision, Internet et la publicité.

- Gérants d'artistes : organisent les tournées, règlent les questions de droits d'auteur et négocient les contrats.
- Distributeurs physiques : livrent les produits aux détaillants, achètent de l'espace publicitaire et veillent à ce que les produits soient placés de façon optimale dans les commerces.
- Distributeurs numériques et agrégateurs : commercialisent le contenu dans une panoplie de plateformes numériques.
- Détaillants : Les disquaires traditionnels ont perdu une part du marché au profit des détaillants numériques comme iTunes et des magasins à grande surface, tels que Wal-Mart et Costco. En 2012, 64 % de tous les albums vendus au Canada ont été achetés par l'intermédiaire de ces détaillants non traditionnels, comparativement à 42 % en 2008⁵⁸.

Entreprises canadiennes d'enregistrement sonore

- Elles produisent 87 % de tous les nouveaux enregistrements d'artistes canadiens⁵⁹.
- Elles génèrent 79 % de toutes les ventes d'enregistrements d'artistes canadiens⁶⁰.
- Leurs revenus représentent 29 % des recettes de l'industrie au Canada⁶¹.
- Elles misent principalement sur les ventes d'enregistrements d'artistes canadiens (52 % de leurs ventes totales)⁶².

Artistes et créateurs canadiens

- La part de marché au Canada des enregistrements d'artistes canadiens est passée de 16 % en 2001 à 26 % en 2012, ayant atteint un sommet de 28 % en 2011. La part de marché des artistes canadiens est plus élevée au Québec (47,4 % en 2011)⁶³.
- Les redevances qu'ont reçues les auteurs-compositeurs canadiens pour l'exécution publique de leurs œuvres musicales ont presque doublé entre 2001 (39,9 M\$) et 2011 (73 M\$)⁶⁴.

Musique numérique

- En 2012, la musique numérique représentait 51 % de toutes les ventes unitaires d'enregistrements au Canada, et 47% des recettes sur les ventes d'enregistrements⁶⁵.
- En 2012, près de 90 % des Canadiens âgés de 18 à 24 ans ont indiqué qu'ils découvriraient leur nouvelle musique sur YouTube et 70 %, sur des réseaux sociaux, tels que Facebook et Twitter⁶⁶.

Échelle internationale

- Le Canada est le troisième plus grand exportateur de talent musical au monde⁶⁷.
- Les redevances perçues à l'étranger pour les auteurs-compositeurs et éditeurs de musique canadiens ont grimpé de 38 % entre 2001 et 2011, pour atteindre 45,6 M\$⁶⁸.

Radiodiffuseurs privés canadiens

- Les radiodiffuseurs privés canadiens sont tenus de verser des contributions financières au titre du développement du contenu canadien dans le cadre des processus réglementaires du CRTC. (Voir le feuillet d'information intitulé Contributions au titre du développement de contenu canadien.)

Évolution de l'industrie de la musique au Canada

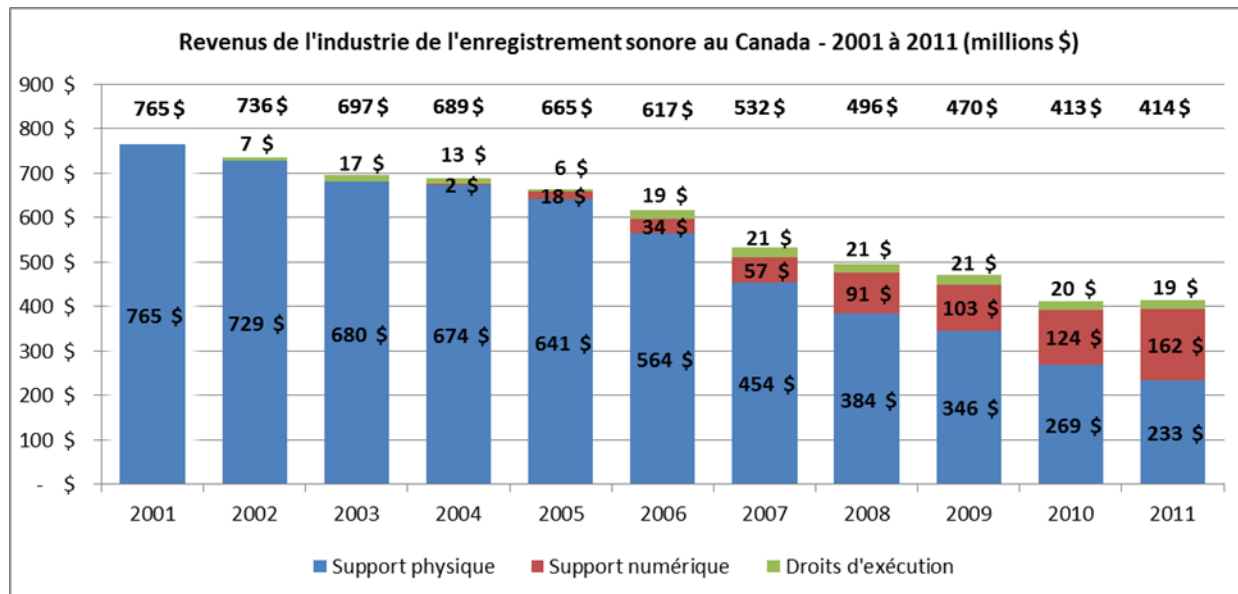
Durant la période évaluée, l'industrie canadienne de la musique est contrôlée à environ 70% par quatre grands joueurs : EMI Group⁶⁹, Universal Music Group, Sony Music Entertainment and Warner Music Group. Ces groupes proposent habituellement un ensemble de services aux artistes de la musique et interviennent de multiples façons dans la carrière des artistes. D'autres groupes, souvent qualifiés d'« indies » en anglais, sont des maisons de disques dont les services se limitent parfois à l'enregistrement musical mais qui peuvent aussi proposer des ensembles variables de services aux artistes musicaux incluant, par exemple, la gestion de carrière, l'enregistrement sonore, la production ou encore la duplication de disques CD. Il faut aussi souligner que de plus en plus d'artistes musicaux profitent des outils d'enregistrement numérique et web disponibles sur ordinateur personnel pour produire, enregistrer, dupliquer et distribuer leurs pièces musicales. Le tableau 2 donne un bref aperçu de la place qu'occupent et le rôle que jouent respectivement au Canada les entreprises canadiennes d'enregistrement sonore et les 4 grandes entreprises étrangères susmentionnées.

Tableau 1 : Profil des maisons d'enregistrement sonore au Canada

Maisons sous contrôle canadien	Maisons sous contrôle étranger
• produisent 87 % des nouveaux enregistrements d'artistes canadiens et responsables de 79 % des ventes totales d'enregistrements d'artistes canadiens dans l'industrie (Statistiques Canada, 2011) • accaparent seulement 29 % des recettes totales de l'industrie au Canada (Statistiques Canada, 2011) • les enregistrements d'artistes canadiens représentent 52 % des ventes d'enregistrement (Statistiques Canada, 2011) • s'appuient principalement sur les multinationales pour effectuer la distribution (sauf au Québec) • budgets limités de production, promotion et marketing • catalogue restreint limite les opportunités de revenus • l'échec d'un lancement a un sérieux impact sur la viabilité de l'entreprise	• produisent seulement 13 % des nouveaux enregistrements d'artistes canadiens et accaparent 21 % des ventes totales d'enregistrements d'artistes canadiens dans l'industrie (Statistique Canada, 2011) • accaparent 71 % des recettes totales de l'industrie au Canada (Statistique Canada, 2011) • les enregistrements d'artistes canadiens représentent 7 % des ventes à l'étranger (Statistiques Canada, 2011) • contrôlent dans une large mesure la distribution au Canada (sauf au Québec) • importants budgets de production, promotion et marketing • revenus tirés à partir d'un catalogue important et diversifié • plus grande capacité à absorber les pertes sur les projets

Les changements technologiques et, plus particulièrement, le passage à la distribution numérique, ont eu un impact significatif sur l'industrie de la musique et l'industrie du disque au Canada. Ces changements structurels importants ont eu un impact négatif sur les revenus de l'industrie de l'enregistrement sonore.

Graphique 1 : Revenus de l'industrie de l'enregistrement sonore au Canada – 2001 à 2011 (millions \$)



Source : Fédération internationale de l'industrie phonographique

Tel que le démontre le Graphique 1, de 2001 à 2011, les revenus annuels de l'industrie de l'enregistrement sonore au Canada sont passés de 765 à 414 millions de dollars soit une baisse de 45,9%. Bien que les revenus provenant de la distribution numérique augmente depuis 2004, cette augmentation n'a pu compenser la baisse des revenus provenant de la distribution de la musique sur support physique. Cette diminution des revenus s'explique notamment par une forte baisse de la vente d'albums sur disques compacts ainsi que par une consommation d'avantage axée sur l'achat à l'unité de pistes numériques plutôt que l'achat d'albums.

Au cours de la période évaluée, soit de 2007 à 2011, les revenus totaux tirés de la vente d'enregistrements sonores ont diminué de 22,5%. Même si les recettes provenant de la distribution de musique numérique ont presque triplé durant cette période pour atteindre 39% des revenus totaux en 2011, cette augmentation n'a pu compenser les pertes de revenus liées à la distribution de musique sur support physique. On constate toutefois qu'un segment de l'industrie musicale, les éditeurs canadiens de musique, a connu une hausse de 24,0% de ses revenus alors qu'ils atteignaient 152,1 millions de dollars en 2011 comparativement à 122,9 millions de dollars en 2007⁷⁰.

La transformation affectant l'industrie de la musique se manifeste aussi par le changement du nombre de pièces ou albums musicaux vendus. Ainsi, entre 2007 et 2011, le nombre d'enregistrement vendus (disques compacts et fichiers numériques combinés) passe de 71,5 à 119,5 millions d'unités soit une augmentation de 67,0%. Une hausse de 190,3% du nombre d'enregistrements vendus sur support numérique a largement contribué à cette croissance alors que le nombre d'enregistrements vendus sur support physique a connu une diminution de 39,1% au cours de cette période.

Tableau 2 : Nombre d'enregistrements musicaux vendus selon le type de support de 2007 à 2011⁷¹

	2007	2008	2009	2010	2011
Disques compact	38, 785,393	n.d.	33, 817,113	n.d.	23, 601,644
Fichiers numériques	32, 751,499	n.d.	67, 592,934	n.d.	95, 066,146
Total	71, 536,892	n.d.	101, 410,047	n.d.	119, 467,337

Enjeux, défis et opportunités pour l'industrie de la musique au Canada

L'industrie de la musique à travers le monde a subi de profonds changements et l'industrie canadienne n'échappe pas à cette tendance lourde. La diminution des ventes sur support physique se poursuit. À l'inverse, les ventes sur supports numériques continuent de croître, sans toutefois compenser la perte de revenus tirés des ventes sur support physique.

Un rapport d'étude publié en 2013 par l'Association canadienne de musique indépendante portant sur l'industrie musicale canadienne⁷² révèle que les tournées de concerts n'ont jamais été aussi essentielles pour de nombreux artistes et entreprises de musique indépendantes dans la mesure où celles-ci représentent actuellement environ 15 % de tous les revenus générés. Une tendance qui persiste au fur et à mesure que les habitudes de dépenses des consommateurs se réorientent vers l'achat de billets de concerts au détriment de l'achat de musique sur support physique. La vente de marchandise promotionnelle bien qu'encore marginale devient une source de revenus de plus en plus importante.

L'étude révèle également que plusieurs entreprises ont vu l'élargissement de leur offre de services comme une occasion d'accroître leurs revenus et cette diversification va bien au-delà de leur rôle traditionnel. Ainsi les entreprises jouent de plus en plus le rôle de "label", d'éditeur et de gérant d'artistes. Si certaines entreprises ont pu tirer profit de leurs propres ressources et compétences afin d'offrir de nouveaux services, d'autres ont dû faire des investissements stratégiques dans le recrutement de personnel et des infrastructures afin d'y arriver.

Pendant ce temps, l'étude souligne que les activités de marketing et de promotion sont passées des médias traditionnels aux nouveaux médias de masse. Ainsi certaines dépenses autrefois dédiées au marketing et à la promotion sur supports imprimés et linéaires ont été réorientées vers les médias en ligne et interactifs. Ces nouvelles activités nécessitent cependant une quantité beaucoup plus importante de temps et d'attention de la part des artistes et des entreprises afin de gérer leur présence et diverses campagnes sur les médias numériques afin de susciter et maintenir l'intérêt du public.

Enfin, l'étude soulève que la réduction des dépenses des entreprises étrangères sur le marché canadien de la musique a par ailleurs nécessité une contribution accrue des artistes canadiens et entreprises indépendantes afin d'absorber une plus grande partie des coûts liés à la commercialisation et la promotion. En assumant désormais une part accrue du risque lié au développement d'un artiste, les gérants d'artistes et les artistes doivent consentir des investissements importants envers les tournées de concerts et le marketing sur les médias sociaux.

En somme, les changements technologiques et, plus particulièrement, le passage à la distribution numérique, ont eu un impact significatif sur l'industrie de la musique et l'industrie du disque au Canada. Ces changements structurels importants ont eu un impact négatif sur les revenus de l'industrie de l'enregistrement sonore. La situation actuelle révèle donc une industrie en transition dont l'avenir comporte un certain niveau d'incertitude. Une situation que l'ère numérique rend plus complexe mais qui en même temps offre de nouvelles opportunités aux entrepreneurs canadiens.

Annexe 6 – L’industrie du livre au Canada

Profil de l’industrie du livre au Canada

Pendant longtemps, le secteur du livre au Canada fut composé d’entreprises étrangères distribuant des livres importés alors que les auteurs canadiens étaient à tout fin pratique inconnus. Ainsi, avant la création du FLC en 1979, 98% des éditeurs canadiens étaient établis à Toronto ou à Montréal, et la plupart comptait sur la vente de livres publiés à l’étranger pour générer leurs revenus⁷³. Depuis la fin des années 1970, des mesures de soutien des gouvernements tant au niveau fédéral que provincial, ont joué un rôle clé dans le développement de l’industrie du livre canadien, malgré la concurrence continue des multinationales.

Le monde canadien du livre englobe un vaste éventail d’intervenants, entre le créateur et le consommateur, dont les auteurs, les agents, les réviseurs, les éditeurs, les grossistes, les distributeurs, les détaillants, les champions du livre, tels que les bibliothécaires et les critiques littéraires, les lecteurs et autres. Voici un bref aperçu des 3 principaux secteurs d’activité de cette industrie.

Édition

L’industrie canadienne du livre compte plus de 21 000 auteurs à temps plein⁷⁴ qui produisent près de 10 000 nouveaux livres d’auteurs canadiens⁷⁵, et engendre plus de 2 milliards de dollars de recettes chaque année⁷⁶.

Le secteur de l’édition du livre au Canada se caractérise par :

- La présence de plus de 1 500 éditeurs dont 300 d’entre eux génèrent 95 % des recettes du secteur⁷⁷
- Des maisons d’édition de livres canadiennes dont la plupart sont des petites et moyennes entreprises dégageant des revenus annuels inférieurs à 5M \$ et de faibles marges bénéficiaires d’exploitation et opérant dans un environnement à haut risque avec un accès limité à du capital financier et en compétition avec des multinationales
- Des revenus d’exploitation provenant majoritairement (69.8%) d’entreprises sous contrôle canadien⁷⁸
- Des revenus d’exploitation provenant principalement du Québec (29,9 %) et de l’Ontario (64.6%)⁷⁹
- L’embauche de près de 9 000 salariés sur une base annuelle⁸⁰

La présence de grandes maisons d’édition multinationales essentiellement concentrées dans le marché canadien-anglais représentant 3,75 % des éditeurs menant leurs activités au Canada⁸¹, et engendrant 30,2% des recettes de l’industrie⁸².

Le contexte concurrentiel dans lequel évoluent les éditeurs canadiens est influencé par divers facteurs. Les entreprises appartenant à des intérêts canadiens qui publient des livres doivent relever le défi que présente la concurrence avec les programmes d'édition multinationaux fortement capitalisés établis au Canada, non seulement pour les clients, mais également pour les auteurs.

Distribution et vente en gros

La distribution de livres est effectuée au Canada par les distributeurs et les grossistes qui gèrent diverses fonctions intermédiaires, dont la vente, le marketing, la gestion de l'inventaire, l'entreposage et le traitement des commandes. Ces entreprises offrent différents niveaux de service selon les besoins des éditeurs et des détaillants. Actuellement, il existe plus de 50 distributeurs de livres et grossistes au Canada; cependant, un important volume commercial est concentré dans un petit nombre d'entreprises⁸³. Sur le marché anglophone, les quatre plus importants distributeurs appartiennent tous à des étrangers⁸⁴. Bon nombre des petites maisons d'édition appartenant à des intérêts canadiens assurent leur propre distribution. Au Québec, le secteur est très concentré et les propriétaires sont principalement canadiens⁸⁵.

Vente au détail

Le Canada compte plus de 3 000 librairies, dont les magasins de détail à succursales, les librairies indépendantes et les librairies de livres usagés. Il existe une chaîne nationale (Chapters Indigo) qui détient 44 % du marché national anglophone de la vente au détail du livre, et deux chaînes régionales importantes (Archambault et Renaud-Bray) qui, globalement, détiennent une part de marché semblable des ventes de livres au Québec⁸⁶. Les librairies indépendantes représentent environ 20 % de l'ensemble du marché canadien.

Deux nouveaux modèles opérationnels se sont dégagés au cours des dernières années au Canada. L'un consiste en des points de vente au détail non traditionnels (hors librairies), qui représentaient environ 20 % du marché en 2006. La vente de livres peut être auxiliaire au produit principal offert par ces entreprises, mais dans certains cas, l'envergure des entreprises signifie qu'elles sont devenues des détaillantes de livres importantes. Wal-Mart et Costco en sont deux exemples; on estime que les deux chaînes représentaient en 2006 environ 10 % du marché canadien de la vente de livres au détail. Le deuxième nouveau modèle opérationnel est la vente au détail en ligne, qui, y compris les ventes en ligne réalisées par les chaînes de librairies, représentait environ 8 % du marché en 2006⁸⁷.

Le secteur de la vente de livre au détail au Québec est tout particulièrement façonné par des lois provinciales conçues pour garantir l'accessibilité des titres québécois et établir des normes opérationnelles applicables à l'ensemble de l'industrie. La province donne son agrément aux détaillants qui satisfont à ces exigences. Les avantages qui en découlent sont importants, car les établissements publics, tels que les bibliothèques et les écoles, doivent se procurer l'ensemble de leurs livres directement chez les libraires agréés dans leur région. Seuls les libraires canadiens et principalement installés au Québec peuvent obtenir l'agrément.

Évolution de l'industrie du livre au Canada

L'industrie canadienne du livre a connu un essor important. Il y a 40 ans, 98 % des éditeurs de livres étaient situés à Toronto et à Montréal⁸⁸. Aujourd'hui, de nombreux éditeurs canadiens sont établis à travers le pays (les bénéficiaires du FLC sont situés dans environ quatre-vingts villes réparties dans l'ensemble des provinces du Canada). Malgré la croissance du nombre d'éditeurs canadiens, quelques grands éditeurs multinationaux dont notamment Penguin Random House, HarperCollins et Hachette occupent au pays une place importante dans un marché très concurrentiel. Les éditeurs étrangers publient plusieurs œuvres d'auteurs canadiens de renom et contribuent à la diffusion de la littérature canadienne, mais leur activité principale demeure la distribution de livres d'auteurs étrangers sur le territoire canadien. Les éditeurs canadiens jouent donc un rôle essentiel dans la découverte et la publication d'une vaste gamme d'auteurs canadiens. Tel qu'indiqué au Tableau 1, la publication de livres d'auteurs canadiens émane principalement de petites et moyennes entreprises canadiennes œuvrant au sein de l'industrie de l'édition au pays. Dans l'ensemble, ces dernières contribuent à la publication de 77% des nouveaux titres d'auteurs canadiens.

Tableau 1 : Profil des éditeurs de livre au Canada

	Nombre d'entreprises	Ventes au Canada	Publication de livres d'auteurs canadiens
Éditeurs canadiens	96%	53%	77%
Éditeurs multinationaux	4%	47%	23%

(source : Statistiques Canada, *Les éditeurs de livres*, 2004, 2006, 2010)

Les habitudes de consommation des canadiens en matière de lecture ont également évolué au cours des dernières années. Une recherche menée en 2010 pour le compte de Patrimoine canadien sur les habitudes culturelles des Canadiens révèle que :

- plus de 75% d'entre eux lisent des livres⁸⁹
- 10% de la population âgée de 15 ans et plus lisent au moins un livre par semaine⁹⁰ et 21.1% à 21.6% du même groupe d'âge lisent au moins un livre sur une base mensuelle et trimestrielle respectivement⁹¹
- près de 15% des individus vivant au Canada lisent au moins un livre à tous les six mois⁹².

Une étude plus récente de Statistique Canada, publiée en 2011, révèle que les Canadiens (hommes et femmes) passent plus de 20% de leur temps de loisir à lire des livres, des magazines, des revues et des journaux⁹³. De plus, entre 1992 et 2010, le nombre de lecteurs de livre a cru de 14.2 millions de personnes à plus de 21.3 millions d'individus, une augmentation de 7 millions de lecteurs (49.5%). Ce taux de croissance est plus élevé que l'évolution démographique du pays qui se situe autour de 32%⁹⁴.

Un sondage d'opinion publique, mené en 2012, pour le compte de PCH, démontre que le tiers des Canadiens lisent des livres numériques⁹⁵, dont 21% sur une base régulière⁹⁶. Parmi ces lecteurs, 37% utilisent une tablette de lecture (e-reader), 31% un ordinateur, 28% une tablette et 10% un téléphone intelligent⁹⁷. Près de la moitié de ces lecteurs téléchargent gratuitement leurs livres

numériques alors que 40% les obtiennent par l'intermédiaire de bibliothèques ou en les partageant avec des amis. Enfin, les lecteurs utilisent aussi des plateformes de vente numériques (28% utilisent *Amazon*, 27% *Kobo*, 25% *Apple iBookstore*⁹⁸).

Ces nouvelles habitudes de consommation ont amené les éditeurs de livres à les intégrer au sein de leurs produits destinés à la vente⁹⁹. Les tendances de consommation actuelles laissent croire que les livres numérisés constituent une alternative aux livres en papier et non pas un remplacement. Un fait qui, selon la recherche se vérifie aisément dans la réalité car les lecteurs de livres numérisés lisent également des livres imprimés en abondance¹⁰⁰.

Il n'existe pas d'étude longitudinale sur l'évolution des habitudes des consommateurs canadiens de livres numériques. Toutefois, une étude faisant état des habitudes des consommateurs américains en matière de livres numériques a été menée par le *Book Industry Study Group* de New York durant une période de quatre ans¹⁰¹. Les résultats clés de cette recherche sont les suivants :

- Le prix plus bas est la principale raison pour laquelle les consommateurs préfèrent acheter des livres numériques par rapport aux livres imprimés¹⁰².
- Les livres numériques de fiction et de mystères sont ceux qui connaissent la croissance la plus rapide avec plus de 60% de ventes numériques auprès des consommateurs¹⁰³.
- Quand les acheteurs potentiels commencent à acheter des livres numériques leurs intérêts de continuer à acheter ce genre de livre augmentent de manière significative dans l'avenir¹⁰⁴.
- Plus de la moitié des lecteurs de livres numériques ont augmenté leur utilisation d'applications (*Apps*) dans le but d'avoir un accès plus rapide aux livres numérisés¹⁰⁵.
- Un tiers des lecteurs de livres numériques n'achètent plus leurs livres dans des grands magasins, alors que le même nombre augmente leurs achats sur des sites Internet tels que : *Amazon.com* (qui attire 70% des acheteurs de livres numériques)¹⁰⁶. Enfin,
- Les lecteurs de livres numériques ont lu plus de 24 livres en 2011 alors que ceux lisant des livres imprimés en ont lu une quinzaine¹⁰⁷.

Ainsi, alors que la vente de livres imprimés diminuait, celle des livres numériques augmentait de manière relativement significative en même temps. Toutefois, il ne faudrait pas conclure au déclin de l'industrie de l'édition imprimée¹⁰⁸.

Enjeux, défis et opportunités pour l'industrie du livre au canada

Numérisation du livre

L'industrie canadienne du livre fait face à des défis considérables quant à sa capacité de demeurer compétitive à moyen et long terme (dollar canadien élevé qui rend difficile la vente de livres canadiens aux États-Unis, vente qui varie d'une maison d'édition à l'autre, marché du livre imprévisible avec des résultats qui fluctuent d'une année à l'autre et petitesse du marché du livre canadien comparé à celui des États-Unis et de l'Europe¹⁰⁹ etc.) mais l'un d'eux ressort particulièrement : l'émergence des livres numérisés (*e-book*). En effet, bien qu'elle ne connaisse pas encore l'essor fulgurant prédit, l'industrie du livre numérisé a connu des ventes passant de 6 millions dollars US en 2002 à 31.7 millions en 2007¹¹⁰. Par ailleurs, les techniques visant à rentabiliser l'industrie du livre numérisé ne sont pas tout-à-fait au point, ce qui fait que les

commerçants ne sont pas encore capables d'en tirer le maximum de profit¹¹¹. Toutefois, la commercialisation croissante des tablettes numériques et leur utilisation croissante par les consommateurs laissent supposer qu'il s'agit d'une industrie en plein développement. La numérisation des livres et la question des droits d'auteurs posent également un défi de plus en plus grand pour les maisons d'édition qui éprouvent de la difficulté à contrôler la circulation de leurs ouvrages sur Internet.¹¹² L'adaptation à l'environnement numérique s'est traduite par une hausse des coûts d'exploitation pour les éditeurs canadiens alors que l'accès à des capitaux demeure limité.

Enfin, la venue de la technologie numérique offre également de nouvelles opportunités pour les éditeurs canadiens. La possibilité pour ceux-ci d'accroître leurs volumes de vente de livres imprimés tant au pays qu'à l'étranger demeure limitée étant donné la petitesse du marché canadien et les difficultés liées à l'exportation. Toutefois, la consommation de livres numériques dans d'autres pays augmente rapidement et l'exportation de livres numériques représente donc une nouvelle et importante opportunité d'accroître les revenus des éditeurs canadiens et le marché des livres d'auteurs canadiens.

Promotion et commercialisation

La commercialisation des livres se fait de plus en plus par le biais des médias sociaux, les blogs et sites Web d'éditeurs ou d'auteurs. Ces nouvelles approches ont nécessité une adaptation des connaissances et de l'infrastructure liées à l'édition qui en retour requiert de nouvelles expertises techniques spécifiques afin que l'industrie puisse effectuer sa transition vers l'ère numérique. L'absence de norme standardisée pour la production de livre numérique accentue ce défi en obligeant les éditeurs à numériser leurs livres dans plusieurs formats et ainsi complexifie la commercialisation des livres sans compter qu'elle engendre des coûts additionnels.

Marché de la vente au détail

Une réduction du nombre de détaillants, y compris la fermeture de nombreuses petites librairies et la fusion de grandes chaînes telles Chapters/Indigo, a représenté un défi pour les éditeurs canadiens dans la mesure où :

- Les plus petits éditeurs font souvent des tirages de leur publications sur une échelle régionale qui traditionnellement sont distribuées et promues par le biais de petits libraires. Cependant, les grands canaux de distribution requièrent des volumes plus importants que les petits éditeurs ne sont pas en mesure d'offrir.
- La décision des grandes chaînes de détaillants de vendre ou de ne pas vendre un livre est souvent prise à distance et considère moins souvent les livres spécialisés que ne le font les plus petits détaillants.
- Les petits magasins de livres étaient les promoteurs et les acheteurs de livres.
- L'impossibilité d'être présent dans les librairies affecte la « découverte » et la diversité des livres, changeant ainsi la nature ou le modèle de vente de livres.
- Les grands détaillants peuvent acheter des livres en vrac afin de les vendre à des prix réduits ce que les plus petits éditeurs et détaillants ne sont pas en mesure de faire.
- Il y a de moins en moins de pieds carrés, notamment chez les grands détaillants, dédiés à la vente de livres et de plus en plus d'espace allouée pour d'autres marchandises. Par exemple, quelques informateurs clés ont indiqué que les grands détaillants tels que Chapters/Indigo

consacre jusqu'à 40% de l'espace d'étalage en magasin pour des décorations, bougies et jouets. Le rapport annuel 2013 de l'entreprise Indigo confirme cette tendance: « *Pour s'assurer que l'offre dans nos magasins soit riche et attrayante, la société continue d'ajuster et d'élargir sa gamme de produits, soulignant l'engagement d'Indigo à devenir la première destination cadeaux au Canada tout au long de l'année. Les principales catégories de produits en croissance de la société sont le papier, les jouets et les produits cadeaux tels que des accessoires de maison et de mode. Ceci a été réalisé grâce à une réduction de la superficie allouée aux livres, compte tenu de l'érosion des ventes de livres physiques, ainsi que de notre capacité à maintenir des stocks de livres en magasin moins élevé grâce à un procédé de renouvellement d'inventaire plus rapide et plus efficace.* »¹¹³

En somme, la situation actuelle révèle une industrie en transition dont l'avenir comporte un certain niveau d'incertitude. Une situation que le développement relativement rapide de l'industrie du livre numérique rend plus complexe mais qui en même temps offre de nouvelles opportunités aux éditeurs canadiens.

Annexe 7 – Tableaux et graphiques- Fonds de la musique du Canada

Tableau 1 : Budget des subventions et contributions annuelles du FMC par volet

S et C du FMC – BUDGET	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nouvelles œuvres musicales	10 446 974	10 446 974	10 446 974	10 446 974	10 446 974
Aide aux créateurs	906 561	906 561	906 561	1 044 254	1 044 254
Soutien aux associations sectorielles	558 148	600 000	568 148		
EM – Organismes nationaux de service				1 007 500	1 007 500
Souvenirs de la musique canadienne	510 000	510 000	360 000	360 000	360 000
Initiatives collectives	1 830 563	1 830 563	2 830 563	3 765 275	3 934 715
EM - Maisons de disques	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
EM - Éditeurs	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Diversité de la musique canadienne	1 356 250	1 356 250	1 356 250	0	0
Total	25 108 496	25 150 348	25 968 496	26 124 003	26 293 443

Source : Données administratives du FMC

Tableau 2 : Volet de financement du FMC, administrateur et bénéficiaire primaire

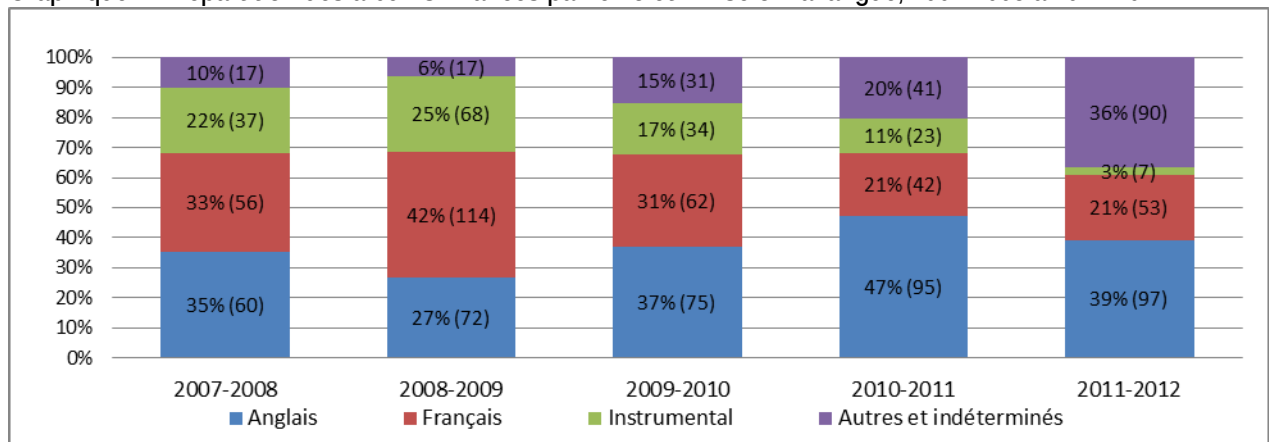
Volet de financement du FMC	Administrateur	Bénéficiaire primaire
Le volet Entrepreneurs de la musique permet de s'assurer que les entrepreneurs de la musique et les organismes nationaux de service du Canada bâtissent une industrie solide et durable en mesure de contribuer à l'expérience musicale canadienne à long terme en offrant une gamme de choix canadiens attrayants reflétant la diversité régionale et culturelle et les deux langues officielles du Canada.	Direction de la politique et des programmes de la musique (DPPM), Direction générale des industries culturelles ¹¹⁴	Maisons de disques canadiennes, éditeurs de musique et organismes nationaux de service à l'industrie de la musique
Le volet Nouvelles œuvres musicales (NOM) investit dans les créateurs, les artistes et les entrepreneurs de musique canadiens en finançant la production d'enregistrements, de vidéos musicales, ainsi que les possibilités de commercialisation, de tournées et de vitrines.	FACTOR et MUSICACTION	Artistes canadiens, maisons de disques et gestionnaires
Le volet Initiatives collectives (IC) aide à créer des occasions de favoriser un rayonnement accru pour des artistes, des créateurs et des entrepreneurs de la musique canadiens au pays et à l'étranger. Il cible les organismes sans but lucratif ainsi que les sociétés de technologie et les entrepreneurs de la musique canadiens et appuie les conférences de la musique, les cérémonies de remise de prix, les vitrines musicales ainsi que les initiatives de développement du marché du numérique qui facilitent l'accessibilité de la musique canadienne aux nouvelles plateformes.	FACTOR et MUSICACTION	Organismes canadiens sans but lucratif ou associations ou sociétés détenues et contrôlées par des intérêts canadiens
Le volet Aide aux créateurs ¹¹⁵ finance les projets mis en œuvre par des organismes canadiens sans but lucratif du secteur de la musique et les associations en lien avec la création ou la commercialisation de chansons, le processus créatif et la commercialisation des œuvres musicales. Les activités liées à ce volet ont pris fin en mars 2013.	Fondation SOCAN	Associations professionnelles du secteur canadien de la musique qui représentent les créateurs canadiens
Le volet Souvenirs de la musique canadienne appuie les initiatives de Bibliothèque et Archives Canada (BAC) liées à l'achat, à la préservation et au stockage des œuvres musicales canadiennes et l'accès à celles-ci. Il appuie les efforts visant à sensibiliser les Canadiens au patrimoine d'enregistrement d'œuvres musicales du Canada.	Bibliothèque et Archives Canada (BAC)	Bibliothèque et Archives Canada (BAC)

Tableau 3 : Nombre d'albums financés par le FMC¹¹⁶

Volets	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total (n)	Total (%)
Entrepreneurs de la musique	170	271	202	201	247	1091	41%
Nouvelles œuvres musicales ¹¹⁷	226	249	235	277	294	1281	48%
Diversité de la musique canadienne	100	104	111	-	-	315	12%
Total	496	624	548	478	541	2687	100%

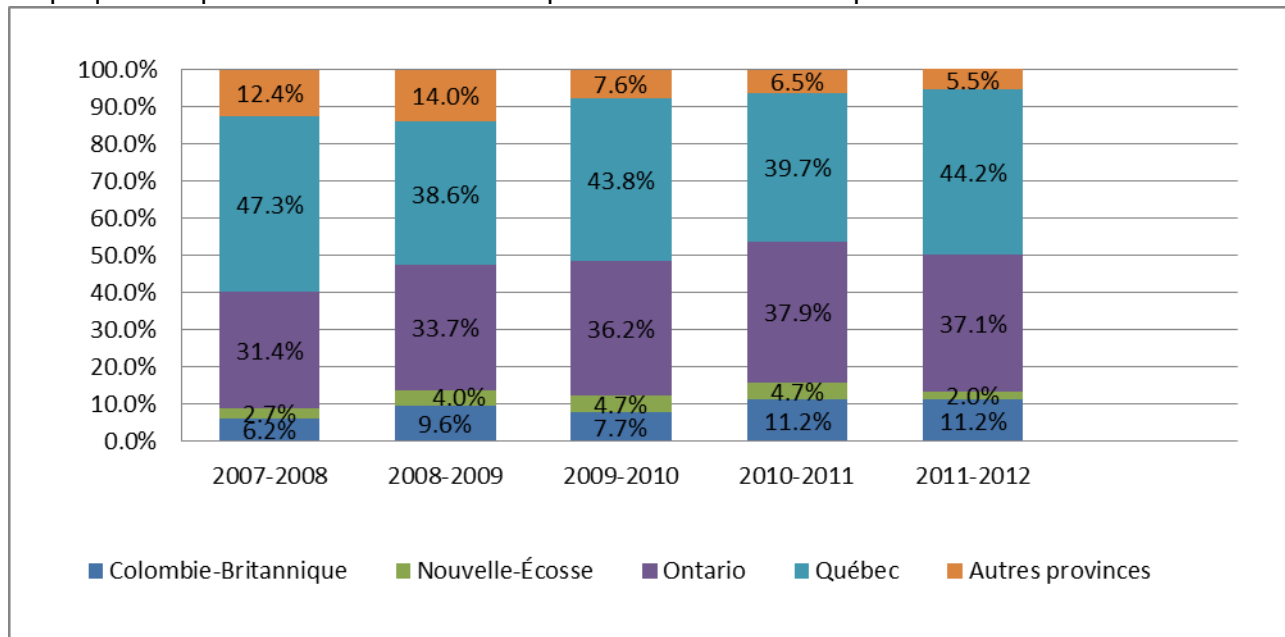
Source : Données administratives du FMC

Graphique 1 : Répartition des albums financés par le volet EM selon la langue, 2007-2008 à 2011-2012¹¹⁸



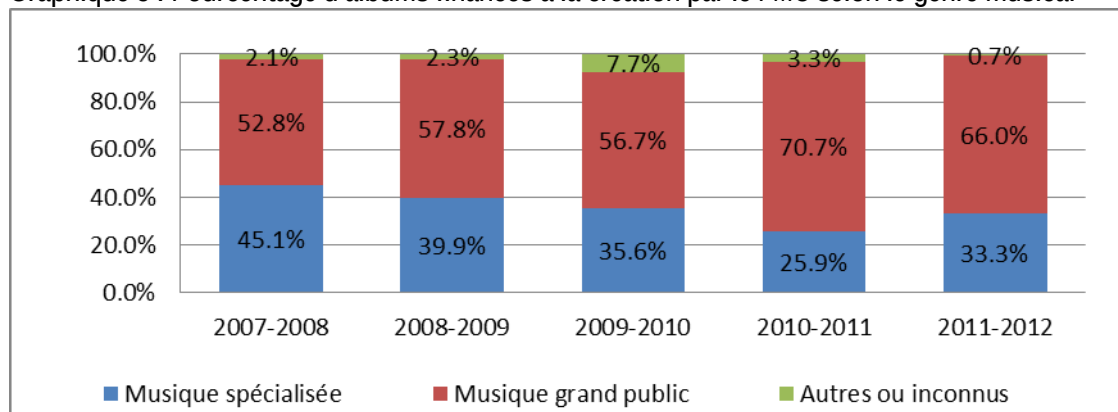
Source : Données administratives du FMC

Graphique 2 : Répartition des albums financés par le volet NOM selon les provinces¹¹⁹



Source : Données administratives du FMC

Graphique 3 : Pourcentage d'albums financés à la création par le FMC selon le genre musical



Source : Données administratives du FMC

Tableau 4 : Entreprises d'enregistrement sonore bénéficiaires du volet EM, par province

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Colombie Britannique	2	2	2	2	2
Ontario	4	5	7	6	7
Québec	16	18	15	15	14
Total	22	25	24	23	23

Source : Données administratives du FMC

Tableau 5 : Ventes unitaires nationales et à l'exportation d'albums produits par les bénéficiaires du volet EM¹²⁰

Ventes et variations	Année de référence 2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total de 2007-2008 à 2010-2011
Ventes nationales d'albums admissibles	1 809 060	1 541 434	1 868 858	1 731 047	1 493 508	6 634 847
Variation des ventes nationales d'albums admissibles par rapport à 2006-2007		-14,8%	3,3%	-4,3%	-17,4%	-8,3%
Ventes à l'exportation d'albums admissibles	875 668	906 284	914 594	1 078 325	933 193	3 832 396
Variation des ventes à l'exportation d'albums admissibles par rapport à 2006-2007		3,5%	4,4%	23,1%	6,6%	9,4%
Total	2 684 728	2 447 718	2 783 452	2 809 372	2 426 701	10 467 243
Variation du total par rapport à 2006-2007		-8,8%	3,7%	4,6%	-9,6%	-2,5%

Source : Données administratives du FMC

Tableau 6 : Ventes unitaires d'albums produits par les bénéficiaires du volet EM et total des ventes d'albums au Canada¹²¹

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Ventes unitaires d'albums admissibles produits par les bénéficiaires du volet EM	1 809 060	1 541 434	1 868 858	1 731 047	1 493 508	6 634 847
Pourcentage de variation des ventes unitaires d'albums admissibles produits par les bénéficiaires du volet EM par rapport à 2006-2007 (EM)		-14,8%	3,3%	-4,3%	-17,4%	-8,3%
Ventes unitaires d'albums au Canada	41 802 000	35 900 000	35 134 000	31 359 000	31 867 000	134 260 000
Pourcentage de variation des ventes unitaires d'albums au Canada par rapport à 2006-2007 (Canada)		-14,1%	-16,0%	-25,0%	-23,8%	-19,7%

Source : Données administratives du FMC

Tableau 7 : Parts de marché des albums et artistes canadiens financés par le FMC dans le palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada

	2008	2009	2010	2011	2012
Part de marché des albums d'artistes canadiens financés par le FMC dans le palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada.	6,8 %	9,4%	N.D.	9,3 %	9,0 %
Part de marché des artistes canadiens financés par le FMC au cours de leur carrière dans le palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada.	13,7 %	15,9%	N.D.	16,4 %	14,7%

Source : Données administratives du FMC

Tableau 8 : Parts de marché des albums et artistes canadiens dans le palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada¹²²

	2008	2009	2010	2011	2012
Part de marché des albums d'artistes canadiens figurant dans le palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada	20,7	26,2	26,9	27,5	25,8
Proportion d'albums d'artistes canadiens figurant dans le palmarès des 2000 albums les plus vendus au Canada	20,5	23,4	26,6	24,9	24,6

Source : Données administratives du FMC

Tableau 9 : Audiences des événements de remise de prix financés par le FMC (en millions de téléspectateurs)¹²³

	2008	2009	2010	2011	2012
Audience lors de la présentation des Prix JUNO	1,5	1,2	1,6	2,4	1,6
Audience lors de la présentation des prix de l'ADISQ	1,6	0,9	1,2	1,4	1,2

Source : Données administratives du FMC

Tableau 10 : Activités d'acquisition et de préservation d'œuvres musicales existantes (BAC)¹²⁴

Activité	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	Total
Dépôt légal (enregistrement musical sur bande sonore et vidéo)	3929	4590	4783	4156	17458
Commande de contenu canadien présentement disponible à l'étranger	1873	1498	560	499	4430
Commande d'enregistrements sonores rétrospectifs	3637	2100	700	1200	7637
Nombre d'œuvres musicales canadiennes conservées	444	317	ND	ND	761

Source : Données administratives du FMC

Tableau 11 : Revenu, bénéfice / déficit d'exploitation médian et moyen des bénéficiaires du volet EM¹²⁵ et bénéfice d'exploitation moyen des maisons d'enregistrement sonore contrôlées par des firmes canadiennes ainsi que par des firmes étrangères

Année financière du programme	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
Revenu médian des récipiendaires du volet EM (Maisons d'enregistrement sonore)	8 062 724 \$	7 513 041 \$	9 357 579 \$	7 504 182 \$	3 920 547 \$
Bénéfice d'exploitation médian des récipiendaires du volet EM (Maisons d'enregistrement sonore)	5,0 %	-3,8 %	0,9 %	-3,9 %	-1,6 %
Bénéfice d'exploitation moyen des récipiendaires du volet EM (Maisons d'enregistrement sonore)	5,2 %	4,1 %	5,4 %	3,2 %	5,1 %
Année calendrier	2007	2008	2009	2010	2011
Bénéfice d'exploitation moyen de la partie de l'industrie de l'enregistrement sonore contrôlée par des firmes canadiennes ¹²⁶	6,7 %	5,8 %	6,5 %	5,9 %	5,6 %
Bénéfice d'exploitation moyen de la partie de l'industrie de l'enregistrement sonore contrôlée par des firmes étrangères ¹²⁷	14,0 %	16,3 %	19,2 %	12,9 %	14,6 %

Source : Données administratives du FMC

Tableau 12 : Revenu, bénéfice / déficit d'exploitation médian et moyen des bénéficiaires du volet EM (maisons d'éditions)¹²⁸

Année	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenu ¹²⁹	6 704 776	8 326 412	8 897 226	8 992 796	11 211 638
Marge de profit médiane ¹³⁰	1.8%	-0.1%	4.3%	0.4%	3.8%
Marge de profit moyenne ¹³¹	-0.4%	5.6%	2.7%	-2.1%	2.2%

Source : Données administratives du FMC

Tableau 13 : Bénéfice d'exploitation moyen dans l'industrie canadienne de l'édition musicale¹³²

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Bénéfice d'exploitation moyen dans l'industrie canadienne de l'édition musicale	11,1 %	7,3 %	10,0 %	10,3 %	10,3 %

Source : Données administratives du FMC

Tableau 14 : Nombre d'albums financés par l'intermédiaire de MUSICACTIONUSICACTION selon la langue d'expression

	2007-08	2008-08	2009-10	2010-11	2011-12	Total	Moyenne	Proportion
Français	58	60	64	76	91	349	70	73%
Autre	36	29	22	20	22	129	26	27%
Indéterminé	1	0	0	0	0	1	0	0%
Total	95	89	86	96	113	479	96	100%

Source : Données administratives du FMC

Tableau 15 : Nombre de projets visant à soutenir la commercialisation et la promotion d'enregistrements sonores et d'artistes canadiens au pays et à l'étranger par l'intermédiaire des volets NOM ET IC

	2007-08	2008-08	2009-10	2010-11	2011-12	Total
FACTOR – NOM						
Projets de commercialisation au pays et à l'étranger	156	239	252	238	264	1 149
Projets de vitrine et de tournée musicale au pays	195	253	282	298	260	1 288
Projets de vitrine et de tournée musicale à l'étranger	254	288	305	160	278	1 285
MUSICACTION – NOM						
Projets de commercialisation, de vitrine et de tournée musicale au pays	103	163	173	171	174	784
Projets de commercialisation, de vitrine et de tournée musicale à l'étranger	25	55	50	48	79	257
FACTOR /MUSICATION – IC						
Projets de commercialisation à l'étranger	N.D.	N.D.	N.D.	32	35	67

Source : Données administratives du FMC

Annexe 8 – Tableaux et graphiques- Fonds du livre du Canada

Tableau 16 : Nombre de nouveaux titres canadiens produits avec l'appui du FLC

Le Fonds du livre du Canada	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Total
Éditeurs canadiens soutenus	230	235	232	235	237	S/O
Auteurs soutenus ¹³³	-	3 500	3 500	4 000	4 000	S/O
Nouveaux auteurs soutenus ¹³⁴	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Nouveaux titres produits	5 672	5 325	6 032	6 500	6 500	30 029
Moyenne de nouveaux titres par éditeur	25	23	26	28	27	26

Source : Données administratives du FLC

Tableau 17 : Nombre de nouveaux titres canadiens par catégorie commerciale

Catégories commerciales	2009-10	2010-11	2011-12	Total	%
Enfants fiction (incluant poésie)	1 268	1 385	1 341	3 994	21%
Enfants non-fiction	480	419	438	1 337	7%
Adulte fiction (incluant poésie)	798	861	851	2 510	13%
Adulte non-fiction	1 850	1 963	1 964	5 777	30%
Savante	529	541	538	1 608	8%
Pédagogique (primaire et secondaire)	1 025	1 089	1 139	3 253	17%
Pédagogique (CEGEP and post-secondaire)	175	231	178	584	3%
Non-identifiée	0	1	1	2	0%
Toutes catégories	6 125	6 490	6 450	19 065	100%

Source : Données administratives du FLC

Tableau 18 : Dépenses du Canada et des provinces par habitant (*per capita*) sur les livres (à l'exception des manuels scolaires) en dollars courants pour l'année 2008

	Dépenses par habitant pour l'achat de livres (à l'exception des manuels scolaires)
Colombie-Britannique	47 \$
Alberta	52 \$
Saskatchewan	40 \$
Manitoba	42 \$
Ontario	41 \$
Québec	41 \$
Nouveau-Brunswick	36 \$
Nouvelle-Écosse	35 \$
Île-du-Prince-Édouard	36 \$
Terre-Neuve & Labrador	31 \$
Canada	43 \$

Source: Hill Stratégies, *Consumer Spending on Culture in Canada, Provinces and 12 Metropolitan Areas*, 2008

Tableau 19 : Ventes de titres d'auteurs canadiens des éditeurs financés par le FLC (en milliers de dollars)

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Total	%
Ventes nationales	334 546	337 034	341 337	336 925	332 845	1 682 687	78%
Ventes à l'exportation	94 000	94 154	93 998	104 462	98 666	485 279	22%
Total	428 546	431 188	435 335	441 387	431 510	2 167 966	100%

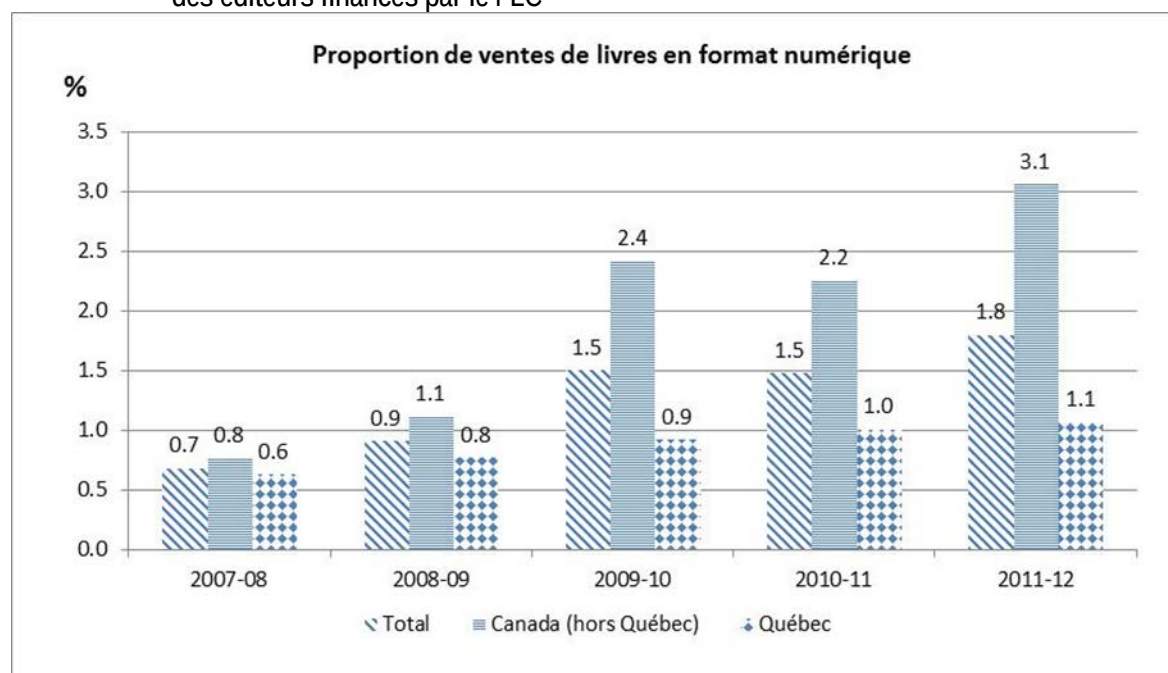
Source : Données administratives du FLC

Tableau 20 : Revenus d'exploitation liés à vente de titres d'auteurs canadiens (en milliers de dollars)

	2008	2010	Total
Éditeurs basés au Canada	834,35	844,47	1 678,82
Éditeurs canadiens financés par le FLC	431,19	441,39	872,58

Source : Données de Statistique Canada et données administratives du FLC³⁵

Graphique 4 : Proportion des revenus tirés de la vente de titres d'auteurs canadiens en format numérique des éditeurs financés par le FLC



Source : Données administratives du FLC

Tableau 21 : Moyenne annuelle du nombre d'éditeurs financés et des contributions en millions de dollars octroyées par régions au cours de 2007-08 à 2011-12

	Colombie Britannique		Prairies et Régions du Nord		Ontario		Québec		Atlantique		Total
Éditeurs	26	11%	25	11%	64	27%	105	45%	14	6%	234
Contributions M\$	12,5	9%	11,5	8%	37,2	27%	75,1	54%	3,6	3%	140,0

Source : Données administratives du FLC

Tableau 22 : Éditeurs financés en 2008 selon la tranche de revenus et les années d'existence

Éditeurs financés			Nombre d'années d'existence des éditeurs				
Tranche de revenu en \$	Nombre	Proportion	10 +	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 +
149 999 et moins	13	6%	1	5	6	1	0
150 000 à 499 999	69	29%	11	25	13	17	3
500 000 à 999 999	42	18%	1	15	13	9	4
1 000 000 à 2 999 999	59	25%	3	15	13	19	9
3 000 000 et plus	52	22%	3	9	15	13	12

Source : Données administratives du FLC

Tableau 23 : Marge de profits des éditeurs soutenus par le FLC

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	Marge de profit moyenne	Moyenne d'éditeurs financés
Pacifique	7.6%	1.4%	4.4%	4.5%	2.2%	4.9%	26
Prairies	1.8%	2.8%	3.3%	4.0%	-4.1%	1.7%	25
Ontario	0.0%	1.1%	1.0%	2.4%	2.2%	1.3%	64
Québec	6.4%	6.4%	6.4%	4.6%	5.2%	5.8%	105
Atlantique	6.1%	6.9%	2.4%	6.3%	4.6%	5.3%	14
Total	4.3%	4.0%	4.2%	3.9%	3.5%	4.0%	234

Source : Données administratives du Programme du FLC 2007-08 à 2011-12

Annexe 9 – Tableaux et graphiques - Efficience et économie des ressources

Tableau 24 : Fonds du livre du Canada – Dépenses réelles

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Dépenses de fonctionnement						
Salaires des employés	1 544 614	1 539 789	1 581 822	1 565 668	1 615 098	7 846 991
Avantages sociaux ¹³⁶	308 923	307 958	316 364	313 134	323 020	1 569 398
Fonctionnement et entretien (F et E)	238 236	220 276	202 514	94 915	108 413	864 354
Sous-total	2 091 773	2 068 023	2 100 700	1 973 717	2 046 531	10 280 744
Subventions et contributions						
Subventions	0	0	0	405 003	729 254	1 134 257
Contributions	36 817 639	36 206 767	36 001 249	35 178 926	35 308 145	179 512 726
Sous-total	36 817 639	36 206 767	36 001 249	35 583 929	36 037 399	180 646 983
Total – Ressources	38 909 412	38 274 790	38 101 949	37 557 646	38 083 930	190 927 726

Source : Données administratives du FMC

Tableau 25 : Fonds de la musique du Canada – Dépenses réelles

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Dépenses de fonctionnement						
Salaires des employés	1 115 074	1 045 711	1 101 750	1 157 124	1 028 152	5 447 811
Avantages sociaux	223 015	209 142	220 350	231 425	205 630	1 089 562
Fonctionnement et entretien (F et E)	312 233	338 464	279 139	201 511	111 700	1 243 047
Sous-total	1 650 322	1 593 317	1 601 239	1 590 060	1 345 482	7 780 420
Subventions et contributions						
Subventions	0	0	0	0	0	0
Contributions	25 296 060	26 629 589	27 066 881	26 151 186	26 072 582	131 216 298
Sous-total	25 296 060	26 629 589	27 066 881	26 151 186	26 072 582	131 216 298
Total – Ressources	26 946 382	28 222 906	28 668 120	27 741 246	27 418 064	138 996 718

Source : Données administratives du FMC

Tableau 26 – Nouvelles demandes de financement traitées à PCH ¹³⁷

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Total	Moyenne
FMC (Musique)							
Entrepreneurs de la musique	52	54	46	40	41	233	47
FLC (Livres)							
Soutien aux éditeurs	237	240	261	289	293	1320	264
Soutien aux organismes	289	159	135	86	73	742	148

Source : Données administratives du FMC

Tableau 27 – Nouvelles demandes de financement traitées par ETP à PCH

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Total	Moyenne
FMC (Musique)							
Entrepreneurs de la musique	11	13	12	9	16	61	12
FLC (Livres)							
Soutien aux éditeurs	38	43	37	39	40	197	39
Soutien aux organismes	29	22	14	10	8	82	16

Source : Données administratives du FMC

Tableau 28 - Coûts directs par nouvelle demande de financement traitée – volets exécutés par PCH

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Moyenne
FMC (Musique)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Entrepreneurs de la musique	6 762	5 699	6 614	8 739	5 493	6 661
FLC (Livres)						
Soutien aux éditeurs	2 041	1 983	2 016	1 924	1 881	1 969
Soutien aux organismes	2 167	3 148	4 803	6 528	8 271	4 984

Source : Données administratives du FMC

Tableau 29: Nouvelles demandes de financement traitées – volets du FMC exécutés par un tiers

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Total	Moyenne
FMC (Musique)							
Exécuté par un tiers	3 941	4 442	5 016	4 262	5 031	22 692	4 538

Source : Données administratives du FMC

Tableau 30– Total des coûts directs par demande – exécution par un tiers

	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	Moyenne
Financement fondé sur un projet	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Exécution par un tiers	693	673	678	927	604	715

Source : Données administratives du FMC

Tableau 31: Frais administratifs¹³⁸ par rapport au total des dépenses

Programme	2007-08 (%)	2008-09 (%)	2009-10 (%)	2010-11 (%)	2011-12 (%)	Moyenne (%)
FMC (Musique)	12.83%	12.67%	12.66%	12.32%	11.64%	12.42%
FLC (Livres)	4.58%	4.63%	4.82%	4.64%	4.79%	4.69%

Source : Données administratives du FMC

Notes explicatives et références bibliographiques

¹ Le pourcentage de ventes de livres numériques des bénéficiaires déclaré en 2012 s'appuie sur les ventes enregistrées en 2009-2010.

² Un maximum de 2 millions de dollars, du budget total de 27,6 millions de dollars de 2010-2011, a été utilisé pour des subventions plutôt que pour des contributions. Cette allocation de 2 millions de dollars a été approuvée expressément pour le volet Entrepreneurs de la musique. Auparavant, le FMC n'avait jamais utilisé cette autorisation.

³ Patrimoine canadien et Quorus Consultant Group. (2012). *Canadian Books, Film, Music and Periodicals Public Opinion Survey*.

⁴ Idem.

⁵ *Discours du Trône ouvrant la première session de la 40e législature du Canada*. <http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=publications&doc=aarchives/sft-ddt/2008-fra.htm>

⁶ Ministère des finances. *Plan d'action économique du Canada*. <http://www.budget.gc.ca/2009/plan/bpc3e-fra.html>

⁷ Des créateurs à l'auditoire Une nouvelle orientation de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore (Juin 2001) <http://www.pch.gc.ca/fra/1289312410707/1289312410708>, consulté le 31 octobre 2013.

⁸ Statistique Canada, Enregistrement sonore et édition de musique (87F0008X), 2011

⁹ Selon la Canadian Music Industry Database (CMID) et la Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ), une moyenne de 2395 albums ont été lancés annuellement par des artistes canadiens entre 2004 et 2009. Ce chiffre comprend l'ensemble des albums de musique provenant des artistes canadiens appartenant aux grands labels et aux labels indépendants, ainsi que des artistes indépendants n'appartenant à aucun label. Le pourcentage pourrait être légèrement inférieur en réalité car certains artistes ayant fait une demande de financement auprès de l'ancien volet DMC pour la création d'un album pourraient aussi l'avoir fait auprès du volet NOM. L'abolition de l'ancien volet DMC visait, entre autres, à éviter ce type de chevauchement.

¹⁰ Calcul effectué à partir des données provenant des rapports annuels du Conseil des arts du Canada de 2007-2008 à 2009-2010.

¹¹ Ce calcul a été effectué à partir des données provenant de la base des données du programme : « *Factor and MUSICACTION : Albums by province* ».

¹² Ces moyennes sont calculées par l'équipe d'évaluation à partir des chiffres provenant de la base de données du programme pour chacune des années couvertes par l'évaluation.

¹³ Factor : Rapport annuel de 2011-2012, page 9

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Il n'existe pas de données nationales faisant état des ventes d'albums d'artistes canadiens uniquement.

¹⁶ Gouvernement du Canada (n.d.) Bulletin SoundScan. Analyse des données de ventes unitaires d'enregistrements sonores au Canada pour l'année 2012. Patrimoine canadien, Direction de la politique et des programmes de musique.

¹⁷ Le dépôt légal permet de rassembler le catalogue national canadien qui devient le patrimoine publié de la nation.

¹⁸ Le cadre de mesure du rendement du Fonds de la musique du Canada tel que présenté dans l'Architecture des activités de programmes (AAP) de PCH a été revu en 2012-2013. Plus précisément, le résultat attendu lié à la viabilité de la portion de l'industrie canadienne de la musique financée par le FMC ne figure plus dans l'AAP de PCH approuvé en 2014-15.

¹⁹ Entre 2007-2008 et 2011-2012, un maximum de 13 maisons d'éditions a été soutenu financièrement à tous les ans dont cinq ont été financées durant toute la période.

²⁰ Entre 2007-2008 et 2011-2012, un maximum de 22 maisons de disque indépendantes a été soutenu financièrement à tous les ans dont 15 ont été financées durant toute la période.

²¹ Parmi les maisons d'enregistrement sonores contrôlées par des firmes canadiennes, on retrouve les maisons d'enregistrement qui reçoivent du financement du FMC. Les résultats du premier groupe sont donc indirectement influencés par les résultats du second.

²² Statistique Canada, Le Quotidien, vendredi 30 juin 2006.

²³ Enquête sur les éditeurs de livres, Statistique Canada, 2004.

²⁴ Enquête sur les éditeurs de livres, Statistique Canada, 2004.

²⁵ Données administratives du programme. Il est à noter que ce nombre ne comprend pas les nouveaux titres d'auteurs canadiens publiés non admissibles au financement du programme (les données sur les nouveaux titres d'auteurs canadiens non admissibles au financement du programme ne sont pas disponibles pour 2003-2004). Le chiffre fourni sous-estime donc quelque peu le nombre total de nouveaux titres d'auteurs canadiens publiés par les bénéficiaires du FLC.

²⁶ Données administratives du FLC. Le même niveau de détails pour les années 2007-08 et 2008-09 n'est pas disponible.

²⁷ Afin d'encourager les éditeurs de langue officielle minoritaire et les éditeurs autochtones, le volume de ventes minimum requis pour être admissible à un financement est fixé à 30 000 \$ plutôt qu'à 50 000 \$.

²⁸ BookNet Canada. *The Canadian Book Consumer 2012: Annual Report*.

²⁹ Il est à noter que les données fournies par Booknet Canada portent uniquement sur le lectorat adulte anglophone dont la principale source de lecture provient de la littérature générale et très peu d'ouvrages scolaires ou de référence qui pourtant occupent une part importante du marché de l'édition du livre.

³⁰ Selon un article publié le 30 octobre 2013 par Josée Lapointe dans le quotidien La Presse. (Page consulté le 31 octobre 2013) [http://www.lapresse.ca/arts/livres/201310/30/01-4705240-romans-numeriques-vendus-sur-internet-ecosysteme-en-](http://www.lapresse.ca/arts/livres/201310/30/01-4705240-romans-numeriques-vendus-sur-internet-ecosysteme-en-peril.php?utm_categorieinterne=traffickers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B9_arts_244_accueil_POS1)

[peril.php?utm_categorieinterne=traffickers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B9_arts_244_accueil_POS1](http://www.lapresse.ca/arts/livres/201310/30/01-4705240-romans-numeriques-vendus-sur-internet-ecosysteme-en-peril.php?utm_categorieinterne=traffickers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B9_arts_244_accueil_POS1)

³¹ Ce montant comprend les ouvrages scolaires.

³² Hill Stratégies Research Inc., Les dépenses de consommation au chapitre de la culture en 2008 pour le Canada, les provinces et 12 régions métropolitaines, Ottawa, Rapport préparé pour le compte du Ministère du Patrimoine canadien, 2010

³³ [Note] Le Québec est la province au sein de laquelle les industries culturelles reçoivent le plus d'appui gouvernemental. En effet, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec sont quelques-uns des organismes du gouvernement du Québec participant à la promotion du secteur de l'écriture, de l'édition et de la musique. Voir : Patrimoine canadien, *Le marché du livre au Québec*, en ligne :

<http://www.pch.gc.ca/fra/1290026005970/1290026005972>; Statistique Canada (2007) *Contribution économique du secteur culturel aux économies provinciales du Canada*, Ottawa, Statistique Canada

³⁴ Canadian Publishers Directory, Quill & Quire, 1967

³⁵ Investir dans l'avenir des livres canadiens : Examen de la Politique révisée sur les investissements étrangers dans l'édition et la distribution du livre. Patrimoine Canadien, juillet 2010

³⁶ Enquête sur les éditeurs de livres, Statistique Canada, 2004

³⁷ Enquête sur les éditeurs de livres, Statistique Canada, 2006

³⁸ Enquête sur les éditeurs de livres, Statistique Canada, 2010

³⁹ Il faut savoir que les ministères du gouvernement fédéral du Canada effectuaient des évaluations de programme avant l'entrée en vigueur de cette première Politique sur l'évaluation (Aucoin, 2005). La politique de 1977 marquait toutefois le premier engagement significatif en faveur de l'utilisation de l'évaluation en tant qu'outil pour l'amélioration des programmes et la prise de décisions à l'échelle du gouvernement fédéral.

⁴⁰ Sauf indication contraire, ultérieurement, toutes les mentions de la *Directive sur la fonction d'évaluation* et de la *Politique sur l'évaluation* renvoient à la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009.

⁴¹ Il convient de souligner que le nombre de nouvelles demandes traitées ne représente pas la totalité des dossiers traités par les programmes chaque année, étant donné qu'une partie des accords de contributions gérés par les programmes sont des accords pluriannuels.

⁴² Les volets Soutien aux éditeurs et Soutien aux organismes ont été instaurés lors du renouvellement et du remaniement du FLC en 2010-2011. Les données portant sur les années antérieures ont été regroupées de manière à permettre une comparaison générale aux fins de l'exécution d'une analyse longitudinale; toutefois, il a été nécessaire de les simplifier en raison des complexités inhérentes à la restructuration du programme pendant la période visée par l'évaluation.

⁴³ Avant 2007-2008, le volet Chaîne d'approvisionnement du FLC comportait deux sous-volets. Le premier prévoyait le versement de petites enveloppes de financement à un grand nombre d'éditeurs, alors que le deuxième offrait un financement de projet aux éditeurs et aux organismes principalement dans le but d'offrir des stages et d'établir une infrastructure technologique. Le premier sous-volet a été éliminé après 2007-2008.

⁴⁴ Un nombre relativement limité de demandes de financement au titre du volet Soutien aux éditeurs reçues chaque année comprennent des projets. Ces demandes sont évaluées à l'aide d'une approche fondée sur le mérite des projets plutôt que d'une approche fondée sur une formule.

⁴⁵ Le volet de financement éliminé représentait plus de 100 demandes par année en 2007-2008. Toutefois, l'évaluation de ces demandes était effectivement fondée sur une formule et nécessitait peu d'efforts d'analyse, de sorte que les répercussions de l'élimination n'ont pas été aussi importantes que les chiffres donnent à penser.

⁴⁶ Veuillez prendre note que le ratio des frais administratifs du FMC par rapport aux dépenses totales a été calculé en tenant compte des frais administratifs des tiers. Étant donné que le volet Diversité de la musique du FMC a été éliminé en 2010 et que le volet Souvenirs de la musique canadienne représente seulement 2 % des dépenses de S et C du FMC sur la période visée de cinq ans, ces deux volets ont été exclus de l'analyse.

⁴⁷ Bien que le FLC ait recouru à un organisme tiers (LCB) pour exécuter une partie de son programme, l'évaluation n'incluait pas les frais administratifs de LCB dans les frais administratifs liés au FLC, étant donné que le montant dont il est question est relativement négligeable.

⁴⁸ Le pourcentage de ventes de livres numériques des bénéficiaires déclaré en 2012 s'appuie sur les ventes enregistrées en 2009-2010.

⁴⁹ Le pourcentage de ventes de livres numériques des bénéficiaires déclaré en 2012 s'appuie sur les ventes enregistrées en 2009-2010.

⁵⁰ La baisse du nombre de contributions destinées aux associations et organismes suite à la refonte du FLC est principalement attribuable à l'amalgamation de certains formulaires de demandes de financement en un seul et unique formulaire.

⁵¹ Ce schéma est inspiré de la chaîne de valeur de l'IFPI dans *Music Canada (2012) Economic Impact Analysis of the Sound Recording Industry in Canada*. » 2012, page 9.

⁵² *Economic Impact Analysis of the Sound Recording Industry in Canada*, Music Canada, 2012

⁵³ CRTC Communications Monitoring Report, September 2012

⁵⁴ Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (SOCAN), 2012

⁵⁵ International Federation of the Phonographic Industry, *The recorded Music Market in 2012*

⁵⁶ *Economic Impact Analysis of the Sound Recording Industry in Canada*, Music Canada, 2012

⁵⁷ Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (SOCAN), 2012

⁵⁸ Nielsen SoundScan, 2012

⁵⁹ Statistique Canada, Enregistrement sonore et édition de musique (87F0008X), 2011

⁶⁰ *Ibid*

⁶¹ *Ibid*

⁶² *Ibid*

⁶³ Nielsen SoundScan Top 2000 charts data

⁶⁴ Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (SOCAN), 2012

⁶⁵ International Federation of the Phonographic Industry, *The recorded Music Market in 2012*

⁶⁶ Patrimoine canadien, (2013) *Canadian Books, Film, Music and Periodicals Public Opinion Survey*, Ottawa, Rapport préparé pour le compte du ministère du Patrimoine canadien par Quorus Consulting Group.

⁶⁷ *Canada Abroad 2012*, Larry Leblanc. Rapport préparé pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, 2013

⁶⁸ Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada (SOCAN), 2012

⁶⁹ En novembre 2011, EMI Group est scindé et vendu à Universal Music Group et à Sony ATV, un regroupement de Sony Corp. et du Michael Jackson Estate. *MusicCanada : Economic Impact Analysis of the Sound Recording Industry in Canada*, 2012. Page 1.

⁷⁰ Statistique Canada (2012) Tableau 361-0005 Enregistrement sonore et édition de musique, statistiques sommaires, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

⁷¹ Les fichiers électroniques de musique incluent les albums et chansons individuels

⁷² Canadian Independent Music Association (2013). *Sound Analysis – An examination of the Canadian Independent Music Industry*. <http://www.cimamusic.ca/sound-analysis-canadian-indie-music-sector-hits-the-right-economic-note/>, consulté le 28 avril 2014.

⁷³ *Canadian Publishers Directory*, Quill & Quire, 1967

⁷⁴ Profil statistique des artistes au Canada, Hill Strategies (selon les données du recensement de 2001), 2004

⁷⁵ *Ibid*.

⁷⁶ Statistique Canada, 2010, Les Éditeurs de livres

⁷⁷ Statistique Canada, 2004, Les Éditeurs de livres

-
- 78 Statistique Canada, 2010, Les Éditeurs de livres
- 79 Statistique Canada, 2010, Les Éditeurs de livres
- 80 Statistique Canada, 2004, Les éditeurs de livres
- 81 Statistique Canada, 2006, Les éditeurs de livres
- 82 Statistique Canada, 2010, Les Éditeurs de livres
- 83 Distribution du livre au Canada anglais, Turner-Riggs, 2008
- 84 *Ibid.*
- 85 *La diffusion et la distribution du livre de langue française au Canada*, Édinova, 2008
- 86 Le secteur de la vente de livres au détail au Canada, Turner-Riggs, 2007
- 87 Le secteur de la vente de livres au détail au Canada, Turner-Riggs, 2007
- 88 Canadian Publishers Directory, Quill & Quire, 1967
- 89 Hill Stratégies Research Inc., *Canadians' Arts, Culture and Heritage Activities in 2010*, Ottawa, Rapport préparé pour le compte du Ministère du Patrimoine canadien, 2010
- 90 *Ibid*
- 91 *Ibid*
- 92 *Ibid*
- 93 Statistique Canada (2011) *General Social Survey – 2010 Overview of the Time Use of Canadians*, Canada.
- 94 Hill Stratégies Research Inc., supra note 14. Une autre étude menée par Hill Stratégies Research Inc., pour Patrimoine canadien et d'autres partenaires révèlent que les Canadiens auraient dépensé plus de 1.4 milliards de dollars sur l'achat de livres durant l'année 2008. Voir : Hill Stratégies Research Inc., *Consumer Spending on Culture in Canada, the Provinces and 12 Metropolitan Areas in 2008*, Ottawa, rapport préparé pour le compte du Ministère du Patrimoine canadien, 2010
- 95 Une édition numérique est une version numérique d'un livre, incluant une version audio, qui peut être vendue via le Web ou par n'importe quelle autre façon non-physique, tel que par le réseau sans fil.
- 96 Patrimoine canadien, (2013) *Canadian Books, Film, Music and Periodicals Public Opinion Survey*, Ottawa, Rapport préparé pour le compte du ministère du Patrimoine canadien par Quorus Consulting Group.
- 97 *Ibid.* Le total des proportions dépasse 100% puisque certains lecteurs ont indiqué avoir recours à plus d'un type d'appareil pour lire des livres numériques.
- 98 *Ibid.* Il convient de mentionner que les Canadiens découvrent de nouveaux livres par le biais du bouche à oreilles (69%) ou par l'intermédiaire des grandes chaînes de librairies (60%). De même, le choix de lecture des Canadiens est influencé par les palmarès des meilleures ventes (46%) et les succès critiques (46%)
- 99 Carreiro, Erin 'Electronic Books: How Digital Devices and Supplementary New Technologies are Changing the Face of the Publishing Industry', *Safe Creative*, 26 October 2010 (Online publication)
- 100 *Ibid*
- 101 Book Industry Study Group (2009-20013) *Consumer Attitudes Toward E-Book Reading*, New York, Book Industry Study Group. Voir également, Sedgwick, Donald 'Digital Disruption' Are Competitive Forces in the Book Publishing Marketplace contributing to the utility Maximization of Consumers' Purchasing and Price Options for Ebooks? *An Analysis of Emerging Economic Models*, Master Thesis, Saint-Mary's University, Halifax, Nova Scotia, September 2012
- 102 *Ibid.* Par ailleurs 65% des répondants de l'étude ont indiqué qu'ils ont complètement mis de côté les livres imprimés au profit des livres numériques en raison principalement de l'accessibilité facile et du prix.
- 103 *Ibid*
- 104 *Ibid*
- 105 *Ibid*
- 106 *Ibid*
- 107 *Ibid*
- 108 [Note] Il s'avère important de mentionner que le *Book Industry Study Group* (BISG) relève que ces tendances sont très volatiles et peuvent changer d'un mois à l'autre. En effet, selon Angela Bole, directrice executive du BISG 'The e-book market is developing very quickly, with consumer attitudes and behaviour changing over the course of months, rather than years'. *Ibid*
- 109 Williams, Anne Leigh, (2011) *Canadian Publishing 2011: Challenges and Changes*, Canada.
- 110 *Ibid*
- 111 *Ibid*

¹¹² Association of Canadian Publishers, (2007), *The Impact of Digitization on the Book Industry*, Toronto, A report prepared by Diane Davy, Castledale Inc.

¹¹³ Annual Report for the 52-week period ended March 2013. *Indigo* (page consultée le 8 décembre 2013) <http://www.chapters.indigo.ca/investor-relations/corporate-documents/?langtype=4105>

¹¹⁴ Depuis février 2012, la Direction de la politique et des programmes de l'édition du livre administre pour la Direction de la politique et des programmes de la musique deux sous-volets du volet Entrepreneurs de la musique, soit Aide aux entreprises canadiennes d'enregistrement sonore et Aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale.

¹¹⁵ Comme il a été annoncé dans le budget de 2012, le volet Aide aux créateurs a été éliminé en avril 2013.

¹¹⁶ Les données contenues dans le tableau 7 proviennent de la base de données du FMC et portent sur les projets d'albums financés et achevés.

¹¹⁷ Tel que mentionné précédemment, une partie du financement accordé par l'intermédiaire de FACTOR et MUSICACTION provient du Canadian Content Development Funds, an initiative of Canada's Private Radio Broadcasters.

¹¹⁸ Selon les données fournies par le programme, 73,4 % des demandes effectuées auprès de la CAC pour du financement en vertu de l'ancien volet DMC avaient été formulées en anglais et 26,6% en français

¹¹⁹ Ce graphique est basé sur des données fournies par le FMC, données qui prennent en compte les projets d'albums complétés.

¹²⁰ Les données de ce tableau proviennent de la base de données du programme. Les données concernant l'année 2011-2012 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport d'évaluation.

¹²¹ Les données de ce tableau proviennent de la base de données du programme. Les données concernant l'année 2011-2012 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport d'évaluation.

¹²² Gouvernement du Canada (n.d.) Bulletin SoundScan. Analyse des données de ventes unitaires d'enregistrements sonores au Canada pour l'année 2012. Patrimoine canadien, Direction de la politique et des programmes de musique.

¹²³ Données administratives du programme

¹²⁴ Données administratives du programme

¹²⁵ Données administratives du programme

¹²⁶ Statistique Canada (2007-2008-2009-2010-2011) Enregistrement sonore et édition de musique. Catalogue no. 87F0008X pour les données portant sur la partie de l'industrie de l'enregistrement sonore contrôlée par des Canadiens et celles portant sur la partie de l'industrie de l'enregistrement sonore contrôlée par des étrangers.

¹²⁷ Ibid

¹²⁸ Données administratives du programme

¹²⁹ Sept entreprises qui ont soumis des demandes chaque année de 2009-2010 à 2013-2014. Toutes ces entreprises sauf deux ont reçu du financement en 2007-2008 et en 2008-2009. Les cinq autres entreprises ont reçu du financement chaque année de programme.

¹³⁰ Les données proviennent des années de programme et concernent les entreprises qui ont reçu des fonds deux années auparavant. Ainsi, dans le cas des entreprises qui ont reçu des fonds en 2010-2011, la demande de 2012-2013 renfermant les données de 2010-2011 a été utilisée. Le nombre d'entreprises varie selon le total des bénéficiaires à l'année de financement et ceux qui ont déposé une demande au titre du programme deux années plus tard.

¹³¹ Sept entreprises qui ont soumis des demandes chaque année de 2009-2010 à 2013-2014. Toutes ces entreprises sauf deux ont reçu du financement en 2007-2008 et en 2008-2009. Les cinq autres entreprises ont reçu du financement chaque année de programme.

¹³² Statistiques Canada (2007-2008-2009-2010-2011) Enregistrement sonore et édition de musique. Catalogue no. 87F0008X pour les données portant sur la partie de l'industrie de l'enregistrement sonore contrôlé par des Canadiens et celles portant sur la partie de l'industrie de l'enregistrement sonore contrôlé par des étrangers.

¹³³ Le nombre d'auteurs soutenus est approximatif et a été arrondi.

¹³⁴ Le nombre de nouveaux auteurs soutenus est approximatif et a été arrondi.

¹³⁵ Les données de Statistique Canada sont tirées des années civiles 2008 et 2010, alors que les données du programme reflètent les activités des bénéficiaires au cours des années financières 2008-2009 et 2010-2011 du programme.

¹³⁶ Les données relatives aux dépenses réellement engagées pour les avantages sociaux des employés ne sont pas disponibles au niveau des programmes. En ce qui a trait à l'approche d'établissement du budget utilisée pour

déterminer les ressources requises pour les avantages sociaux des employés, les dépenses réelles ont été estimées à 20 % du montant total des dépenses salariales pour les employés.

¹³⁷ Les chiffres indiqués représentent les demandes traitées directement par le personnel de PCH et excluent les demandes présentées dans le cadre des volets du programme gérés par des organismes d'exécution tiers, comme les volets Nouvelles œuvres musicales, Initiatives collectives et Aide aux créateurs du FMC et les sous-volets Aide à la commercialisation internationale du FLC du volet Soutien aux organismes.

¹³⁸ Les données relatives aux dépenses réelles pour les avantages sociaux des employés et les locaux n'étaient pas disponibles et n'ont pas été incluses dans le calcul du ratio des frais administratifs des programmes par rapport au budget total du programme.